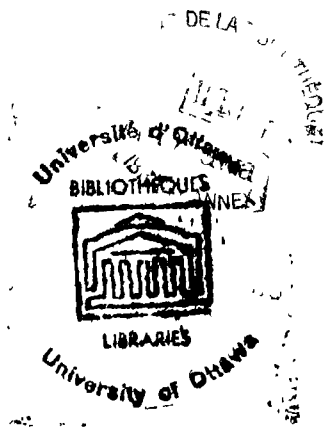


MONOGRAPHIE DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE DES TROIS-RIVIÈRES

par Jules Perron

Thèse présentée à l'École des
Sciences Politiques de l'Uni-
versité d'Ottawa, en vue de
l'obtention de la licence en
sciences sociales.



Les Trois-Rivières, 1947.

UMI Number: DC54015

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform DC54015
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse, qui analyse l'oeuvre et le fonctionnement de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières, a été préparée sous la direction du Révérend Père André Guay, O.M.I., directeur de l'Ecole des Sciences Politiques de l'Université d'Ottawa.

L'auteur tient à remercier les Soeurs Dominicaines du Rosaire, qui lui ont facilité la tâche en lui permettant d'obtenir tous les renseignements requis pour l'élaboration de ce travail.

Il adresse aussi ses remerciements au Révérend Frère Louis, E.C., licencié en pédagogie, directeur de l'Ecole Saint François-Xavier, des Trois-Rivières, qui a bien voulu lire au complet cette monographie.

Un merci à mademoiselle Anita Cadotte, responsable du service de placement de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien, qui, à titres divers, a offert généreusement sa collaboration.

Enfin, l'auteur exprime le témoignage de sa plus vive reconnaissance à monsieur l'abbé Charles-Edouard Bourgeois, D.Ph., directeur de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien et aumônier de l'Orphelinat Saint-Dominique, qui, en plus de lui accorder l'aide financière nécessaire, lui a donné accès à tous les registres et dossiers des enfants.

A tous ces bienfaiteurs, l'auteur dit un chaleureux merci pour leur précieuse collaboration.

TABLE DES MATIERES

Chapitre	Page
INTRODUCTION	VII
PREMIERE PARTIE	
I.- LES BESOINS DE L'ENFANT.....	1
1. Besoins communs à tous les enfants	2
2. Situation de l'enfant délaissé	7
II.- HISTOIRE ET BUTS DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE	12
1. Histoire	13
2. Buts et rôle	20
DEUXIEME PARTIE	
I.- LES PROPRIETES DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE	24
1. Situation géographique	26
2. Edifices et terrain de jeux	30
3. Section agricole	40
4. Centre de loisirs	43
5. Bref aperçu	44
II.- LE PERSONNEL DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE	48
1. Ordre hiérarchique et administration supérieure	50
2. Administration financière et services généraux	51
3. Soins des enfants	54
4. Autres considérations	58
III.- LA SITUATION FINANCIERE DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE..	63
1. Examen du bilan	64
2. Les revenus	67
3. Les dépenses	70
4. Bref aperçu	73

TABLE DES MATIERES

TROISIEME PARTIE

I.-	ADMISSION DES ENFANTS A L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE	77
	1. Conditions d'admission	79
	2. Mécanisme d'admission	82
II.-	SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE DES PROTEGES.....	86
	1. Statistiques générales	87
	2. Situation personnelle des protégés	90
	3. Situation familiale des enfants	93
	4. Bref aperçu	96

QUATRIEME PARTIE

I.-	SOINS PHYSIQUES.....	101
	1. Horaire quotidien	103
	2. Santé et hygiène	106
	3. Alimentation	111
	4. Bref aperçu	116
II.-	INSTRUCTION ET EDUCATION	118
	1. Instruction	119
	2. Education	125
III.-	LE SERVICE SOCIAL A L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE	140
	1. Le service social institutionnel	141
	2. Application du service social à l'Orphelinat Saint-Dominique	146
	CONCLUSIONS.....	158
	BIBLIOGRAPHIE.....	167

Appendices

1.	L'ASSISTANCE A L'ENFANT SANS SOUTIEN DES TROIS-RIVIERES..	172
2.	ORGANISATION NOUVELLE DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE....	176
3.	AN ABSTRACT OF <u>Monographie de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières</u>	180

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
I.- Composition du personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique	61
II.- Enfants admis à l'Orphelinat Saint-Dominique (1931 - 1945)	88
III.- Horaire quotidien à l'Orphelinat Saint-Dominique	104
IV.- Exemples de menus préparés à l'Orphelinat Saint-Dominique	115

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.- Edifices et terrain de l'Orphelinat Saint-Dominique.....	27
2.- Ordre hiérarchique et organisation du personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique.....	52

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Depuis les premières heures de notre pays, un grand nombre d'institutions religieuses de la province de Québec se consacrent à l'avancement et au bien-être de l'enfance abandonnée ou négligée. L'histoire nous apprend même que jusqu'à ces dernières décades, ces maisons d'assistance furent à peu près seules à s'inquiéter du présent et de l'avenir des milliers d'enfants qui, chaque année, sont les pauvres victimes de la désintégration du milieu familial. Un sociologue de chez-nous, monsieur l'abbé Charles-Edouard Bourgeois, notait ce fait lorsqu'il écrivait:

D'abord, l'importance de l'assistance institutionnelle ne saurait être niée par quiconque s'est donné la peine d'examiner nos institutions; chez-nous, l'institution représente un effort extraordinaire de dévouement et de charité, effort qui a sûrement porté des fruits nombreux. Et, remarquons-le bien, n'eût été de l'institution, nos enfants abandonnés n'auraient pu, durant de longues années, trouver l'occasion et les moyens de vivre d'abord, de se préparer ensuite un avenir convenable malgré les circonstances de vie particulièrement difficiles¹.

La présente thèse veut examiner l'oeuvre et le fonctionnement d'une de ces institutions dont la mission consiste à soulager la misère de la jeunesse désemparée et à tenter de la rendre productive, tant pour l'Eglise que pour la Nation. Dans cette monographie de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières, l'auteur donne d'abord quelques détails historiques qui ont favorisé le développement de l'oeuvre puis, après avoir indiqué les buts que l'institution veut atteindre, il analyse les différentes ressour-

¹ L'abbé C.E. Bourgeois, dans Une Richesse à Sauver - L'Enfant Sans Soutien, Les Editions du Bien Public, Trois-Rivières, P.Q., 1947, p.128.

ces dont elle dispose pour les réaliser. Avant de tirer les conclusions qui s'imposent, on étudie la population enfantine de l'orphelinat et le programme suivi par les jeunes protégés de l'institution.

La première partie, intitulée: L'Orphelinat Saint-Dominique et la protection de l'enfance, se divise en deux chapitres. Le premier pose quelques principes de base, en déterminant les besoins communs à tous les enfants et la situation de l'enfant abandonné ou négligé en fonction de ces exigences. En même temps, il situe l'assistance institutionnelle parmi les oeuvres d'aide à la jeunesse malheureuse. Le second chapitre raconte les faits historiques qui expliquent le développement de l'oeuvre, puis il donne les buts que se sont fixés les fondateurs de l'Orphelinat Saint-Dominique.

Les ressources de l'institution font l'objet de la seconde section de cette monographie. Trois chapitres sont consacrés respectivement à l'analyse des propriétés, du personnel et de la situation financière de l'orphelinat, facteurs qui, à titres divers, contribuent au succès de l'oeuvre et à la réalisation totale de sa mission.

Une troisième division fait voir le mécanisme d'admission des enfants et les conditions qu'ils doivent remplir pour être acceptés à l'institution. Cette partie se complète par l'étude de la situation personnelle et familiale des enfants hospitalisés.

La quatrième et dernière partie de la présente thèse concerne le programme de l'Orphelinat Saint-Dominique. A cet effet, l'auteur analyse les soins matériels, l'instruction et l'éducation, que les autorités de la maison procurent à leurs jeunes protégés. Cette section se termine par .

quelques remarques se rapportant au service social organisé en faveur de cette jeunesse nécessiteuse.

Aux conclusions générales qui découlent des données précédentes, on a joint quelques recommandations susceptibles d'améliorer la situation actuelle de l'orphelinat et d'augmenter son efficacité. Quelques appendices ont été ajoutés pour donner plus de lumière et expliquer davantage certaines parties de ce travail.

L'auteur a employé plusieurs méthodes dans l'élaboration de cette monographie. En plus d'observer personnellement les activités et les rouages administratifs de l'institution, il a eu de nombreuses entrevues avec les directeurs et le personnel. Enfin, la consultation des registres particuliers de la maison et des dossiers des enfants lui a procuré de nombreux renseignements.

Puisse cette humble thèse montrer fidèlement l'oeuvre et le fonctionnement d'une institution religieuse dévouée au service de l'enfance malheureuse! Si ce travail pouvait rendre quelques services à la maison concernée et aux oeuvres de protection de l'enfance, l'auteur en serait très heureux...

PREMIERE PARTIE

L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 1. Les besoins de l'enfant.**
- 2. Histoire et buts de l'Orphelinat Saint-Dominique.**

CHAPITRE I

LES BESOINS DE L'ENFANT

La principale caractéristique de l'enfant, c'est son état d'entière dépendance à l'égard d'autrui; en raison de son immaturité naturelle, il requiert constamment l'appui d'influences extérieures pour pouvoir se préparer convenablement à son futur métier d'homme complet.

Le développement progressif de sa vie physique, de ses facultés intellectuelles et de ses convictions religieuses, repose en majeure partie sur ceux qui ont charge de son avenir; l'apprentissage humain de l'enfant nécessite une provision suffisante de ressources matérielles, de direction et de contrôle, afin qu'il puisse, dans la société de demain, occuper une place conforme aux talents qu'il a reçus.

Quels sont ces besoins essentiels de l'enfant? Quelle est la situation de l'enfant délaissé en face de ces nécessités? La réponse à ces deux questions fera le sujet de ce premier chapitre.

1. Besoins communs à tous les enfants

Durant les longues années qu'exige le développement normal de sa personnalité, l'enfant se voit incapable de subvenir lui-même à tous ses besoins, étant donnée sa nature nécessairement dépendante; c'est pourquoi Dieu a voulu qu'il trouve, dès sa venue en ce monde, une société naturelle pouvant lui assurer, dans des conditions régulières, la protection de ses droits de personne humaine et, en même temps le préparer à l'accomplissement de tous ses devoirs. L'organisme naturel qui joue ce rôle d'import-

tance primordiale tant pour l'enfant que pour la société, c'est la famille, cellule initiale du corps social.

De toute évidence, la société familiale constitue le premier et le principal besoin de l'enfant; elle résume en quelque sorte toutes les nécessités que peut commander la préparation des citoyens de demain. Elle procure aux jeunes les plus grands avantages qu'ils puissent souhaiter et répond parfaitement à toutes les exigences de leurs conditions.

Le terme "famille" possède une signification d'une très vaste portée; il s'étend à toute la vie dans ses différentes manifestations. Le concept "famille" évoque celui de "parents", de "foyer"; et les parents ne sont-ils pas le principal facteur du développement de l'enfant? Ils sont la garantie de l'affection et de l'amour, de la sécurité physique, de l'éducation religieuse et sociale, enfin de tous les principaux besoins de l'enfant.

C'est d'ailleurs ce qu'affirmait Son Excellence Monseigneur Arthur Douville, évêque de Saint-Hyacinthe, lorsqu'il disait, à la séance d'ouverture de la Semaine Sociale de septembre 1946:

Ce qui est plus que suffisant pour conclure que les parents, même s'ils n'ont pas tout le temps ou le tact désirables, ne cessent pas d'être les plus vraiment intéressés, les plus vigilants, et, en définitive, les plus influents parmi ceux qui sont appelés à travailler sur l'âme des enfants¹.

Une brochure publiée par la Child Welfare League of America, organisme social spécialisé dans les problèmes de la protection de l'en-

¹ Son Excellence Monseigneur Arthur Douville, Droits de la famille et de l'Eglise en éducation, dans L'Action Catholique, Québec, 39^{ème} année n^o 12,217, livraison du 28 septembre 1946, p.4, col.4.

fance, souligne aussi l'importance de la famille dans la satisfaction des besoins de l'enfant:

In the family the child should find satisfaction of his most basic needs - - a safe and secure environment in which he has a place because he is accepted as of unique value, is wanted, loved and understood; stimulation; achievement, for becoming a unique personality. Here also the child should learn best the lessons of social living, mutual aid, mutual self-sacrifice, loyalty, responsibility for the family's present and future well-being².

Cependant, pour accomplir efficacement son rôle de protection et d'éducation, la société familiale doit remplir certaines conditions essentielles garantissant la puissance de son oeuvre. La stabilité apparaît comme la condition sine qua non du mérite de son action. De même, il importe qu'on y respecte la hiérarchie des valeurs et le grand principe de l'autorité. De plus, il lui faut assurer la sauvegarde des droits de l'enfant: droit à la vie, droit à l'éducation et droit à la formation morale et surnaturelle.

En effet, il ne suffit pas que l'enfant ait une famille et des parents; il faut encore que ces derniers soient en mesure de répondre à tous les besoins de l'enfant afin de favoriser son évolution progressive vers la maturité. La société familiale demeure, sans aucun doute, le premier besoin de l'enfant, mais il en existe d'autres qui découlent de celui-là et qu'il faut faire entrer en ligne de compte: logement convenable, soins physiques complets, éducation raisonnable et préparation adéquate à la vie sociale et civique.

² Standards of Foster Care for Children in Institutions, publié par la "Child Welfare League of America", New York 1941, p.1.

Le développement physique de l'enfant demande d'abord un logement qui puisse satisfaire les exigences de l'hygiène et du confort. Ce point apparaît très important, car l'enfant vit une grande partie de son temps à la maison; et l'on sait, malheureusement, de trop nombreux cas où l'habitation, au lieu de favoriser la santé et la moralité chez l'enfant, en compromet sérieusement le progrès.

Le bien-être physique de l'enfant exige aussi de nombreux soins: nourriture saine et fortifiante, protection contre les maladies infectieuses et les accidents, soins médicaux préventifs et curatifs, jeux conformes à sa constitution particulière et programme d'hygiène bien établi.

Ces différentes mesures aident considérablement l'épanouissement physique de l'enfant, et elles ont leur importance. Mais à ces besoins concernant la santé s'ajoutent d'autres nécessités beaucoup plus importantes et qui se rapportent aux facultés intellectuelles de l'enfant, à sa formation religieuse et à sa préparation à la vie. Les jeunes ont le droit de développer leur personnalité morale et il est conséquemment nécessaire de leur fournir tout ce dont ils ont besoin et de les armer afin qu'ils puissent faire face plus tard à leurs responsabilités de citoyens formés.

Tous les enfants ont besoin de l'éducation pour se tailler une place de choix dans la société et réaliser dans leur vie le but pour lequel Dieu les a créés. Le Révérend Père Robert Fortin, s.s.s. ne disait-il pas, à la Semaine Sociale de la Jeunesse tenue à Saint-Hyacinthe:

C'est l'instruction, la culture générale proportionnée à la vocation de chacun, la compétence technique et surtout l'éducation du caractère et du cœur, la formation de l'âme qui nous façonnent

comme l'Artiste souverain nous veut, en vue des tâches immenses qu'Il nous confie³.

L'instruction permet aux enfants de comprendre la vie et les prépare avantageusement à vivre en société; la formation morale trempe leur caractère, discipline leur volonté, leur inculque le sens du devoir et leur indique l'attitude à prendre en face de l'autorité; enfin, par la formation religieuse, ils apprennent à distinguer entre le bien et le mal, à accorder leurs actions au diapason de leurs principes, se préparant ainsi à réaliser le but suprême de la vie: connaître, aimer et servir Dieu.

Si l'on veut que l'enfant assume plus tard les devoirs de la maturité, son éducation doit se compléter par l'apprentissage d'un métier ou d'une profession. Dans un monde comme le nôtre, cette éducation apparaît nécessaire à celui qui veut gagner honorablement sa vie et celle de ceux qui dépendront de lui. Pour atteindre ce but, l'enfant a besoin de conseils sages, d'orientation judicieuse, de secours matériels suffisants; et la société a le devoir de lui fournir ces nécessités.

L'éducation, ainsi entendue dans le sens le plus complet du mot, répond à la définition qu'en donnait Son Excellence Monseigneur Arthur Douville:

La préparation totale à la vie totale. Préparation totale de l'homme: corps, intelligence et volonté. A la vie totale: chrétienne et éternelle, individuelle et sociale⁴.

³ R.P. Robert Fortin, s.s.s., Notre Jeunesse, dans "Le Devoir", Montréal, 1946, vol. 37, n° 223, livraison du 27 septembre, p. 9, col. 5.

⁴ S.E. Mgr Arthur Douville, Droits de la famille et de l'Eglise en éducation, dans "L'Action catholique", n° 12,127, 39^{ème} année, livraison du 28 septembre 1946, p. 4 col. 3.

Tels sont les principaux besoins de l'enfant; le passage suivant, extrait du rapport final de "White House Conference on Children in a Democracy" en donne un excellent résumé:

All children need a home, good health, care and protection, favorable conditions for growth. They all need education and training, preparation for the responsibilities of later years. They all need to acquire a personal appreciation of the spiritual and ethical values in their experience, to form standards of right living, and to have access to religious inspiration consistent with a developing philosophy of life⁵.

Dans la généralité des cas, la famille réussit à satisfaire ces nombreux besoins de l'enfant et arrive à former de véritables hommes qui seront plus tard un actif précieux pour l'Eglise et la Nation. Cependant, cette règle connaît malheureusement un certain nombre d'exceptions qui créent un problème social d'une extrême importance, celui de la protection de l'enfance négligée. Examinons-en rapidement les principales données et les éléments de solution.

2. Situation de l'enfant délaissé

La famille et les parents, l'aide matérielle, l'éducation complète: physique, intellectuelle, sociale et morale, constituent les principaux besoins de l'enfant, la base de sa valeur future dans la société. En fournissant ces avantages à la jeunesse, on prépare une génération puissante qui saura consolider l'édifice social grâce à l'apport de ses talents, de sa volonté et de son énergie.

⁵ White House Conference on Children in a Democracy
Final Report, publié par le Gouvernement des Etats-Unis, Washington, D.C.,
janvier 1940, p. 63.

Malheureusement, tous nos jeunes ne peuvent pas bénéficier de l'influence formatrice que donnent la véritable vie de famille et les parents compétents; tous n'obtiennent pas la satisfaction des besoins qu'exige leur immaturité. En effet, des causes naturelles comme la mort des parents, l'incapacité matérielle ou mentale de ces derniers, privent un certain nombre d'enfants des avantages que comporte la vie au foyer. Le désordre moral, né de l'abandon des principes chrétiens et qui engendre la dissociation des liens familiaux, se traduit par le divorce, la séparation, l'abandon, l'immoralité et produit un bon nombre de jeunes victimes. Enfin, un dernier groupe -- les déficients de l'intelligence, les délinquants, certains malades -- présente des difficultés qui dépassent les capacités de ceux qui en ont la charge.

Il est bon de remarquer que ces trois groupes d'enfants ne peuvent être secourus avantageusement dans leur propre famille (lorsque celle-ci existe) à cause des conditions de vie anormales susceptibles de nuire au développement de la personnalité de l'enfant. Les cas de pauvreté font exception alors qu'une aide matérielle suffisante accordée aux parents leur permet de prendre soin eux-mêmes de leurs enfants et de les élever convenablement.

Les malheureuses victimes de cette désintégration de la famille forment la classe des enfants dits "handicapés", qui comprend les illégitimes, les orphelins, les jeunes délinquants, les abandonnés de parents vivants et les anormaux du corps et de l'intelligence, et fournissent les éléments de l'angoissant problème de la protection de l'enfance qu'un sociologue de chez-nous définit ainsi:

Le problème de la protection de l'enfance est celui du présent et de l'avenir des enfants qui, pour une cause ou pour une autre, tombent, en permanence ou temporairement, sous les secours de la charité publique ou privée⁶.

A-t-on le droit de laisser à leurs uniques ressources (lesquelles sont pratiquement nulles) ces quelques milliers de miséreux qui souffrent dans leur corps, dans leur intelligence et dans leur âme? A-t-on le droit de gaspiller un capital aussi précieux pour l'Eglise et la société? Evidemment non! Il faut aider ces pauvres victimes afin qu'elles ne deviennent pas demain un fardeau permanent pour l'Etat, un facteur de désordre social et une perte pour la religion.

C'est pourquoi l'organisation sociale prévoit des mesures efficaces qui favorisent ces déshérités de la vie en leur permettant de concourir, autant que faire se peut, sur un pied d'égalité avec les autres enfants. C'est là précisément le but des services sociaux modernes de protection de l'enfance, exprimé dans le passage suivant:

"To make the way more comfortable!" That is exactly what the child worker hopes to do for every child, who, through some break of circumstance must look to him or her for care⁷.

En fait, les conditions particulièrement difficiles de la vie moderne qui ont profondément bouleversé l'unité et la sécurité de la famille ont progressivement amené la société à élargir la portée de ses interventions en faveur des jeunes délaissés; conséquemment, un système

⁶ Abbé Charles-Edouard Bourgeois, dans Une Richesse à Sauver, l'Enfant sans Soutien, Les Editions du Bien Public, Trois-Rivières, P.Q. 1947, p. 21.

⁷ Private Home Care For Children in Need, publication n° 49, du Conseil Canadien du Bien-Etre Social, Ottawa, 1936, p. 3.

économico-social de protection de l'enfance s'est développé pour répondre aux besoins des enfants malheureux et les aider à surmonter les désavantages de leur situation.

Le principe premier de ce système d'aide à l'enfance consiste à secourir les jeunes d'abord dans leur propre famille, lorsque cette assistance est possible et avantageuse pour ceux qui sont concernés. Il existe donc des services sociaux qui tentent de stabiliser le foyer désorganisé, préservant ainsi la valeur de la famille pour le plus grand bien de l'enfant.

Cependant, lorsque des circonstances naturelles privent l'enfant de son foyer, ou encore, quand la famille a perdu toute sa valeur au point de vue de l'éducation, il est absolument nécessaire de secourir l'enfant hors de son foyer. Les services d'aide à l'enfance s'efforcent alors de remplacer, dans la mesure du possible, les parents et le foyer perdus, par l'assistance institutionnelle ou le placement familial des enfants ainsi abandonnés. Ce dernier mode de placement comprend le foyer d'adoption, le foyer nourricier, gratuit ou rémunéré, et le foyer où l'enfant est reçu et travaille moyennant un salaire.

De nombreuses considérations doivent entrer en ligne de compte si l'on veut faire un placement judicieux: âge de l'enfant, conditions familiales, état physique et mental, etc., ce qui a amené l'individualisation de chaque cas particulier en vue d'un traitement adéquat.

Certains sociologues essaient, bien à tort, de supprimer un de ces modes d'aide à l'enfance abandonnée, soit l'institution; celle-ci doit avoir sa place dans tout bon service de protection de l'enfance comme le note une publication de la Child Welfare League of America:

The child caring work of every organization should be part of a local or state-wide plan which includes various forms of foster-care -- the institution, the boarding-home, the free home, the adoption home, and, for certain older children, the work or wage home⁸.

Ajoutons le témoignage encore plus éloquent d'un apôtre de la protection de l'enfance qui, depuis plus de quinze ans, s'est donné totalement à l'avancement de l'enfance abandonnée de la province de Québec:

Chez nous, les institutions religieuses occupent un poste de premier plan et de haute responsabilité; elles se développent constamment. Elles ont encore un rôle essentiel à remplir, par l'étude et l'application constantes des solutions à apporter au problème de l'enfance malheureuse. Et ceci devrait être bien compris. Quoi qu'on dise, elles ne sont pas démodées... Donnons-leur l'occasion de s'améliorer en les rémunérant d'une façon convenable pour leurs irremplaçables services, et l'on constatera bientôt un perfectionnement sans cesse croissant qui se concrétisera dans des œuvres encore plus éclatantes⁹.

L'institution apparaît donc nécessaire au bon fonctionnement des services d'aide à l'enfance. Le présent travail veut examiner l'œuvre d'une de ces institutions qui, depuis trente-six ans, se consacre entièrement au bien-être et à l'avancement des enfants qui souffrent. Ce premier chapitre a fourni les principales données du problème qui nous préoccupe en montrant les besoins urgents des jeunes abandonnés et les moyens dont la société dispose en vue de leur soulagement.

Les chapitres qui suivent considèrent, dans le détail, l'organisation, les ressources et le rôle de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières dans l'aide à apporter aux enfants nécessiteux.

8 Standards of Foster Care For Children in Institutions, publié par la "Child Welfare League of America", New York, 1941, p. 2.

9. Abbé Charles-Edouard Bourgeois, dans Une Richesse à Sauver, l'Enfant sans Soutien, Les Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, P.Q. 1947, p. 223.

CHAPITRE II

HISTOIRE ET BUTS DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

La situation présente de toute institution est, pour une large part, un produit de son passé; et posséder une certaine connaissance de son histoire, c'est comprendre ses traditions, suivre son développement et saisir ses tendances comme unité vivant dans un milieu qui évolue constamment.

Il faut retourner bien loin en arrière pour trouver, dans l'histoire, les premiers efforts faits en vue de soulager l'enfance malheureuse. Dès les premiers temps de l'ère chrétienne, l'Eglise, par ses institutions charitables, s'est préoccupée du sort des enfants abandonnés, en les recueillant pour leur offrir les nécessités de la vie. Chez-nous, au Canada, les noms de Marguerite Bourgeoys, Mère Gamelin et autres, évoquent le souvenir d'un inlassable dévouement à l'endroit de la jeunesse négligée.

Ces généreux efforts ont amené, il y a plus d'un siècle, l'établissement d'institutions spécialement chargées du soin des enfants nécessiteux. L'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières, qui fait l'objet de cette étude, est né de ces initiatives de la charité et des besoins pressants de la population trifluvienne.

La première partie de ce chapitre présente une vue unifiée de l'origine et des développements de l'Orphelinat Saint-Dominique, tandis qu'une seconde partie en précise les buts et les fonctions.

1. Histoire de l'Orphelinat Saint-Dominique

A la demande de Son Excellence Monseigneur F.X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, cinq religieuses dominicaines¹ quittaient Québec le 30 juin 1902, pour aller exercer leur zèle dans la cité de Laviolette et constituer une communauté autonome qui serait chargée, plus tard, selon la promesse de l'évêque, d'une oeuvre particulière d'apostolat. Ce petit groupe d'apôtres s'occupa d'abord des travaux domestiques, au Séminaire Saint-Joseph, et il fut logé dans un petit couvent situé sur le terrain aujourd'hui occupé par l'édifice du Grand Séminaire.

A cette époque, le diocèse entier ne comptait qu'une seule institution pouvant loger les orphelins du sexe masculin. Il s'agissait de l'orphelinat de Sainte-Ursule, établi à quelques quarante milles des Trois-Rivières, dans une localité très peu centrale. Les orphelines étaient beaucoup mieux favorisées sur ce point puisque, depuis l'année 1865, elles bénéficiaient des services de l'Orphelinat de la Providence, installé dans la ville doyenne de la région du Saint-Maurice.

L'accroissement rapide de la population, dû principalement à l'établissement de nouvelles industries, (la Wabasso Cotton Company Ltd., en 1907 et la Wayagamack Paper Mill Ltd., en 1910), et la multiplication des familles instables, ont incité Son Excellence Monseigneur Cloutier à fonder, dans sa ville épiscopale, une institution spécialement consacrée

¹ Une de ces pionnières, la Révérende Mère Hyacinthe du Sacré-Coeur, o.p., âgée de quatre-vingt deux ans, nous a communiqué, dans une entrevue, les renseignements se rapportant à la fondation de l'Orphelinat Saint-Dominique.

aux garçons orphelins et négligés. L'Orphelinat Saint-Dominique ouvrit dans ses portes le premier septembre 1910 et la direction en fut confiée aux Soeurs Dominicaines du Rosaire qui attendaient, depuis huit ans déjà, cette occasion de travailler à l'avancement de la jeunesse trifluviennne.

Le digne Pasteur du diocèse avait choisi le bon moment pour fonder cette oeuvre. Une période de développement intense s'ouvrait alors pour la ville des Trois-Rivières: le chiffre de la population qui atteignait 13,691 en 1911² allait presque doubler durant les vingt années suivantes, tandis que l'industrie du papier s'implantait solidement et faisait bientôt de cette cité, le plus important centre de fabrication de papier du monde entier. Et c'est avec beaucoup de satisfaction que l'évêque notait la fondation du nouvel établissement chargé de secourir l'enfance orpheline de son diocèse:

Ces deux maisons, celle des Trois-Rivières et celle de Sainte-Ursule, nous donnent donc le moyen de recueillir les orphelins du diocèse, comme nous avons depuis longtemps celui de recueillir les orphelines. Je bénis le bon Dieu de ce que cette lacune dans notre organisation a pu être enfin comblée³.

A cause de l'insuffisance des ressources financières, il fallut renoncer au désir de loger les orphelins dans une construction neuve. On transporta plutôt l'ancien couvent des religieuses, de la Cour du Séminaire

² The Canada Year Book, publié par le Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa, 1948, p. 115.

³ S.F. Mgr. F.X. Cloutier, dans Circulaire au Clergé, no 93, évêché des Trois-Rivières, 15 février 1921, p. 238

à la rue Saint-François-Xavier, à l'arrière, et on lui fit subir les réparations qui s'imposaient en vue de son nouvel usage. La maison ainsi transformée comprenait quatre salles de classe, deux dortoirs, un réfectoire, une infirmerie et une salle de jeux, le tout pouvant accommoder un maximum de soixante garçons, âgés de quatre à douze ans. Une partie du vaste terrain servait pour les récréations, tandis qu'une autre section était mise en culture pour les besoins de l'institution⁴.

Notons ici que les religieuses, avec un salaire de trois dollars par mois, ont réussi, après huit ans de labours, à amasser le montant nécessaire à l'achat du terrain; de son côté, Mgr. Paquin, alors procureur de l'évêché, trouva des bienfaiteurs pour régler le coût des réfections à l'édifice.

L'Orphelinat Saint-Dominique répondait certainement à un besoin urgent puisque, dès la première année de son existence, les autorités se virent dans l'obligation de refuser une certaine de demandes d'admission, faute d'espace. Durant les vingt années que servit le premier orphelinat, il fut toujours rempli à sa capacité et, dans des circonstances exceptionnelles, comme celles qui suivirent l'épidémie d'influenza de 1918-19, les corridors débordaient d'enfants dont les parents avaient été fauchés par la terrible maladie.

Durant les vingt et un ans de service du premier orphelinat, les curés des paroisses du diocèse contrôlaient toutes les entrées. Une lettre

⁴ Cette résidence, connue aujourd'hui sous le nom de "Local Notre-Dame-des-Anges", sert maintenant comme maison des retraites fermées prêchées aux gens très pauvres des environs des Trois-Rivières.

de Monseigneur l'évêque explique le procédé à suivre avant d'hospitaliser un orphelin:

Lorsque, par suite de la mort du père ou de la mère, ou peut-être des deux, de jeunes enfants tombent dans la misère, le curé, qui est dans la paroisse le père des pauvres et des malheureux, ne peut se désintéresser de leur sort. Que fera-t-il? 1. Qu'il laisse à la famille éprouvée ceux des enfants, dont elle peut et doit légitimement porter la charge; 2. Que les autres soient placés, si la chose est possible, en adoption dans de bonnes familles, parmi les parents plus éloignés, ou parmi les amis et les connaissances; 3. Si ce placement est impossible ou insuffisant, qu'il recoure alors, mais alors seulement, aux orphelinats. De cette façon, la charité sera mieux pratiquée, les portes resteront fermées au vice et les hospices ne seront pas trop vite encombrés⁵.

Malgré les besoins qui se faisaient de plus en plus pressants, on ne put agrandir les locaux; l'institution fut forcée de demeurer stationnaire pendant vingt ans, malgré l'évolution rapide des besoins de la population. La principale raison de cette attente tient du domaine financier. Le montant de la pension atteignait alors cinq dollars par mois et, avec cette somme, il fallait loger, nourrir, habiller et instruire les petits protégés! Le onze mai 1924, l'institution recevait son premier cas d'assistance publique qui lui accordait une subvention quotidienne de dix-huit centins... Et ces conditions durèrent jusqu'en 1931! De plus, chaque année, la comptabilité indiquait des pensions non payées se chiffrant en moyenne à cinq ou six cents dollars. N'eût été le vaste courant de sympathie suscité par l'oeuvre et le dévouement sans égal de quelques bienfaiteurs⁶, l'institution n'aurait pu tenir le coup.

5 S.E. Mgr F.X. Cloutier, dans Circulaire au Clergé, n° 93, évêché des Trois-Rivières, 15 février 1911, p. 238.

6 Il est curieux de noter que le plus fidèle bienfaiteur des orphelins fut M. Jehn Bourgeois, père de M. l'abbé C.M. Bourgeois, aumônier actuel de l'Orphelinat Saint-Dominique et directeur de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien.

Enfin, l'année 1930 venait marquer un point tournant dans l'histoire de l'Orphelinat Saint-Dominique. Grâce à la générosité des pouvoirs publics, on pouvait songer, après vingt ans d'espérance, à construire un spacieux édifice moderne, répondant aux besoins de l'heure et facilitant une organisation plus effective des services d'aide aux orphelins. Une nouvelle construction s'imposait depuis longtemps; un octroi de \$160,000 du gouvernement provincial et un autre de \$80,000 de la Cité des Trois-Rivières, assuraient l'érection de l'édifice actuel⁷ sis sur le boulevard du Carmel, dans la section résidentielle de la ville. La balance du coût de la construction fut garantie par les Soeurs Dominicaines, qui assumèrent de ce fait une dette de \$270,000.00.

Le premier mai 1931, les orphelins faisaient leur entrée dans le nouvel orphelinat qui pouvait recevoir deux cents soixante-quinse garçons âgés de quatre à douze ans. A leur arrivée, ils trouvèrent leur premier aumônier résident, monsieur l'abbé Charles-Edouard Bourgeois, qui devait donner une impulsion vraiment remarquable à toutes les œuvres de protection de l'enfance de la cité trifluvienne et exercer une influence dans les milieux sociaux de notre province.

A compter de ce moment, les initiatives se multiplièrent, les développements succédèrent aux développements et d'importantes améliorations suivirent.

⁷ La description détaillée de l'édifice actuel et des dépendances de l'Orphelinat Saint-Dominique apparaît au chapitre I de la seconde partie de cette thèse, à la page 25.

L'établissement de la Colonie du Lac Roberge en 1934, permettait aux orphelins de passer les vacances d'été au bord d'un lac, dans un magnifique décor et, la même année, l'aumônier de l'orphelinat jetait officiellement les bases d'un bureau de service social au bénéfice de l'enfance abandonnée en fondant "L'Oeuvre du Placement de l'Orphelin". L'année suivante, l'institution s'enrichissait d'une ferme-école, pour l'éducation agricole de ses protégés.

La fondation de l'école maternelle du Rosaire, en 1936, donnait à l'Orphelinat Saint-Dominique l'occasion de s'occuper uniquement des enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire ceux âgés de six à douze ans, tandis que l'ouverture du Patronage Saint-Charles, école d'arts et métiers pour orphelins de douze à dix-huit ans, complétait, en 1937, l'oeuvre trifluvienne et facilitait l'éducation et la préparation à la vie des enfants de douze ans qui quittaient l'Orphelinat Saint-Dominique. Cette même année, on ajoutait une boulangerie-école, une serre-école et une section d'aviculture à cette institution, qui offrait ainsi toutes les possibilités voulues pour l'orientation des orphelins vers l'agriculture.

En 1939, s'opérait la coordination de toutes les oeuvres de protection de l'enfance du diocèse des Trois-Rivières: "L'Assistance à l'Enfant sans Soutien"⁸, qui remplaçait "L'Oeuvre du Placement de l'Orphelin", unifiait dans une centrale les efforts individuels des institutions trifluviennes et donnait plus d'efficacité à leur action. Il en est résulté de grands avantages pour le bien-être des protégés de l'Orphelinat

⁸ L'appendice I de cette monographie, page 173, explique le fonctionnement de cette centrale d'assistance à l'enfant sans soutien.

saint-Dominique et le progrès de l'oeuvre. Voici ce qu'en dit son fondateur, monsieur l'abbé Bourgeois:

Au cours des premières années du fonctionnement de l'oeuvre, notre travail se bornait à l'enregistrement et au classement des orphelins, d'après les institutions où ils étaient hospitalisés. Dans la suite, pour augmenter l'efficacité de notre organisation, il fallut améliorer notre méthode de statistiques en lui donnant à la fois plus d'étendue et de précision. Ce progrès était nécessaire pour connaître les conditions de tous et de chacun, les classer individuellement, les catégoriser exactement en recherchant et consignait les causes qui les avaient conduits à l'Assistance publique, les raisons qui les y maintenaient, et leurs besoins particuliers eu égard au présent et à l'avenir⁹.

Un dernier développement de l'Orphelinat Saint-Dominique est actuellement en cours. Par suite d'un octroi substantiel du gouvernement de la province de Québec, les Soeurs Dominicaines du Rosaire ont fait préparer les plans requis pour transformer l'édifice actuel, soit du système "collectif" au système "par appartements". Cette dernière forme d'organisation présente, entre autres, le grand avantage de se rapprocher beaucoup plus de la vie de famille. Le don généreux des autorités provinciales a permis aussi l'érection d'un édifice séparé servant à "L'Assistance à l'Enfant sans Soutien", organisme qui joue un rôle de premier plan dans le fonctionnement de l'Orphelinat Saint-Dominique.

L'appendice II de la présente monographie met en lumière les principaux éléments du nouveau mode d'organisation de l'institution, lequel couronnera l'oeuvre progressive accomplie jusqu'ici par les Soeurs Dominicaines du Rosaire.

⁹ L'abbé C.E. Bourgeois, dans "L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, l'Ecole Sociale Populaire, Montréal, n° 339, 1942, p. 26.

2. Buts et rôle de l'Orphelinat Saint-Dominique

L'existence d'une institution pour enfants ne peut se justifier que par sa valeur sociale, au milieu des forces de la cité; et les services qu'elle rend constituent le critère de cette même valeur. Le bref exposé historique de l'Orphelinat Saint-Dominique a laissé entrevoir les buts qu'il se propose d'atteindre, les services qu'il entend rendre, tant en vue de la satisfaction des besoins de l'enfant nécessiteux, que de la collaboration à apporter au programme de bien-être social des oeuvres du diocèse des Trois-Rivières. Examinons rapidement les objectifs poursuivis par cette oeuvre d'aide à l'enfance, et les services qu'elle désire procurer à la population trifluviennne, en général.

Depuis trente-six ans, l'Orphelinat Saint-Dominique est installé en plein coeur de la Mauricie, dans une ville industrielle qui domine un vaste diocèse de 162,245 âmes. Créée dans le but de répondre à des besoins urgents, l'oeuvre vise un objectif premier, bien défini: aider l'enfant abandonné ou négligé à mieux vivre dans le présent et à se préparer une place de choix dans la société de demain.

A ses premières heures, l'institution ne put spécialiser son action, à cause de ses humbles ressources et de l'insuffisance des autres services de protection de l'enfance. Cependant, l'apport de moyens financiers plus appropriés et la multiplication des services sociaux, l'ont amené à rétrécir le cadre de ses fonctions pour plus d'efficacité. De la sorte, l'Orphelinat Saint-Dominique peut s'occuper aujourd'hui des seuls enfants négligés du sexe masculin, âgés de six à douze ans, à qui il fournit les nécessités propres à leurs conditions spéciales.

Le but premier de l'oeuvre consiste donc à organiser le présent et l'avenir de ces enfants nécessiteux, en leur donnant l'occasion de développer toutes leurs possibilités, aux points de vue physique, intellectuel, social, moral et religieux. Elle veut ainsi, en l'absence de la famille ou en raison de la désorganisation de celle-ci, suppléer aux besoins primordiaux des enfants victimes d'un malheureux sort.

La recherche de cette fin exige un programme d'action bien déterminé. L'institution doit, en effet, assurer la subsistance matérielle des jeunes qui lui sont confiés, leur instruction primaire, leur éducation complète, incluant la préparation à la vie. Elle doit aussi les protéger contre les misères de la vie et les dangers de la rue, les préserver d'une vie vagabonde et les empêcher d'aboutir à la délinquance. La réalisation de cet objectif premier de l'oeuvre implique ces différentes mesures, qui donnent le détail de son action auprès des jeunes désemparés.

De plus, l'institution, parce qu'elle exerce son activité au milieu d'oeuvres sociales diverses, a pour objet d'apporter sa collaboration en vue de la réalisation complète du programme de bien-être social. C'est là un but secondaire, si l'on peut dire, mais tout aussi important, considération faite de tous les besoins de la population. Elle joint donc ses forces à celles des autres services de protection de l'enfance du diocèse, et coopère étroitement avec toutes les oeuvres sociales, créées pour améliorer le niveau de vie des classes négligées.

L'Orphelinat Saint-Dominique est, de fait, un chaînon important dans la chaîne des oeuvres d'aide à l'enfance malheureuse de la région. Ses efforts, conjugués avec ceux des autres institutions, et unifiés sous

l'égide de la Centrale: "L'Assistance à l'Enfant sans Soutien", permettent à l'organisation trifluvienne de travailler à l'avancement des enfants abandonnés, âgés de zéro à dix-huit ans, offrant ainsi une protection complète à tous les jeunes nécessiteux, quels que soient leur âge et leur sexe. Grâce à cette maison d'assistance, les jeunes garçons qui, à six ans, quittent l'Orphelinat du Rosaire, peuvent commencer leurs études primaires et les poursuivre jusqu'à l'âge de douze ans. Ce stage de six années pose les premiers jalons de leur carrière future. Il prépare les jeunes protégés à acquérir des connaissances techniques ou agricoles au Patronage Saint-Charles, précède la formation commerciale ou scientifique donnée à l'Académie de la Salle, et favorise l'admission des mieux doués au cours classique du Séminaire Saint-Joseph.

L'importance de l'Orphelinat Saint-Dominique dans le secteur de la protection de l'enfance se trouve multipliée du fait que ses sections agricoles et techniques servent d'école spécialisée, et fournissent aux orphelins aînés du Patronage Saint-Charles l'occasion d'approfondir leurs connaissances, par la pratique d'un métier qui sera plus tard leur gagne-pain.

L'institution qui fait l'objet de cette monographie, joue aussi un rôle important par la collaboration qu'elle apporte aux oeuvres sociales générales du diocèse des Trois-Rivières: services d'assistance publique et municipale, organismes de santé et d'hygiène, conférences Saint-Vincent de Paul et services sociaux divers. Elle entretient des relations étroites et suivies avec toutes ces organisations et contribue, de ce fait, au maintien de la moralité et de la santé, tout en réalisant des économies substantielles pour les trésors publics. Puis en évitant le gaspillage

des talents de ces jeunes, elle améliore les valeurs de la cité et le bien-être de la population.

Tels sont donc les buts et le rôle de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières qui, depuis trente-six ans, s'intéresse au sort d'une partie de notre jeunesse négligée. Les autorités de cette institution s'efforcent de réaliser ces objectifs et de remplir ces fonctions, au sein d'une population dont les besoins apparaissent de plus en plus nombreux.

L'esprit de progrès proportionné aux ressources demeure le point capital de son histoire et marque la principale caractéristique de cette maison d'assistance. Il lui a permis de poursuivre son oeuvre de relèvement, de formation et d'éducation, et d'améliorer constamment les positions de la jeunesse nécessiteuse.

Quelles sont les ressources dont dispose l'Orphelinat Saint-Dominique pour réaliser les buts qu'il s'est fixés? Les trois chapitres suivants tenteront de les mettre en évidence, alors qu'il sera question des édifices et terrains de l'institution, de son personnel et de sa situation financière.

DEUXIEME PARTIE

LES RESSOURCES DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

1. Les propriétés de l'Orphelinat Saint-Dominique.
2. Le personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique.
3. La situation financière de l'Orphelinat Saint-Dominique.

CHAPITRE I

LES PROPRIETES DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

L'observateur qui analyse le problème de la protection de l'enfance dans tous ses éléments constitutifs, en saisit facilement l'ampleur et l'importance pour la préparation de la société de demain. Le présent et l'avenir de milliers d'enfants étant en jeu, il ressort qu'on doit s'appliquer à la solution de la question, afin de ne pas s'exposer à perdre ces énergies vitales si considérables.

Des esprits, soucieux de leurs responsabilités envers l'enfance négligée, ont élaboré une série d'oeuvres sociales destinées à rehausser le niveau de vie de cette jeunesse. Leurs efforts coordonnés se sont concrétisés par l'organisation d'un service complet d'aide à l'enfance qui répond aux exigences de l'heure présente tout en prévoyant de meilleurs lendemains.

Les autorités de l'Orphelinat Saint-Dominique ont choisi cette mission qui consiste à soulager la misère des jeunes délaissés et à leur préparer un avenir conforme à leurs aptitudes particulières. Après de cette jeunesse, elles tentent de remplacer, dans la mesure du possible, le milieu familial désorganisé ou perdu.

La réalisation de cet objectif exige que l'institution dispose de certaines ressources absolument nécessaires, et qui sont la garantie de son bon fonctionnement. Il lui faut d'abord des édifices pour loger les protégés, le personnel administratif et professionnel, ainsi que les autres personnes chargées du soin des enfants. Ensuite, elle doit retenir les services

d'un personnel compétent, tant pour la formation et l'éducation des jeunes que pour la sage administration de l'oeuvre. Enfin, les ressources financières ont aussi leur importance, comme éléments d'énergie et de progrès.

L'étude des ressources de l'Orphelinat Saint-Dominique fera l'objet de la seconde partie de cette monographie. Dans un premier chapitre, arrêtons-nous à l'analyse des édifices et terrains, soulignant particulièrement la situation géographique de cette maison d'assistance, l'état actuel de ses édifices, l'organisation de sa section agricole et, finalement, le développement de son centre de loisirs du Lac Roberge.

1. Situation géographique

Il est important de choisir un endroit convenable pour une institution qui doit loger près de 275 jeunes garçons. Pour que le choix soit judicieux, il faut tenir compte de plusieurs facteurs, comme l'espace requis, les besoins particuliers des protégés, l'entourage, l'expansion future, etc. Quelle est la situation de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières, en fonction de ces différents points de vue?

Etabli dans les limites extrêmes de la cité des Trois-Rivières, l'orphelinat occupe un vaste terrain triangulaire d'une superficie totale de 47,000 verges carrées¹. La façade s'étend sur une distance de 700 pieds, tandis que la profondeur atteint 1000 pieds. L'institution domine

¹ Le plan d'ensemble, figure I, qui apparaît à la page 27, montre l'espace occupé par l'Orphelinat Saint-Dominique et la disposition des différentes propriétés. On voudra bien se rapporter à ce plan, pour l'étude faite au cours de ce chapitre.

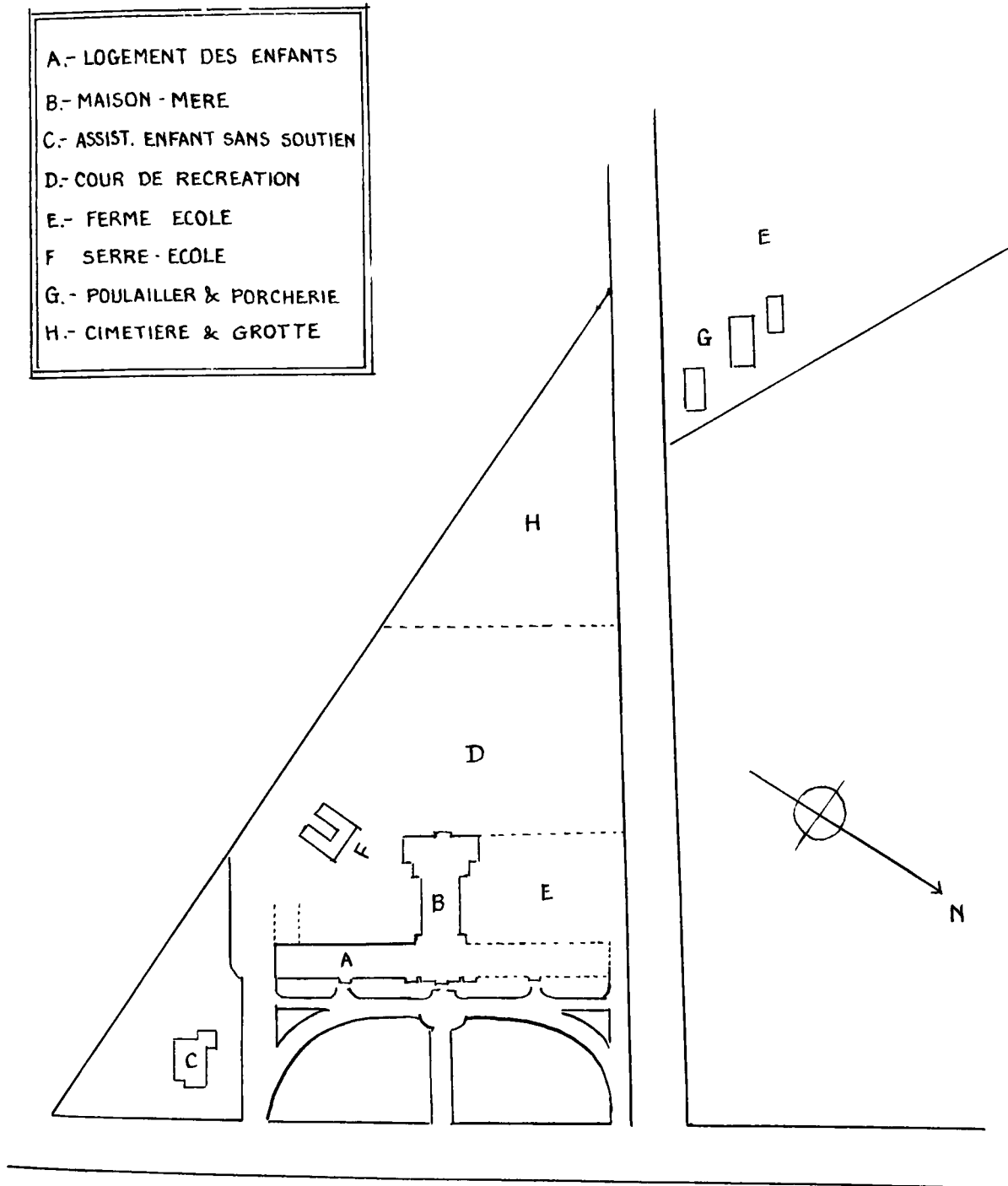


Figure I: Edifices et terrains de l'Orphelinat Saint-Dominique

(échelle: 200 pieds au pouce)

la section résidentielle de la ville (quartier Saint-Louis), dont elle est séparée par le coteau qui longe la façade. Du côté droit se trouve le terrain de l'exposition, tandis que l'Ecole Normale s'élève à sa gauche. A l'arrière du terrain de l'orphelinat, il y a le Patronage Saint-Charles, une maison de protection de l'enfance pour les garçons âgés de douze à dix-huit ans.

Ces quelques détails font voir que le site actuel de l'Orphelinat Saint-Dominique constitue une heureuse combinaison des influences urbaines et rurales. L'institution étant située dans les limites extrêmes de la cité des Trois-Rivières, il en résulte des avantages marqués.

La proximité de la ville favorise les relations avec les citoyens et permet à l'oeuvre de bénéficier des nombreux services d'une ville organisée. La population, du fait qu'elle connaît bien les besoins de l'institution, ne lui ménage pas son encouragement et, en définitive, les assistés sont les premiers à profiter de ses largesses. Ensuite, cette situation permet à quelques protégés bien doués de poursuivre des études classiques au petit Séminaire des Trois-Rivières, tout en continuant de se nourrir et de se loger à l'Orphelinat Saint-Dominique².

D'autres avantages s'ajoutent à ceux que nous venons de signaler. L'institution s'élevant tout près des cliniques médicales, des unités sanitaires et des hôpitaux, il est plus facile de faire profiter les jeunes de ces excellents services. Ses relations avec l'organisme diocésain

² Le 31 décembre 1946, trois protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique fréquentaient les classes du Séminaire des Trois-Rivières.

de protection de l'enfance sont aussi plus étroites, du fait que les locaux de cette dernière agence sociale sont établis dans un édifice appartenant à l'Orphelinat Saint-Dominique. Enfin, la ville lui procure un service d'eau adéquat, des facilités pour l'achat des produits, le transport des employés et du matériel, en somme, toutes les commodités d'une ville organisée.

Tout en jouissant de l'influence urbaine, l'orphelinat profite aussi des avantages du milieu rural. En effet, il est suffisamment éloigné des artères commerciales pour ne pas avoir à en subir le bruit énervant, les dangers de la circulation et les poussières malsaines. De plus, comme cette maison s'élève sur le haut d'une colline, on y jouit du bon air, de la tranquillité et d'une vue agréable.

Mais les bienfaits de l'influence rurale se font surtout sentir grâce à un vaste terrain qui a permis de développer une ferme agricole comportant de nombreuses sections: ferme-école, serre-école, poulailler-école, etc., comme on le verra plus loin dans ce chapitre. Il faut bien noter aussi que l'espace y est suffisant pour l'organisation d'un terrain de récréation à l'usage des protégés et pour rencontrer les exigences d'expansion future.

Le seul inconvénient que nous puissions trouver au site actuel, c'est sa proximité du terrain de l'exposition, qui apporte certains dérangements. L'inconvénient s'atténue du fait que les activités de cette dernière organisation ont lieu surtout au cours de l'été, alors que la majorité des orphelins prennent leurs ébats à la colonie des vacances.

En résumé, la situation géographique de l'Orphelinat Saint-Dominique apparait avantageuse et favorise la poursuite de sa mission. Les autorités ont eu la main heureuse en faisant ce choix d'un site profitable, tant pour les dirigeants que pour les protégés.

2. Edifices et terrain de jeux

Il est inutile d'insister sur la nécessité d'obtenir un local convenable pour loger, nourrir et éduquer 275 enfants, et les nombreux services qu'exige le fonctionnement effectif d'une institution de protection de l'enfance. Les plans d'un tel édifice doivent être conçus en fonction des besoins de la jeunesse qui y vit, et de façon à lui garantir la sécurité, la santé et l'éducation complète, sans pour cela négliger les aspects beauté et tranquillité.

Aujourd'hui, on connaît trois genres principaux d'institutions pour enfants: les plans dits "collectifs", "par appartements" et "maisons familiales séparées". (Les termes anglais qui les désignent sont, respectivement: congregate institutions, apartments plan, et cottage plan). Actuellement, l'Orphelinat Saint-Dominique appartient au type collectif, bien que des plans soient prévus pour la transformation de la maison au système par appartements³.

Dans les institutions du type collectif, les enfants vivent par groupes très considérables. Les jeunes logent alors en commun dans les mêmes dortoirs, réfectoires, salles de jeux, etc. Le plan par appartements

³ L'appendice II de cette monographie, page 177, donne une idée de l'organisation future de l'Orphelinat Saint-Dominique.

est, en quelque sorte, une division du genre collectif, les groupes étant beaucoup plus restreints, généralement un maximum de quarante enfants par section, chacune de ces sections ayant à sa disposition un dortoir, une salle à manger, une salle de jeux, une classe et un salon. Enfin, les maisons familiales séparées abritent une douzaine de jeunes qui y vivent comme dans leur propre foyer, sauf qu'ils sont sous la surveillance de parents nourriciers.

Ces définitions sommaires et forcément imparfaites montrent les avantages et les inconvénients de chaque système. La division des assistés en groupes plus restreints favorise la flexibilité des règlements, l'individualisation de chaque cas particulier et permet en même temps de créer un milieu qui se rapproche davantage de la maison familiale.

E d i f i c e p r i n c i p a l.-- L'histoire de l'Orphelinat Saint-Dominique nous a appris que l'édifice actuel a été érigé au cours de l'année 1930, à la suite d'un double octroi totalisant \$240,000.00, accordé par le gouvernement provincial et la Cité des Trois-Rivières. En assumant le fardeau d'une dette de \$270,000.00, les Soeurs Dominicaines du Rosaire posaient le geste qui conduisit à l'érection de la maison actuelle, logeant les religieuses et les enfants.

La construction principale, vaste édifice moderne en forme de "L", comprend deux ailes distinctes, accolées l'une à l'autre, chacune mesurant 184 pieds de longueur par 56 pieds de largeur, pour une superficie totale de 10,304 pieds carrés chacune. La section "A"⁴ est mise à la disposition

4 Voir le plan d'ensemble figure I, qui apparaît à la page 27.

des enfants, tandis que la section "B"⁵ constitue la Maison-Mère des Soeurs Dominicaines du Rosaire. L'élévation de ces édifices se compose d'une cave, d'un sous-bassement, d'un rez-de-chaussée et de deux étages. L'aile "A" comprend les services familiaux et administratifs: salles à manger, dortoirs, classes, salles de jeux, infirmerie, lingerie, toilettes, cuisine, buanderie, boulangerie, chaufferie, etc., tandis que la Maison-Mère est installée dans l'aile "B", et n'a pas besoin d'être détaillée davantage dans ce travail qui concerne l'orphelinat proprement dit.

Ce vaste édifice comporte certaines commodités modernes parmi lesquelles il faut signaler le système de ventilation dans les murs qui purifie l'air de tous les appartements. La bâtisse entière est à l'épreuve du feu et des escaliers de sauvetage sont installés dans tous les endroits stratégiques. Enfin, de larges fenêtres apportent la lumière du soleil dans toute la maison et il règne partout une grande propreté.

Le système central de chauffage, la boulangerie-école, la buanderie et les ateliers de réparation se trouvent situés au sous-sol de l'orphelinat proprement dit, tandis que le sous-bassement loge les cinq salles à manger, une petite salle de récréation, la cuisine, une salle de toilette et un appartement pour l'entreposage des denrées alimentaires.

Le rez-de-chaussée comprend deux parloirs, les bureaux de l'administration, l'infirmerie, une salle de récréation, deux vestiaires, une pharmacie, des salles de bain et une classe. Au premier étage sont ins-

5 Ibid. p. 31.

tallés deux dortoirs, les lingerie, la sacristie et des salles de toilette. Un passage conduit les jeunes à la chapelle de la Maison-Mère. Sur ce même étage, à l'extérieur, on a construit un balcon à l'usage des convalescents. Enfin, au troisième étage, il y a le dortoir des grands, huit salles pour les classes, une lingerie, une salle de couture et des salles de bain.

Les services qui concernent plus particulièrement les enfants méritent une analyse plus détaillée. A cet effet, examinons de plus près les pièces suivantes: dortoirs, salles à manger, classes, infirmerie et salle de récréation.

A. L'Orphelinat Saint-Dominique comprend trois dortoirs où les enfants sont classés d'après leur âge. Le dortoir du Sacré-Coeur, sis au premier étage, reçoit les protégés les plus âgés, c'est-à-dire ceux qui ont de dix à douze ans. Ses 118 lits s'étendent sur une surface de 3920 pieds carrés, tandis que l'appartement contient 50,960 pieds cubes d'air, soit une moyenne de 431,9 pieds cubes d'air par lit. Au centre de cette pièce se trouve un évier-lavoir comprenant 28 jets, soit un jet par cinq enfants.

Le dortoir Saint-Dominique, aussi situé au premier étage, est destiné aux jeunes âgés de huit à dix ans, qui peuvent y être admis au nombre de 108. La surface totale du plancher atteint 2688 pieds carrés et le cube de l'appartement est de 34,944 pieds, c'est-à-dire une moyenne de 324,5 pieds cubes d'air par enfant. Un évier-lavoir de 16 jets, soit un jet pour six ou sept enfants, s'élève au centre de l'appartement.

Enfin, le dortoir des plus jeunes, celui de l'Ange-Gardien, où sont admis les benjamins de six à huit ans, a une capacité de 52 lits. La surface du plancher étant de 1680 pieds carrés, le dortoir peut contenir 21,840 pieds cubes d'air, soit 420 pieds cubes par lit. Enfin, l'évier-lavoir, qui se trouve au centre, possède huit jets, donc un jet pour six ou sept enfants.

Les deux premiers dortoirs sont éclairés de deux côtés opposés, grâce à de grandes fenêtres, et le troisième ne reçoit la lumière du soleil que d'un côté. Le système de ventilation installé dans les murs purifie l'air des trois dortoirs. Les planchers sont construits de bois verni et il règne toujours une grande propreté dans ces pièces où les enfants prennent leur repos de la nuit.

Les protégés ne disposent pas d'un meuble particulier servant à placer leurs effets personnels. Ils peuvent cependant le faire en utilisant leurs cases respectives installées dans les dortoirs. En plus, chacun de ces appartements se complète d'une lingerie appropriée et de salles de toilette situées à proximité des dortoirs.

La surveillance dans les dortoirs est dirigée par une religieuse qui a sa chambre dans ces lieux. De la sorte, elle peut prévenir tous les dangers qui pourraient survenir, maintenir le bon ordre et faire respecter les règlements.

Toutes les précautions sont prises pour éviter les inconvénients des feux. Des extincteurs chimiques se trouvent dans chaque dortoir et des escaliers de sauvetage permettent une sortie rapide de tous les enfants vers la cour de récréation.

On remarque qu'il n'y a aucune chambre privée pour les protégés de l'institution, si ce n'est pour les malades et les convalescents qui peuvent être admis au petit dortoir de l'infirmerie, au rez-de-chaussée. Il n'existe aucune séparation entre les lits et aucun dortoir n'est réservé aux cas difficiles: enfants nerveux, turbulents, etc. La division des dortoirs s'appuie sur l'âge des enfants et non pas sur la nature de leurs problèmes personnels.

B. Les cinq salles à manger font partie du plan de construction que nous avons mentionné précédemment. Les élèves y ont pris leur premier repas le deux décembre 1946. Bien que ces appartements séparés les uns des autres, des portes à coulisse permettent d'obtenir une grande salle lorsque le besoin se fait sentir, pour des réceptions ou des fêtes spéciales.

D'une capacité de soixante places chacune, les salles à manger ont une apparence très jolie et très gaie à la fois. Les murs sont peints de couleurs pastels de bon goût et différentes pour chaque salle. De plus, on y a mis un air de gaieté et de jeunesse en imprimant des motifs variés sur les murs.

La propreté et l'hygiène sont assurées par un bon système de ventilation, de larges fenêtres qui laissent passer la lumière du jour, un plancher de terrazo, des éviers installés dans chaque pièce, des séchoirs à vapeur et des armoires répondant aux besoins. Enfin, la superficie de chaque salle à manger étant de 810 pieds carrés pour soixante enfants, chacun de ces derniers peut disposer de 13,5 pieds carrés de surface, comparativement aux standards établis qui sont de quinze pieds carrés par personne.

Le confort et l'utilité n'ont pas été négligés. Au lieu d'installer de grandes tables pouvant admettre une vingtaine d'enfants chacune, on a préféré utiliser des petites tables pour six personnes, ce qui permet un règlement plus flexible et rapproche davantage des conditions de vie familiale. Les chaises ont succédé aux longs bancs sans dossier et les couverts d'aluminium ont fait place à la vaisselle en pierre et en plastique de couleur, ceci à la grande joie des protégés. Enfin, le service est facilité par des ouvertures pratiquées dans le mur de chaque salle, à proximité de la cuisine centrale.

Le plan de construction future⁶ prévoit l'établissement d'un sixième réfectoire. Pour le moment, les cinq salles à manger portent les noms suivants: Sacré-Coeur, Saint-Joseph, Saint-Dominique, Saint-Tharcicuis, Ange-Gardien. En passant, remarquons que ces noms illustrent bien comment les religieuses s'efforcent d'inculquer l'esprit chrétien à tous leurs protégés, dans les moindres détails de la vie quotidienne.

C. Les classes, au nombre de neuf, peuvent recevoir un total de 380 élèves. Elles sont toutes situées au deuxième étage, sauf la classe des déficients de l'intelligence qui est installée au rez-de chaussée, à l'endroit servant de temps à autres pour les représentations dramatiques.

Présentement, les classes se divisent comme suit:

Une pour les élèves de sixième et cinquième années;

Une pour les élèves de quatrième année;

6 Voir l'appendice II de cette monographie, page 77.

Une pour les élèves de quatrième et troisième années;

Une pour les élèves de troisième année;

Deux pour les élèves de deuxième année;

Deux pour les élèves de première année;

Une pour les élèves souffrant d'arriération mentale.

Les locaux qui servent de salles de classe répondent aux exigences de l'hygiène et du confort et se comparent avantageusement avec ceux des écoles et collèges de la Commission des Ecoles Catholiques. Les pièces sont suffisamment grandes, la ventilation se fait par un système mural, de grandes fenêtres fournissent l'éclairage requis, enfin, il y règne une grande propreté.

De plus, le matériel nécessaire à l'enseignement y est suffisant; bureaux commodes tant pour le professeur que pour les élèves, bibliothèques, armoires, etc. Il faut noter cependant qu'il n'y a pas de salles spécialement réservées pour l'étude quotidienne. Les protégés étudient donc dans leurs classes respectives et ils y font leurs devoirs de chaque jour.

D. L'infirmierie est située au rez-de-chaussée, dans un vaste appartement qui contient actuellement six lits pour les opérés et six lits pour les malades contagieux. On peut installer des lits additionnels lorsqu'il y a nécessité. Une religieuse, infirmière diplômée, est en charge de cette section et la pharmacie attenante fournit les remèdes requis pour procurer les premiers soins aux jeunes malades.

En autant que la chose est possible, les autorités cherchent plutôt à envoyer les enfants à l'Hôpital de la ville, lorsque la maladie les frappe.

telle qu'organisée actuellement, l'infirmierie ne dispose pas de tous les instruments et appareils requis pour le traitement adéquat des protégés.

E. La salle de récréation, située au rez-de-chaussée, est très vaste, mesurant 160 pieds de longueur par 80 pieds de largeur. Une autre petite salle est installée au sous-bassement, mais comme elle ne sert à peu près jamais pour les récréations des enfants nous n'en parlerons pas plus longuement. D'ailleurs, les considérations faites sur la salle principale s'appliquent avec autant de vérité à celle-ci qu'à celle-là.

Ce vaste appartement, quoique bien aéré et parfaitement éclairé, ne peut actuellement servir pour l'organisation rationnelle des loisirs intérieurs: les jeux et les appareils qui font le délassement d'une jeunesse débordante d'activité et d'entrain font complètement défaut. La maison possède bien un grand nombre de jeux d'intérieur, mais il est absolument impossible d'en faire bénéficier les jeunes, la salle ne se prêtant pas à une surveillance et à une organisation raisonnables.

Toutes les semaines cependant, l'appartement sert pour la présentation de films donnés sous la direction de monsieur l'abbé Ovide Levasseur, aumônier-adjoint de l'orphelinat. A l'occasion des fêtes spéciales, on y donne des soirées récréatives. Enfin, durant la période des fêtes des groupes choisis de jeunes trifluviens viennent égayer les protégés, et tous s'amuse dans la grande salle où se jouent les jeux scouts et autres.

En résumé, l'Orphelinat Saint-Dominique ne possède pas une salle de récréation répondant aux besoins réels des enfants. Il y a bien deux appartements passablement vastes, bien éclairés et convenablement aérés, mais, malheureusement, l'absence de jeux appropriés et la disposition même

des pièces limitent considérablement l'organisation des loisirs intérieurs.

Ici, il faut ajouter que l'institution compte une bibliothèque enfantine de quelques huit cents volumes et l'on dit que les élèves, en assez grand nombre, en font usage régulièrement.

E d i f i c e d e L ' A s s i s t a n c e à l ' E n f a n t
s a n s S e u t i e n—. Les Soeurs Dominicaines du Rosaire possèdent aussi un autre édifice construit au début de septembre 1946. Il comprend un rez-de-chaussée, un sous-bassement et un étage, et il occupe une surface de 2500 pieds carrés. Cette maison est louée à L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, la centrale trifluvienne des oeuvres de protection de l'enfance.

Les bureaux et les services généraux de la centrale y sont logés: administration, service social professionnel, système de classification et d'enquêtes, ouvroir, etc. Le directeur exécutif de cette agence sociale y a aussi ses appartements.

La construction est moderne et la disposition des pièces favorise une organisation de première valeur, tout en prévoyant les développements qui pourraient survenir plus tard.

C o u r d e r é c r é a t i o n --. La cour de récréation s'étend à l'arrière de l'édifice principal et couvre une superficie totale de 45,000 pieds carrés. Durant la période des classes, elle constitue le lieu des ébats extérieurs de cette jeunesse négligée dont l'institution a charge.

L'organisation et le bon fonctionnement d'un terrain de jeux privé exigent qu'on utilise tout l'espace, que le terrain présente des facilités pour une surveillance convenable, enfin, qu'il soit doté de jeux conformes aux aptitudes et à l'intérêt de ceux qui sont appelés à y exercer leur activité. D'autres facteurs doivent entrer en ligne de compte, comme: la sécurité, la circulation, la location de l'équipement, etc.

La grandeur du terrain de jeux de l'Orphelinat Saint-Dominique est convenable, puisqu'elle est d'environ 165 pieds carrés par enfant. Cependant, l'équipement pourrait être amélioré, spécialement pour les jours d'été. Actuellement, on y voit des tournettes mécaniques et des balançoires. Les jeunes y jouent à la balle, sans pourtant avoir un losange régulier. Le jeu de frappe possède une grande vogue, le terrain s'y prêtant bien.

Durant la saison froide, les protégés sont plus favorisés. Ils peuvent patiner à leur aise sur deux grandes patinoires et s'amuser ferme dans une grande glissoire. Un système d'éclairage à l'électricité permet aux jeunes de se délasser après la disparition de la lumière du jour.

Il faut remarquer que la majorité des protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique passent leurs vacances d'été à la colonie du Lac Roberge ou dans leurs familles.

3. Section agricole de l'orphelinat

L'Orphelinat Saint-Dominique possède une vaste ferme-école qui pourvoit, en partie, aux besoins de l'institution, en même temps qu'elle permet à des jeunes de s'initier au travail de la terre. Evidemment, l'initiation agricole des protégés de l'institution est forcément élémen-

taire, étant donné leur âge peu avancé. La valeur de la ferme-école doit surtout s'analyser en fonction de l'éducation des aînés du Patronage Saint-Charles, qui y suivent un véritable cours d'agriculture. Les résultats acquis à date par ces derniers sont satisfaisants, comme le notait monsieur Napoléon Boisvert:

Plus de cent vingt-cinq jeunes gens du Patronage Saint-Charles ont passé à la ferme-école et à la serre-école. Sur ce nombre, environ le quart vivant de leur métier et reçoivent un salaire de trente à cinquante dollars par mois, logés et nourris. Les autres travaillent comme journaliers un peu partout. Un seul a dû abandonner son métier à cause de sa santé. L'apprentissage du métier d'aide-fermier a donc aidé quelques jeunes gens à gagner leur vie et à devenir des citoyens productifs⁷.

La section agricole de l'Orphelinat Saint-Dominique comprend trois départements: la ferme-école, la serre-école et le poulailler-école. Une porcherie a été ajoutée pour répondre aux besoins de l'institution. Sur la ferme, les élèves s'initient aux méthodes modernes de la grande culture; la serre-école est consacrée à l'étude de la culture des fleurs et des légumes; au poulailler, les jeunes apprennent l'aviculture: élevage, abattage, plumage et préparation de la volaille pour la table.

La machinerie nécessaire est mise à la disposition des étudiants en agriculture: tracteurs, charrues, hermes, répandeurs d'engrais chimiques, semeuses, niveleuses, voitures, etc. La superficie cultivée atteint 45 arpents, tandis que 10 arpents sont réservés au pacage des animaux. On récolte l'avoine, l'orge, le foin et plus de 1500 poches de patates par année.

⁷ Napoléon Boisvert, dans "Le Patronage Saint-Charles", thèse (non publiée) présentée à l'École des Sciences Sociales, Université Laval, Québec, 1946, p. 45.

La serre-école, érigée en 1937, possède cinq mille pieds cubes de vitres. En 1943, deux serres-chaudes furent ajoutées, chacune ayant aussi cinq mille pieds cubes de vitres. On possède également deux couches-chaudes servant surtout pour les plantations du printemps.

Ces bâtisses sont chauffées à la vapeur et l'ensemble est évalué à \$3000.00. Toutes les sortes de légumes et nombreuses variétés de fleurs sont cultivées. On a aussi organisé un département spécial, ayant charge de vendre les fleurs coupées, les bouquets, les couronnes, etc., ce qui améliore légèrement les revenus de l'institution.

Le poulailler-école, élevé en 1936 au coût de \$5000.00 est une vaste construction à deux étages, mesurant 22 pieds par 60. Il est pourvu d'un système de chauffage à l'eau chaude qui permet de maintenir la température requise pour l'élevage des poussins. On y élève au moins 500 poules durant toute l'année, et les oeufs sont consommés en partie par l'institution, le reste étant vendu aux communautés religieuses de la ville.

En 1940, la section agricole s'enrichissait d'une porcherie érigée au coût de \$6000.00. Le local, comprenant deux étages, mesure 90 pieds par 30 pieds, et on y engraisse une centaine de porcs. La viande est consommée par les protégés et le personnel de l'institution.

La section agricole de l'Orphelinat Saint-Dominique constitue donc un actif précieux. Déjà, les élèves les plus âgés de l'institution peuvent prendre contact avec la terre et acquérir ainsi le goût du travail agricole. Et, plus tard, lorsqu'à douze ans ils sont transférés au Patronage Saint-Charles, ils bénéficient d'un enseignement agricole moyen qui leur permettra de gagner leur vie en travaillant la terre. On sait

combien il importe, surtout de nos jours, de diriger les jeunes, spécialement ceux d'ascendance terrienne, vers l'agriculture. La valeur de l'institution s'augmente du fait qu'elle possède cette section agricole bien organisée.

4. Centre de loisirs

En plus de l'actif signalé plus haut, l'Orphelinat Saint-Dominique a l'avantage de posséder une vaste propriété, située à la campagne à environ quarante-cinq milles au nord des Trois-Rivières. En effet, sur les bords du lac Roberge, près de Saint-Tite, s'élève le "village des orphelins", qui offre aux enfants négligés l'occasion de se délasser au grand air durant les vacances d'été.

L'ouverture de ce centre de loisirs eut lieu le 18 juillet 1934, alors qu'une vingtaine de jeunes protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique y étaient admis. Au début, on vivait sous la tente, sans trop de confort. Cependant, les développements qui suivirent ont amélioré considérablement l'état de la colonie, de sorte qu'aujourd'hui, elle peut recevoir près de cent enfants confortablement logés.

Le campement comprend six bâtisses rustiques construites de bois rond écorcé. Un chalet, faisant face au lac abrite trois surveillants religieux. A l'arrière, on trouve un appartement suffisant pour emmagasiner les vivres. Un grand réfectoire, sorte de préau en plein air, reçoit les enfants qui passent l'été à la colonie. Plus loin, on voit l'ancien dortoir, maintenant transformé en infirmerie. Cette dernière construction, qui mesure 75 pieds par 60 pieds, sert aussi de salle de jeux, lorsque

la température est inélégante. En 1941, on érigeait un dortoir en forme de croix, d'une grandeur de 75 pieds par 60 pieds, et d'une capacité totale de cent lits. La bâtisse comprend aussi trois chambres privées, à l'usage des surveillants.

Le "village" se complète par la maison de l'aumônier, (les enfants la nomme "l'évêché"), et par une chapelle, un peu retirée à l'écart sur la colline. C'est là que les enfants vont chaque jour entendre la messe et adresser leurs prières au Ciel.

Toutes ces habitations sont éclairées à l'électricité et l'eau est fournie par un puits creusé sur le terrain du camp de vacances. Les enfants eux-mêmes participent, sous la direction des surveillants, à la propreté des lieux. Le personnel dirigeant voit à l'observance des règles de l'Hygiène et de la morale.

5. Bref aperçu

Telles sont donc les propriétés de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières. Ces édifices et ces terrains mis à la disposition des enfants abandonnés ou négligés, les aident à surmonter leurs misères, à vivre convenablement et à se préparer un avenir satisfaisant. Pour bien situer les données qui précèdent, donnons-en un bref aperçu.

L'enfant abandonné ou négligé, confié aux Soeurs Dominicaines du Rosaire, est logé dans un vaste édifice moderne de trois étages, très bien situé géographiquement. Cette institution du type "collectif" est bien aérée par un système mural de ventilation, convenablement éclairée par la lumière du jour et une grande propreté y règne constamment. Les différents

services: cuisine, ouvroir, buanderie, chaufferie, s'y trouvent centralisés. Le tout est à l'épreuve du feu.

L'édifice principal loge les services familiaux et éducationnels: dortoirs, salles à manger, infirmerie, salles de toilette, salles de récréation, classes, chapelle, etc. Au sujet de ces services, on remarque que les trois dortoirs ont respectivement une capacité de 62, 100 et 118 lits. Chacun contient respectivement 431,9, 324,5 et 420 pieds cubes d'air par enfants, comparativement aux standards établis qui sont de 500 pieds cubes d'air pour chaque enfant, dans les pièces de ce genre⁸. Il n'y a aucune chambre privée pour les assistés et ceux-ci sont classés d'après leur âge et non pas suivant la nature de leurs problèmes particuliers. Les protégés ne disposent pas d'un meuble particulier pour leurs effets personnels; cependant une case est attribuée à chacun d'eux.

Des salles de classes convenables offrent toutes les facilités désirées pour l'éducation de cette jeunesse. Il faut noter toutefois l'absence d'une pièce spécialement réservée à l'étude après les classes.

Dans le domaine des loisirs, l'institution compte une colonie de vacances bien établie, qui permet aux jeunes de passer les jours d'été à la campagne. Une cour de récréation leur fournit les moyens de se délasser au grand air, durant la période scolaire. A l'intérieur, les deux salles de récréation ne sont pas organisées pour favoriser des loisirs formateurs.

⁸ F. Dans Standards of Foster Care for Children in Institutions, publié par "Child Welfare League of America", New York, 1937, p. 29.

Sauf les salles à manger, aucun appartement n'a l'aspect d'un intérieur de famille. De plus, la disposition des différentes pièces rend difficile l'individualisation de chaque cas particulier.

La santé des enfants est bien protégée. Une infirmerie, sans cependant être parfaitement organisée, permet de donner les premiers soins aux malades. Les autorités se font aussi un devoir d'envoyer les enfants à l'hôpital de la ville, lorsque nécessaire.

Dans ce domaine de la santé et de l'hygiène, signalons que l'on compte un jet d'eau pour trois enfants, un bain pour 12,5 enfants et une toilette pour six enfants. En comparant ces chiffres avec les standards établis⁹, un jet d'eau pour quatre enfants, un bain et une toilette pour huit enfants, on constate que la situation est assez bonne. Notons, de plus, que ces nécessités sont installées à proximité des classes, des salles de récréation, des dortoirs et des salles à manger.

Enfin, la section agricole de l'Orphelinat Saint-Dominique se compare avantageusement avec les autres du genre. En plus de permettre aux jeunes de prendre contact avec le travail de la terre, elle donne d'excellents produits. Il en est ainsi de la boulangerie-école qui fournit le pain quotidien.

C'est dans ce milieu que vivent deux cent soixante-quinse jeunes âgés de six à douze ans, abandonnés ou négligés par leurs parents. Les propriétés physiques constituent une ressource très importante, pour le

⁹ Dans Standards of Foster Care for Children in Institutions, publié par "Child Welfare League of America", New York, 1937, p. 20 - 21.

seulagement de la misère des petits, mais pour produire efficacement, elles doivent être activées par une organisation humaine adéquate et un personnel compétent. Le chapitre suivant étudiera précisément l'organisation et le personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique, chargé du soin des enfants confiés à cette institution.

CHAPITRE II

LE PERSONNEL DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

Le chapitre précédent a souligné les ressources physiques de l'Orphelinat Saint-Dominique, qui contribuent pour une bonne part au succès de cette oeuvre sociale de protection de l'enfance. Sans doute, ces propriétés ont une grande utilité relativement au fonctionnement efficace d'une oeuvre de ce genre. Mais pour réaliser pleinement les fins proposées, il est d'importance primordiale que les édifices et terrains soient rendus productifs par l'action d'un personnel compétent.

Le personnel d'une institution constitue un excellent critère de sa valeur. En effet, les beaux édifices ne valent pas beaucoup dans un domaine comme celui-là, si l'on n'a pas su retenir les services d'un personnel bien préparé à remplir la tâche difficile de remplacer les parents absents et de bâtir l'avenir d'une jeunesse désavantagée. C'est ce que notait monsieur Howard W. Hopkirk, lorsqu'il écrivait:

The engine of an institution is its staff; it more than plant and equipment determines whether the institution is going to go, and whether forward or backward. The visitor with limited time, desiring to know an institution, might more sensibly spend it interviewing the executive and one or more of the workers who live with the children¹.

C'est donc dire que pour répondre aux besoins des enfants qui lui sont confiés, pour remplacer la famille dans la mesure du possible, l'Orphelinat Saint-Dominique doit comporter un groupe de personnes spécialisées

¹ Howard W. Hopkirk, dans Institutions Serving Children, publié par Child Welfare League of America, New York, 1940, p. 68.

dans un domaine particulier et remplissant une fonction bien déterminée dans son organisation professionnelle et administrative.

Le succès d'une institution repose en effet sur une organisation hiérarchisée qui porte la responsabilité des activités de l'oeuvre. L'administration supérieure doit être assistée d'un personnel professionnel chargé de la formation des enfants et de leur préparation à la vie: directrice, préfet des études, professeurs et surveillantes, qui forment l'intelligence et disciplinent les volontés; travailleurs sociaux, qui suivent les développements de l'enfant et son adaptation au groupe; médecin, dentiste, infirmière, directeur de jeux, qui s'occupent de la santé et des loisirs de cette jeunesse.

Un personnel auxiliaire doit s'ajouter pour assurer la marche efficace de l'oeuvre et de ses différents services: entretien de la maison, cuisine, buanderie, ouvrage, etc. Bien que ces personnes n'aient pas des contacts réguliers avec les protégés, leur rôle demeure quand même essentiel à la vie de l'institution.

Dans ce chapitre, on fait l'étude du personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières. Une première partie concerne l'ordre hiérarchique de l'institution et son administration supérieure. Les autres sections analysent la composition et les fonctions des différents services de la maison: administration financière, services généraux et soins des enfants.

1. Ordre hiérarchique et administration supérieure

L'Orphelinat Saint-Dominique est une oeuvre privée, fondée et dirigée par les Soeurs Dominicaines du Rosaire. Le Conseil Général de cette communauté religieuse, ayant à sa tête la Très Révérende Mère Prieure Générale, demeure donc la première autorité de l'institution.

Ce Conseil Général détermine la politique administrative de l'oeuvre et délimite le champ de ses activités. C'est lui qui, chaque année, analyse le travail accompli et donne les directives qui s'imposent pour améliorer la situation. Ce même Conseil nomme les officiers qui auront la charge et la responsabilité des services de l'orphelinat.

A cet effet, il nomme la Mère Prieure locale, qui assume la responsabilité du gouvernement de l'institution. On lui adjoint cinq officières: la Mère économiste, responsable de l'administration financière; la Mère directrice, en charge des soins physiques et de l'éducation à donner aux protégés; et, pour chaque service général: cuisine, buanderie, lingerie, une officière qui dirige chacun de ces départements. L'aumônier, nommé par l'évêque, se joint à toutes ces officières pour prendre la responsabilité de la vie spirituelle de l'institution.

Des aides religieuses et laïques assistent les officières dans l'exercice de leurs fonctions. Un personnel spécialisé seconde la directrice dans son oeuvre d'éducation et de formation: pour procurer les soins physiques aux enfants, elle compte sur l'infirmière et les maîtresses de division, tandis que la maîtresse des études, l'assistante-directrice, les professeurs et les surveillantes s'appliquent particulièrement à la formation

intellectuelle des jeunes. Enfin, des aides bénévoles assurent, sous la direction de l'aumônier, l'organisation et le fonctionnement du centre de loisirs du Lac Roberge.

La figure n° 2: "Ordre hiérarchique et organisation du personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique", qui apparaît à la page suivante, donne une idée d'ensemble de l'organisation du personnel de l'institution et laisse voir la hiérarchie qui y existe.

2. Administration financière et services généraux

La section précédente a fait voir que l'administration supérieure de l'Orphelinat Saint-Dominique se compose du Conseil Général des Soeurs Dominicaines du Rosaire, de l'aumônier, de la Mère Prieure locale, de l'Économe, de la Mère directrice et d'une officière responsable de chacun des services généraux. Elle comprend donc un personnel entièrement formé de religieuses, à qui un prêtre est adjoint pour la conduite spirituelle de la maison.

Nous avons vu les attributions du Conseil Général et de l'aumônier; arrêtons-nous maintenant à celles des officières responsables des services généraux et de l'administration financière.

La Mère Prieure locale, nommée par le Conseil Général, a la responsabilité complète du gouvernement de l'orphelinat. C'est elle qui voit au fonctionnement de tous les services de l'institution, à la direction du personnel et aux problèmes d'intérêt général. De même, elle présente au Conseil Général le rapport des activités et exécute les directives qui lui sont données. Dans l'exercice de ses fonctions, elle est secondée

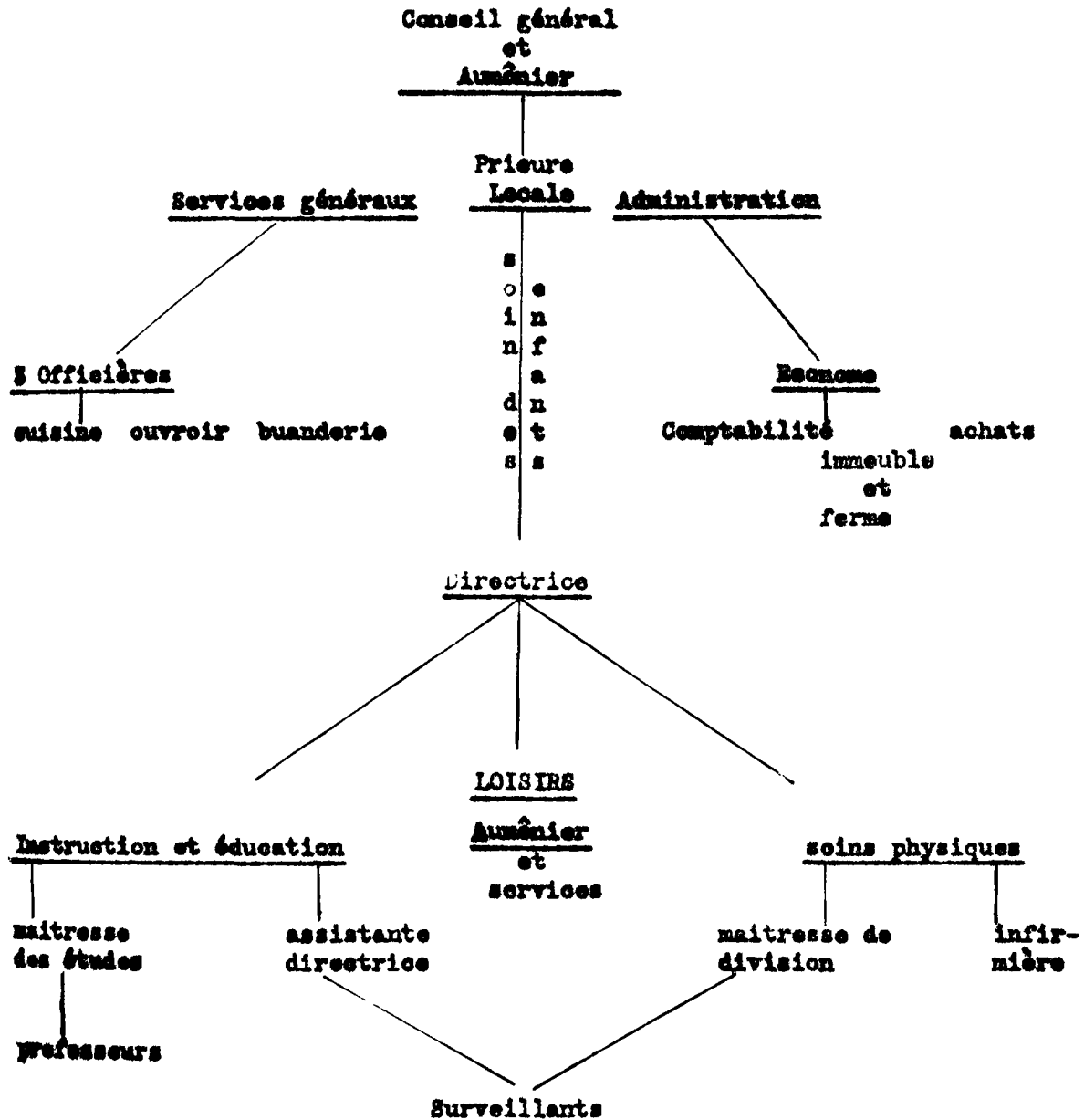


Figure 2. Ordre hiérarchique et organisation du personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique.

par des religieuses qui, chacune, surveillent un département particulier.

L'administration financière est mise entre les mains de la Mère Économe. Les fonctions de cette dernière sont très nombreuses et très importantes: elle doit s'occuper des achats courants et des dépenses d'opération, payer les salaires des employés et tenir un compte exact des revenus et dépenses de la maison. Cette officière s'occupe, en plus, de la tenue des comptes en rapport avec le département de l'assistance publique, pour l'hospitalisation des enfants. L'entretien de la maison et la surveillance de la ferme sont aussi de son ressort. Chaque année, elle doit présenter à la Mère Prieure locale un rapport complet de la situation financière de l'orphelinat.

Pour mener à bien ces différentes fonctions, l'Econome est assistée de deux religieuses, (dont une s'occupe principalement de la ferme) de trois aides laïques féminines préposées à l'entretien de la maison et à la réception des visiteurs, et de cinq hommes pour conduire les travaux de la ferme et entretenir les constructions.

Les religieuses sont à l'oeuvre tant que leurs services sont requis. Les laïques travaillent dix heures par jour et reçoivent un salaire conforme aux taux fixés par les conventions collectives et surveillés par le comité paritaire. Ces personnes n'ont pas de contacts réguliers avec les enfants.

Les services généraux, comprenant la lingerie, la buanderie et la cuisine, fonctionnent sous la direction d'une religieuse spécialement nommée pour chaque département. Les services de l'institution étant centralisés, ceux-ci occupent plusieurs personnes travaillant à temps complet.

A la buanderie, on voit au blanchissage des vêtements des enfants. Les préposées à la lingerie confectionnent les habits des enfants et font les réparations qui s'imposent. Le service de la cuisine s'occupe de la préparation des repas, du service des tables et de l'entretien des lieux. Un boulanger fabrique le pain consommé par les gens de la maison.

Le personnel des services généraux comprend, en plus des trois officières religieuses, huit religieuses, huit aides laïques féminines et deux hommes. Ces personnes s'occupent uniquement du travail mentionné précédemment et elles y donnent tout leur temps. Les travailleurs laïques fournissent neuf heures de travail par jour et reçoivent le salaire fixé par les conventions collectives. Aucune de ces personnes n'a des contacts réguliers avec les enfants.

3. Soins des enfants

Les soins procurés aux enfants peuvent se diviser en trois catégories: instruction et éducation, soins physiques et loisirs. La direction de ces trois départements relève de la Mère directrice de l'orphelinat.

Ces services sont les plus importants, car ils concernent directement les enfants; et le personnel doit être choisi avec d'autant plus de soin que ces personnes ont quotidiennement des contacts avec les enfants et doivent profiter de toutes les rencontres et circonstances pour accomplir une tâche d'éducation essentielle à l'avenir des jeunes protégés.

I n s t r u c t i o n e t é d u c a t i o n.— La Mère directrice possède une longue expérience de quinze ans auprès de la jeunesse négligée et voit au bon fonctionnement de l'orphelinat comme école

de formation générale au service des jeunes enfants délaissés. En plus de son travail de direction, elle remplit les charges suivantes: réception des enfants, explication des règlements, solution des cas spéciaux, permissions et tenue des registres et dossiers. Cette religieuse sert aussi d'intermédiaire entre l'institution et l'Assistance à l'Enfant sans Soutien, pour les questions relatives aux dossiers des enfants et au service social.

La maîtresse des études, l'assistante-directrice, les professeurs et les surveillantes se partagent le soin d'instruire et d'éduquer cette jeunesse délaissée qui vit à l'orphelinat.

La maîtresse des études, institutrice ayant vingt-cinq ans d'expérience dans l'enseignement, dirige les neuf classes et a la responsabilité particulière de la formation intellectuelle des enfants. Avec les institutrices et les surveillantes, elle voit à l'ordre et à la discipline. Au point de vue programme scolaire, elle exerce un contrôle sur les matières enseignées, surveille les examens et exécute les directives données par l'autorité supérieure.

Cette religieuse collabore avec quatre institutrices Dominicaines du Rosaire et cinq laïques. Les religieuses possèdent toutes le brevet d'enseignement et chacune a une expérience d'au moins sept années d'enseignement. Tous les étés, trois ou quatre d'entre elles s'inscrivent au cours de vacances de l'Institut Pédagogique, afin de se tenir au courant des nouvelles méthodes d'enseignement.

Les cinq institutrices laïques détiennent soit le diplôme d'Ecole Normale, supérieur ou intermédiaire, soit le brevet du bureau des Examineurs. Une possède une expérience de dix-neuf ans, deux: sept ans,

et deux: trois ans. En plus des qualifications mentionnées, deux institutrices ont reçu le certificat de compétence pédagogique.

La préparation des classes et l'enseignement sont les seules fonctions des institutrices, tant religieuses que laïques. Dans les classes supérieures, elles consacrent trente-quatre heures par semaine à l'enseignement et dans les basses classes, vingt-sept heures et demie par semaine.

Les institutrices laïques reçoivent un salaire variant entre \$588.00 et \$688.00 par année, basé sur leur expérience et leur qualifications. Elles ne sont pas tenues d'habiter à l'orphelinat et, de fait, une seule y loge. Les religieuses ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services, car l'école est indépendante de la Commission des Ecoles Catholiques. L'institution doit aussi régler les salaires des institutrices laïques.

L'assistante-directrice, une religieuse, s'occupe spécialement de la discipline, du chant, des jeux et de la culture physique. Elle y consacre tout son temps.

Entre les heures de classe, la surveillance se fait par huit religieuses et cinq laïques. Ce personnel voit au maintien de la discipline et de l'ordre dans les dortoirs, les salles à manger, à la récréation, etc. Comme on le verra plus bas, elles ont aussi charge de la distribution des vêtements aux enfants de la maison.

S o i n s p h y s i q u e s.-- Sous la section des services généraux, on a vu que la cuisine, la buanderie et la lingerie étaient centralisées en trois départements distincts et qu'elles comprenaient

spécialement la préparation et l'entretien général des articles utilisés par les enfants. Pour assurer une distribution équitable des vêtements, on a désigné cinq maîtresses de division, toutes religieuses, qui s'occupent du vêtement des enfants considérés individuellement.

Assistées du concours des surveillantes, les maîtresses de division s'occupent aussi de la propreté et de l'hygiène des enfants. On sait combien il importe de surveiller constamment la propreté et l'hygiène, afin d'éviter des conséquences pénibles et souvent désastreuses. Les maîtresses de division voient donc à ce que tous les jeunes observent les règles de l'hygiène et de la propreté et, en même temps elles s'inquiètent du bien-être des enfants en ce qui concerne leurs vêtements et leur effets personnels.

Une religieuse, infirmière diplômée, complète le personnel de ce département. Elle applique les mesures susceptibles de prévenir les maladies et la contagion, donne les premiers soins aux malades ou blessés et s'occupe de la pharmacie.

C e n t r e d e l o i s i r s.-- La colonie des vacances des jeunes protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique est ouverte durant les mois d'été pour un groupe d'une centaine de jeunes qui ^{peuvent} passer la période des vacances dans leur famille. L'aumônier de l'institution assume la direction du camp d'été et quelques membres du personnel de l'orphelinat se rendent au centre de loisirs, pour prendre charge des différents services; cuisine, entretien, etc.

Durant la période des vacances, il est important de surveiller le développement du caractère et l'éducation des jeunes; de plus, il faut bien organiser les jeux de cette jeunesse, de façon à ce qu'elle puisse profiter de son séjour à la campagne. Cette tâche d'éducation est laissée à des prêtres du Séminaire des Trois-Rivières qui se font un devoir d'exercer leur apostolat auprès de l'enfance négligée. Ils sont au nombre de cinq ou six; quelques-uns passent tout l'été au centre de loisirs, tandis que les autres se remplacent à tous les quinze jours.

A la longue, les organisateurs de jeux acquièrent une belle expérience auprès des enfants. En effet, ce sont toujours les mêmes prêtres qui, chaque année, dirigent les jeunes au cours de la période des vacances.

4. Autres considérations

En examinant la composition et les fonctions des membres du personnel de l'institution qui nous occupe, on constate l'absence d'un groupe de professionnels dont les services apparaissent essentiels au bon fonctionnement de la maison: médecin, dentiste, oculiste et auxiliaires sociaux. C'est que, nous n'avons tenu compte que des employés qui consacrent tout leur temps aux soins des jeunes protégés de l'orphelinat.

Comme question de fait, le personnel médical comprend, en plus de l'infirmière graduée, un médecin, un dentiste et un oculiste attachés à la maison, mais qui conservent quand même la clientèle de leur bureau respectif. Chaque fois que leurs services sont requis, ils se font un devoir de traiter gratuitement les jeunes malades.

Le médecin et le dentiste exercent cet apostolat depuis une quinzaine d'années et tous deux jouissent d'une excellente réputation parmi les membres de leurs professions. L'oculiste est un jeune qui rend aussi de grands services à l'institution et, de concert avec un opticien, on fournit gratuitement les lunettes dont les enfants pauvres pourraient avoir besoin. Les médecins et infirmières de l'Unité Sanitaire des Trois-Rivières visitent fréquemment les enfants et, de la sorte, on collabore généreusement à la sauvegarde de la santé.

La technique moderne du service social² n'existe pas à l'intérieur de l'institution et le personnel ne comprend aucun praticien social professionnel. Cependant, avec le concours de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien, on a établi des dossiers individuels qui favoriseront l'établissement d'une section de service social, quand les autorités le jugeront à propos. Le service social se pratique à l'extérieur, lorsqu'il est question de l'entrée ou de la sortie d'un enfant, par les travailleurs sociaux de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien.

Le personnel de l'Orphelinat Saint-Dominique se compose donc, outre le Conseil Général des Soeurs Dominicaines du Rosaire et l'aumônier, de soixante-trois personnes, dont trente-six religieuses, vingt laïques féminines et sept hommes. Seuls les employés laïques sont rémunérés pour leurs services. Ceux qui ont des contacts réguliers avec les enfants sont au

² Le service social, tel que pratiqué à l'Orphelinat Saint-Dominique, fait l'objet du chapitre III de la quatrième partie de cette monographie, à la page 140.

nombre de trente et un, dont vingt-deux religieuses³.

Il est inutile d'insister sur le caractère moral de tous les membres du personnel: les autorités de la maison, en effet, se montrent intransigeante à ce point de vue. La santé des employés est protégée par des examens périodiques subis à l'Unité Sanitaire des Trois-Rivières. Enfin, ceux qui ont à rencontrer les enfants ont une belle expérience et possèdent les connaissances exigées dans leur travail respectif.

Des chiffres qui viennent d'être cités, il ressort que l'Orphelinat Saint-Dominique se compose avant tout de religieuses qui ont fait le sacrifice de leur vie pour améliorer celle des pauvres délaissés. Leur influence compte énormément en fonction du bien-être et de l'éducation des enfants. Monsieur l'abbé Desrosiers n'écrivait-il pas que "dans le domaine de la charité sociale, une once d'amour de Dieu vaut des tonnes de technique"⁴

Monsieur Hopkirk, directeur de "Child Welfare League of America" soulignait aussi ce fait, lorsqu'il écrivait:

If religious faith and activity characterize enough of the staff, and if the practice of religion be a happy experience to these adults, such influence on the children may be one of the most powerful contributions that an institution can offer⁵.

L'oeuvre des religieuses laisse sans doute des traces morales profondes dans l'âme des jeunes et les prépare avantageusement à leur

3 Voir le Tableau n° I, à la page suivante.

4 L'abbé J.B. Desrosiers, dans "Nos Cours", L'Institut Pie XI, Montréal, livraison du premier février 1947, vol. VIII, n° 15, p. 12.

5 H.W. Hopkirk, dans Institutions serving Children publié par Child Welfare League of America, New York, 1940, p. 75.

TABLEAU I

LA COMPOSITION DU PERSONNEL^{a)}

Départements:	Religieuses (nombre)	Laiques (nombre)		Rémunération (nombre)
		Femmes	Hommes	
Mère Prieure Locale	1			--
Adm. financière	3	3	5	8
Services généraux	11	8	2	10
Instr. et éducation	15	9		9
Soins physiques	6			-
<hr/>				
<u>TOTAUX:</u>	36	20	7	27
<hr/>				

a) Ce tableau comprend uniquement les membres du personnel qui travaillent à temps complet.

première carrière: le Ciel. Cependant, le dévouement de ces apôtres permet d'autres considérations, même du simple point de vue économique. Ainsi par exemple, les religieuses font économiser un montant substantiel au trésor public, puisqu'elles ne reçoivent aucun salaire et demeurent à la tâche vingt-quatre heures par jour, si l'on peut dire; aussi leurs services sont-ils hautement appréciés.

Telles sont donc les personnes sur qui repose la tâche de nourrir, d'entretenir et d'éduquer les nombreux enfants abandonnés ou négligés, confiés à l'Orphelinat Saint-Dominique. Cette ressource humaine contribue fortement au succès des activités de cette oeuvre qui mérite la sympathie agissante de toute la population.

CHAPITRE III

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

La situation financière d'une institution comme l'Orphelinat Saint-Dominique ne doit pas être négligée: avec le personnel et les propriétés physiques, les finances constituent une source puissante d'énergie, qui influence tous les aspects de la vie d'une oeuvre sociale.

En étudiant l'histoire d'une maison de protection de l'enfance, on voit que le point de vue financier affecte considérablement son développement et son expansion, l'aide à triompher ou non d'un grand nombre d'obstacles et concourt à l'établissement de sa politique générale.

L'importance de l'état financier d'une institution apparaît encore davantage lorsqu'on considère le bien-être économique et social des enfants, qui en dépend largement. Cette même ressource financière détermine le salaire et les conditions du personnel, l'efficacité des opérations de la maison, la richesse de son programme, l'état de ses propriétés, de même que l'efficacité et le rayon de ses activités.

Les finances influencent donc la marche d'une maison d'hospitalisation, puisqu'elles servent à établir la limite de son habilité à rencontrer les besoins présents et à prévoir ceux de l'avenir. Aussi, ce facteur contribue-t-il à établir la position véritable de l'institution dans la Cité et dans l'ensemble des oeuvres du même genre.

Le présent chapitre veut analyser la situation financière de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières. A cet effet, on examine d'abord le bilan de l'oeuvre, pour ensuite étudier les revenus et les

dépenses d'opérations. Les données présentées ici sont celles du rapport financier de l'Orphelinat Saint-Dominique pour l'exercice se terminant le 31 mars 1944. L'auteur a cru préférable d'utiliser le rapport de l'année 1944, parce que celui de l'année 1945 n'a pas été vérifié par un comptable agréé. Le premier a été vérifié par le bureau "De Cotret, Ferron et C^{ie}", comptables agréés des Trois-Rivières.

1. Examen du bilan de l'Orphelinat Saint-Dominique

Suivant le rapport financier présenté par les vérificateurs, l'actif de l'Orphelinat Saint-Dominique, au 31 décembre 1944, atteignait le chiffre total de \$474,240.14, tandis que le passif se chiffrait à \$196,648.83, pour laisser un capital net de \$277,591.31. Une analyse détaillée de ce bilan donne quelques éclaircissements concernant la situation financière de l'institution.

En considérant d'abord l'actif, on voit qu'il se divise en quatre catégories: actif disponible: \$14,065.78; actif immobilisé: \$403,150.56; mobilier: \$24,091.11; et autres actifs: \$32,932.69.

L'actif réalisé se subdivise lui-même comme suit:

Argent en caisse et en banque: \$6241.96

Assistance publique à recevoir: \$3100.00

Pensions à recevoir des parents: \$1044.00

Placements et autres créances: \$3679.82

L'institution possède donc un actif liquide de \$6241.96. Il faut cependant lui ajouter le montant de \$3100.00 à recevoir du département de l'assistance publique pour l'hospitalisation des enfants, lequel est perçu

dans une proportion de 100%. Les placements, formés d'obligations municipales portant un intérêt de 4% et 5½%, doivent aussi être compris dans l'actif liquide, puisqu'ils sont immédiatement convertibles. Il n'en est pas ainsi du montant de \$1044.00 dû par les parents pour la pension de leurs enfants. Les autorités de la maison affirment que cet actif n'est réalisé que dans une proportion moyenne de 40 à 50 %, et l'on constate qu'un compte de réserve pour mauvaises créances n'est pas ouvert.

L'actif immobilisé comprend les édifices et terrains, la section agricole et le centre de loisirs du lac Roberge. La valeur de la maison qui loge les religieuses, son mobilier et son équipement, ne sont pas inclus dans ces chiffres qui concernent uniquement l'orphelinat proprement dit et ses dépendances. Une réserve pour dépréciation de l'actif immobilisé a été créée, pour un total de \$23,561.00 comparativement à une valeur non dépréciée de \$428,711.56.

Le mobilier de la maison est évalué à \$27,728.86; de ce montant, on a déduit une réserve de \$3637.75 pour couvrir la dépréciation.

Enfin, l'item "autres actifs" se détaille de la façon suivante:

Lingerie:	\$12,076.23
Bibliothèque:	\$ 1822.86
Provisions:	\$ 8588.48
Remèdes	\$ 598.60
Vaisselle:	\$ 1301.67
Animaux:	\$ 2540.00
Machinerie:	\$ 6004.85

Le passif se compose d'abord de deux exigibilités à court terme: comptes à payer: \$1881.93 et intérêts accrus: \$1926.90, puis d'une exigibilité à long terme de \$192,840.00. La différence entre l'actif et le passif indique un capital payé de \$277,591.31.

Les comptes à payer sont les dettes courantes pour le combustible, la nourriture, etc. L'exigibilité à long terme consiste en un emprunt de \$270,000.00 contracté en 1930, lors de la construction de l'orphelinat. La caisse généralice des Soeurs Dominicaines du Rosaire a prêté cette somme à un taux d'intérêt de 4%.

Les données précédentes laissent voir d'abord que l'actif disponible de l'Orphelinat Saint-Dominique, avec un excédent de \$8533.13 sur le passif courant, est suffisant pour permettre à l'institution de rencontrer ses obligations immédiates et fonctionner normalement sans rencontrer de difficultés financières sérieuses. De plus, l'ensemble réplète une politique financière sage et fidèlement suivie.

Lors de l'érection de l'édifice actuel, les dirigeants de l'institution ont assumé une dette de \$270,000.00. Avec les revenus et dépenses détaillés plus bas, on a réussi, en quatorze ans, à réduire cette dette de \$77,160.00, soit une remise annuelle moyenne de \$5511.00, en plus de l'intérêt chargé à 4%. Durant cette période de quatorze ans, on a dû faire des dépenses de capital assez importantes: construction de bâtisses, achats de machinerie, de mobilier, etc. et pourtant, la dette a diminué graduellement.

Ce bilan démontre certainement une administration financière judicieuse et la situation générale de l'orphelinat y apparait bonne. En effet,

en possède un capital payé de \$277,591.31, et un actif liquide qui favorise des opérations financières assez faciles. La dette, contractée en 1931, le fut à un taux d'intérêt intéressant et les remises sur le capital se font régulièrement. Enfin, l'actif immobilisé de l'institution constitue une valeur réelle et productive, servant au bien-être des enfants.

Examinons maintenant les revenus et dépenses, qui laissent voir un autre aspect, non moins intéressant, de la situation financière de cette institution.

2. Les revenus de l'Orphelinat Saint-Dominique

L'Orphelinat Saint-Dominique tire ses revenus des sources suivantes. Ces chiffres sont extraits du même rapport financier, pour une période de douze mois se terminant le 31 décembre 1944.

Revenus pour pensions des enfants:	\$46,219.84
Revenus des industries et placements:	\$10,337.89
Dons particuliers:	<u>\$16,789.58</u>
Revenu total:	\$73,347.31

Les recettes pour la pension des enfants hospitalisés au cours de l'année 1944 comprennent la subvention versée par le département de l'assistance publique: \$36,349.14 et le montant fourni par les parents des enfants non indigents: \$9870.70.

La subvention accordée par le gouvernement provincial, département de l'assistance publique, est établie sur une base de soixante-dix cents par jour, pour chaque enfant hospitalisé en vertu de la loi de l'assistance

publique¹. En 1944, l'orphelinat a reçu une moyenne de 269 enfants, dont 210 furent admis conformément à cette dernière loi.

Comme il s'agit d'une subvention quotidienne, l'institution ne reçoit pas le montant pour une année de 365 jours; on s'appuie sur le nombre de jours réels que l'enfant a passés à l'institution. Durant l'année 1944, l'Orphelinat Saint-Dominique a perçu des subventions totales de \$36,349.14, soit 51,927 jours d'hospitalisation, ou encore 247 jours par élève admis sous la loi de l'assistance publique.

Les élèves pensionnaires sont reçus moyennant un versement de \$22.00 par mois, lequel correspond à la subvention mensuelle accordée par l'assistance publique. Les parents, tuteurs ou gardiens des enfants acceptés à cette condition ont payé \$9870.70 en pension, pour les 59 enfants hospitalisés durant l'année 1944. Dans plusieurs cas, les autorités accordent une diminution aux enfants qui, pour une raison quelconque, se sont vus refuser l'assistance publique, et dont les parents ne sont pas en mesure de verser la pension complète. Ce fait explique pourquoi le montant moyen de la pension versée par les parents n'atteint que \$16.73 par mois, sur une base de dix mois par année.

La pension payée à l'institution, tant par les parents que par le département de l'assistance publique, couvre uniquement les frais de nourriture, de logement et d'instruction. Cependant, en pratique, l'orphelinat doit s'occuper d'autres dépenses, comme les vêtements et les soins médicaux. Pour rencontrer ces déboursés supplémentaires, on compte sur

1 Pour l'analyse de cette loi, voir le volume: Une Richesse à Sauver - l'Enfant sans Soutien, par C.E. Bourgeois, prêtre, Les Editions du Bien Public, Les Trois-Rivières, 1947, pages 61 - 67.

la charité privée, comme on le verra plus loin.

Les industries dirigées par l'orphelinat fournissent un revenu annuel appréciable, si l'on en juge par les résultats obtenus durant l'année 1944, et qui se lisaient ainsi:

Revenus nets de la ferme:	\$1960.39
Revenus nets du poulailler:	\$3075.35
Revenus nets de la boulangerie:	\$3236.77
Revenus des hosties:	\$1934.15

En ajoutant l'intérêt des placements: \$131.23, on obtient le total de \$10,337.89.

Ces activités sont donc profitables à un quadruple point de vue: 1. elles rapportent des recettes intéressantes, qui augmentent le budget de l'institution; 2. elles fournissent des produits de première valeur, consommés par les protégés; 3. la vente des produits de qualité, aux citoyens de la ville, constitue une belle publicité pour la maison; 4. enfin, ces sections agricoles et techniques servent à la formation et à l'apprentissage des protégés aînés du Patronage Saint-Charles. Remarquons que la vente des hosties fabriquées à l'orphelinat a rapporté \$1934.15, durant une seule année.

Une dernière source de revenus met en lumière la générosité de la population trifluvienne à l'endroit de l'Orphelinat Saint-Dominique. En effet, les dons particuliers se sont élevés à \$15,121.01, pour l'année 1944, et, depuis 1931, ils ont accumulé le fort montant de \$141,000.00. Ces dons comprennent les legs et successions, les prêts à fonds perdus, les organisations charitables et les dons privés faits en argent seulement.

Une seule organisation, la "Journée de la Livre", qui remonte à 1924 et se tient annuellement depuis, a rapporté \$11,220.65 en 1944. Cette campagne de charité ne coûte absolument rien à l'institution, les frais étant réglés par le Conseil 1001 des Chevaliers de Colomb qui, en plus, prend la responsabilité de recueillir les offrandes. Ce mouvement de charité a un autre effet heureux: il permet de faire l'éducation populaire au sujet de l'enfance pauvre, abandonnée ou négligée.

Telles sont donc les sources de revenus de l'Orphelinat Saint-Dominique. En faisant un calcul simple, on obtient le résultat suivant: l'institution reçoit annuellement \$272.66 pour chaque enfant qu'elle abrite, nourrit et prépare à la vie. Pour former ce montant, le département de l'assistance publique fournit \$135.12, les parents \$36.67, les industries et placements: \$58.45 et la charité privée: \$62.42.

Les revenus qui proviennent de la pension payée pour les enfants hospitalisés, et ceux des industries dirigées par les religieuses sont stables, de sorte que les directeurs peuvent compter sur eux lorsqu'ils établissent le budget annuel de l'oeuvre. Quant aux dons particuliers, ils sont très variables; cependant, la "Journée de la Livre", organisée annuellement et qui constitue la principale source des dons privés, peut aussi être considérée comme une recette à peu près stable.

3. Les dépenses de l'Orphelinat Saint-Dominique

L'analyse de l'état financier de l'Orphelinat Saint-Dominique montre que les dépenses de cette oeuvre d'assistance se répartissent en quatre sections principales:

Administration générale:	\$ 1216.59
Entretien des personnes gardées:	\$24,668.63
Entretien général:	\$20,579.53
Charges fixes:	\$20,953.14

Le total est donc de \$67,217.89, comparativement à des revenus de \$73,347.31.

Sous l'item "administration générale", on enregistre le coût du téléphone, des timbres, du transport, des voyages, de la papéterie, des annués, etc., frais qui varient d'une année à l'autre.

L'entretien des personnes gardées comprend les dépenses suivantes:

Comestibles:	\$21,112.18
Frais du médecin:	\$ 240.71
Remèdes:	\$ 634.98
Lingerie:	\$ 2361.92
Ustensiles:	<u>\$ 318.84</u>
Total:	\$24,668.63

Durant l'année 1944, l'orphelinat a entretenu 343 personnes, dont 269 enfants, 64 religieuses, 9 aides laïques et un prêtre. Pour nourrir toutes ces personnes, on a acheté des vivres pour un montant de \$21,112.18, en plus d'utiliser la nourriture donnée par les magasins, pour une valeur de quelques \$4500.00. C'est donc dire qu'en moyenne, chaque personne gardée a consommé une valeur de \$74.67, en nourriture.

Cette moyenne se compare assez bien avec les standards généralement admis, \$100.00 par personne, surtout si l'on considère que les enfants prennent leurs repas à l'institution que durant neuf mois par année.

Durant les vacances d'été, les jeunes vivent ou dans leur famille ou à leur centre de loisirs du Lac Roberge. Or, à ce dernier endroit, toutes les dépenses d'entretien sont payées par un prêtre bienfaiteur, grand ami des enfants.

Les frais du médecin sont plutôt légers, car ils ne comprennent que les cas graves. Un médecin visite l'institution, lorsque ses services sont requis et, depuis dix ans, il n'a jamais produit son compte...

Les argents que l'institution a déboursés pour les remèdes et la lingerie révèlent qu'un bon nombre de parents ne s'inquiètent à peu près pas de la santé et des vêtements de leurs enfants. La pension chargée par l'Orphelinat ne comprenant pas ces frais, il semble que les parents devraient verser au moins l'allocation familiale qu'ils reçoivent pour leurs enfants. Ce montant pourrait être employé à acheter les vêtements et remèdes pour chaque enfant, en tenant compte des montants déboursés par chacun en particulier.

Les salaires payés: \$16,553.93, l'entretien de la maison: \$974.37, et l'entretien des édifices et terrains: \$2851.23, forment le total de \$20,379.53, classifié sous l'item "entretien général". On voit que ces dépenses sont considérables, bien que les religieuses, au nombre de 64 ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services.

Quant aux charges fixes présentées dans le rapport des vérificateurs, elles incluent les frais suivants:

Chauffage et éclairage:	\$7238.38
Assurances:	\$ 783.24
Taxes municipales:	\$ 138.84

Intérêts sur emprunt:	\$8002.10
Dépréciation totale:	<u>\$4790.58</u>
Total:	\$20,953.14

Les dépenses annuelles atteignent donc, au grand total, \$67,217.89 et, pour établir une moyenne, on constate que chaque enfant hospitalisé a coûté \$249.98, pour une année d'entretien et d'éducation.

Une vue d'ensemble de ces dépenses montre que l'argent est bien dépensé et que tous les montants déboursés ont été utilisés pour des choses nécessaires. Il ne s'y trouve aucun montant indiquant que l'on a payé des frais pour le dentiste et l'oculiste. Le fait s'explique, car un dentiste et un oculiste des Trois-Rivières donnent leurs services gratuitement, aux enfants pauvres et abandonnés.

4. Bref aperçu

Les données présentées dans ce chapitre permettent de conclure que la situation financière de l'Orphelinat Saint-Dominique, dans son ensemble, est satisfaisante. Les Soeurs Dominicaines du Rosaire qui dirigent l'institution, ont réussi d'abord à accumuler un capital vraiment intéressant, grâce à une administration financière basée sur l'économie et l'utilisation de toutes les ressources disponibles. De plus, en réduisant les dépenses au strict minimum, on a obtenu un surplus d'opération qui favorise une diminution de la dette contractée lors de l'érection de l'orphelinat.

Les sources de revenus sont suffisamment stables pour faciliter la prévision des dépenses que l'institution peut faire annuellement, sans s'exposer à des risques trop grands. Ces mêmes revenus, sagement utilisés,

servent à réaliser le but fixé: protéger l'enfance malheureuse et préparer son avenir.

Il faut bien noter que le surplus d'opération est dû, non pas aux recettes provenant de la pension payée pour l'hospitalisation des enfants, mais bien aux dons de la charité privée et à l'opération efficace des industries dirigées par les religieuses. En effet, on a vu que chaque enfant coûte annuellement \$249.88, comparativement à une pension annuelle moyenne de \$171.81, reçue tant du gouvernement provincial que des parents. Faut-il s'étonner de cette marge qui existe entre le taux d'hospitalisation et la valeur actuelle des services rendus? Voici un extrait de Standards of Foster Care for Children in Institutions, qui laisse voir que cette situation est générale:

No Institution should be founded with the assumption that adequate standards of child care can be maintained with income from per capita subsidy from public funds or from the profit on productive enterprises operated by the institution. Per capita support payments seldom cover more than half of the cost of the care of the beneficiaries².

Il y aurait lieu, croyons-nous, que le département de l'assistance publique fasse une révision de ses taux d'hospitalisation, afin que nos institutions puissent donner plus aux enfants qui leur sont confiés. Le montant additionnel pourrait servir au fonctionnement d'un service social, ou psychologique, ou encore, il aiderait grandement à l'organisation des loisirs des jeunes qui en ont tant besoin.

Il faut s'incliner devant l'apostolat et le zèle des religieuses qui, au nombre de 64, se donnent gratuitement au bien-être des nécessiteux.

² Standards of Foster Care for Children in Institutions, publié par la Child Welfare League of America, New York, 1941, p. 24.

Le sacrifice qu'elles s'imposent doit être compris à sa juste valeur, même du simple point de vue pécuniaire. Le directeur de Child Welfare League of America écrivait ces lignes dans son intéressant volume sur les institutions:

The largest item in the budget of most institutions is, of course, payroll, including both salaries and wages. Exception to this rule is found in some of the institutions that are staffed largely by members of religious orders, who receive only small stipends hardly to be counted as salaries³.

Certaines personnes objectent que l'on construit de grandes et belles maisons pour loger ces religieuses et que l'on défraie toutes leurs dépenses d'entretien. L'argument n'a aucune valeur, au moins dans le cas des religieuses de l'Orphelinat Saint-Dominique. Les pouvoirs publics, en effet, ont contribué pour \$250,000.00 dans la construction de l'édifice et ce montant ne couvre même pas le coût total de la section qui sert uniquement au logement des enfants. Quant aux dépenses d'entretien, on a constaté qu'elles sont de beaucoup inférieures aux salaires qu'il faudrait payer pour remplacer les religieuses par un personnel rémunéré.

La charité des dirigeants de l'institution dépasse les limites fixées par la loi. En effet, bien que les montants versés pour la pension ne doivent couvrir que le logement, la nourriture et l'éducation, l'institution débourse une somme importante pour habiller les enfants les plus pauvres et les faire traiter lorsqu'ils sont malades. De plus, on a donné, durant l'année 1944, 1460 repas à des gens pauvres qui se sont présentés à l'institution. Cette charité est d'ailleurs récompensée,

³ Howard W. Hopkirk, dans Institutions Serving Children, publié par Child Welfare League of America, New York, 1940, p. 192.

puisque les dons privés arrivent en quantité suffisante pour compenser pour ces oeuvres charitables.

En somme, l'argent que reçoit l'orphelinat est bien dépensé, en fonction des besoins des enfants, des ressources dont il dispose et des services rendus à la société. La situation financière est bonne et démontre une administration sérieuse. On pourrait sans doute augmenter la subvention accordée par le département de l'assistance publique, et l'histoire démontre que cet argent supplémentaire servirait à donner des soins encore meilleurs aux enfants.

Pour faire suite à cette étude des ressources de l'Orphelinat Saint-Dominique, la prochaine partie de ce travail concernera la population infantine qui profite des services que nous venons de détailler.

TROISIEME PARTIE

LA POPULATION ENFANTINE DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

1. Admission des enfants à l'Orphelinat Saint-Dominique.
2. Situation personnelle et familiale des protégés.

CHAPITRE I

ADMISSION DES ENFANTS A L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

Les fondateurs de l'Orphelinat Saint-Dominique ont choisi la mission de recueillir les enfants abandonnés ou négligés, pour leur fournir les soins matériels dont ils ont tant besoin et les préparer avantageusement à la grande lutte de la vie. On a vu que, pour réaliser cette fin, l'institution dispose de certaines ressources: les propriétés physiques, le personnel et les finances sont des facteurs d'énergie et de progrès, qui assurent la vie de l'oeuvre et la satisfaction des besoins des jeunes confiés aux religieuses.

Cette troisième partie de la présente monographie étudie le mécanisme d'admission des enfants à l'Orphelinat Saint-Dominique et analyse la situation personnelle et familiale de cette jeunesse négligée qui compte sur l'institution pour vivre et développer ses talents. Ainsi, on aura une idée de la population enfantine qui profite des services de cette maison d'assistance.

Dans un premier chapitre, arrêtons-nous à l'étude des conditions d'admission et de la procédure suivie pour l'entrée des enfants à l'institution. On répondra donc aux deux questions suivantes: 1. A quelles conditions un enfant peut-il être admis à l'orphelinat? 2. Quelle est la procédure suivie en vue de cette admission? Voyons d'abord le premier point.

1. Conditions d'admission des enfants

L'Orphelinat Saint-Dominique est une oeuvre d'assistance institutionnelle, spécialisée dans la protection de la jeunesse nécessiteuse. A ce titre, l'oeuvre se doit de poser des conditions qui régissent l'admission des protégés, afin d'éviter que des parents indignes et peu conscients de leurs devoirs abusent de sa charité, au détriment de leurs enfants et de toute la société. Son champ d'activité doit aussi être limité pour ne pas faire oeuvre double dans le secteur de la protection de l'enfance.

L'âge des enfants constitue un premier facteur qui doit entrer en ligne de compte lorsqu'il est question de l'admission d'un enfant à l'institution. Dans les débuts de l'oeuvre, on recevait les jeunes garçons âgés de quatre à douze ans; cependant, ces limites étaient souvent dépassées, tant d'un côté que de l'autre, étant donnée l'insuffisance des maisons du diocèse recevant les jeunes garçons délaissés.

Par suite du développement des oeuvres trifluviennes d'assistance à l'enfance, de la fondation d'une école maternelle s'adressant aux garçons de trois à six ans et d'un patronage réservé aux soins des aînés de douze à dix-huit ans, les autorités ont dû spécialiser davantage leur action de sorte que, depuis 1937, on ne reçoit que les seuls enfants négligés ou abandonnés, du sexe masculin et dont l'âge varie entre six et douze ans.

Les conditions personnelles et familiales de l'enfant décident aussi de son entrée: seuls ceux dont la situation personnelle ou familiale exige l'hospitalisation ont droit d'admission. On reconnaît que le milieu naturel et normal de l'enfant, c'est sa famille; conséquemment, on n'accepte que les jeunes qui doivent être traités en dehors de leur foyer. Le rôle

de l'institution commence lorsque la famille ne peut répondre convenablement aux besoins de l'enfant, lorsque l'état du milieu familial ne lui permet pas une vie régulière et normale.

Ici, il faut remarquer que le diocèse des Trois-Rivières ne possède aucun système de placement familial des enfants dans des foyers nourriciers. L'Oeuvre du Placement Familial, (système Grancher), fait exception; on confie alors à des familles privées les jeunes menacés de tuberculose à cause de l'état de leur entourage. L'institution demeure donc la seule ressource pour le placement des enfants qui ne peuvent bénéficier de l'adoption légale ou du placement temporaire parmi les membres de leur parenté.

Ainsi, les jeunes garçons confiés aux soins des Soeurs Dominicaines du Rosaire le sont par suite de la désorganisation ou de l'absence de leur foyer. Ils se rangent donc dans les catégories suivantes: a) orphelins de père, ou de mère, ou orphelins complets; b) enfants de ménages désunis; c) enfants de parents très pauvres; d) enfants de parents internés pour maladie ou autres causes; e) enfants naturels, qui n'ont pu être placés dans des foyers d'adoption. On accepte aussi les enfants adoptés légalement, qui présentent certaines difficultés de comportement ou qui sont des arriérés mentaux¹.

Quant à l'origine géographique, on donne la préférence aux enfants du diocèse des Trois-Rivières. Les enfants adoptifs, d'où qu'ils viennent, ont aussi la préférence. Enfin, lorsque des places sont disponibles, on accepte ceux qui ont résidence à l'extérieur du diocèse. On verra d'ailleurs

¹ Le chapitre suivant donne la distribution de la population enfantine en fonction de ce classement.

au cours du chapitre suivant, que plusieurs régions de la province de Québec sont représentées parmi les jeunes protégés de l'orphelinat Saint-Dominique.

Il faut noter enfin que, sauf de très rares exceptions, on ne reçoit que les jeunes de religion catholique, de citoyenneté canadienne et de langue française.

L'institution doit aussi imposer des conditions financières afin de ne pas exposer son oeuvre à la décadence ou à la faillite. La majorité des protégés sont admis suivant les termes de la loi de l'assistance publique². Dans ce cas, le gouvernement et la municipalité où l'enfant a son lieu de résidence se chargent de verser une subvention quotidienne de soixante-dix cents, pour chaque enfant considéré comme indigent et hospitalisé à l'institution. C'est la municipalité en question qui décide si l'enfant est indigent au sens de la loi, et la subvention accordée couvre les frais de logement, de nourriture et d'éducation.

Les enfants non indigents sont acceptés moyennant une pension mensuelle de \$22.00 qui, elle aussi, sert à défrayer le coût du logement, de la nourriture et de l'éducation. Les soins médicaux, les vêtements et les articles de classe demeurent à la charge des parents ou des gardiens de l'enfant. En pratique, on constate que, dans de nombreux cas, la charité privée doit pourvoir au paiement de ces derniers frais, tant pour les enfants reconnus comme indigents que pour les pensionnaires.

² On obtiendra de plus amples informations au sujet de cette loi, en consultant: "Une richesse à Sauver - l'Enfant sans Soutien", par l'abbé C.E. Bourgeois, Éditions du Bien Public, Trois-Rivières, 1947, p. 61 - 67.

Enfin, certains enfants vraiment nécessiteux ne peuvent pas être considérés comme indigents parce qu'ils ne satisfont pas aux conditions posées dans la loi de l'assistance publique. L'institution accorde alors une diminution de la pension et, pour les cas les plus pénibles, on admet gratuitement l'enfant.

C'est la centrale trifluvienne de protection de l'enfance: L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, qui accepte ou refuse les demandes d'admission. C'est ce même bureau qui décide de la sortie des enfants.

En résumé, l'Orphelinat Saint-Dominique s'adresse aux enfants de sexe masculin, âgés de six à douze ans, canadiens de langue française et catholiques, et qui ne peuvent grandir dans leur propre foyer à cause de circonstances défavorables. L'assistance publique ou les parents se chargent de régler le coût de l'entretien des enfants et c'est le bureau de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien qui prend la décision d'accepter ou de refuser les demandes d'admission.

2. Mécanisme d'admission

Aucun enfant ne peut être admis à l'Orphelinat Saint-Dominique sans qu'une demande soit présentée à cet effet au bureau de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien. Le comité de direction de cet organisme social, après avoir pris connaissance du dossier de l'enfant et des résultats des enquêtes faites, prend la décision quant à l'acceptation ou au refus. Il en est de même lorsqu'il est question du renvoi d'un enfant.

Les demandes d'admission sont généralement transmises par le Service du Bien-Etre des différentes municipalités, par les autres institutions,

par les curés des paroisses ou par les gardiens de l'enfant concerné.

Sur réception de ces demandes, L'Assistance à l'Enfant sans Soutien envoie une praticienne sociale faire l'enquête qui fournira les données sur lesquelles s'appuyer pour déterminer s'il y a nécessité de retirer l'enfant de son foyer. Dans plusieurs cas, le bureau de direction ne juge pas l'enquête nécessaire et prend une décision immédiate. Parfois, aussi, les municipalités se chargent de ce travail et font parvenir le résultat de l'enquête au directeur de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien. Tous ces dossiers et rapports sont conservés en filières, au fichier central d'hospitalisation de l'agence sociale.

Si le bureau de direction de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien juge que le placement de l'enfant est devenu nécessaire par suite de la situation anormale du foyer et que l'enfant satisfait aux conditions posées par l'Orphelinat Saint-Dominique, l'institution est avisée qu'elle peut accepter l'enfant. En même temps, les autorités de la maison d'assistance reçoivent une copie du dossier du jeune garçon concerné et sont mises au courant des conditions faites à celui qui a demandé le placement.

L'Orphelinat Saint-Dominique reçoit alors l'enfant; un dernier questionnaire, relatif à son état de santé et à ses progrès scolaires, doit être rempli, puis une place lui est assignée à la classe, au dortoir et à la salle à manger.

Quand l'enfant a atteint ses douze ans, il est transféré aussitôt au Patronage Saint-Charles, aussi dirigé par les Soeurs Dominicaines du Rosaire, et les parents, gardiens ou tuteurs de l'enfant sont mis au courant de ce départ. D'autres raisons peuvent motiver le renvoi d'un enfant:

l'insubordination, la mésadaptation au groupe et les autres difficultés de comportement. L'Assistance à l'Enfant sans Soutien étudie alors le problème et se charge de la solution. Enfin, quand les parents, tuteurs ou gardiens de l'enfant se proposent de le retirer de l'orphelinat, ils doivent s'adresser, comme toujours, au directeur de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, qui dispose du cas.

Avant d'analyser, dans le prochain chapitre, les conditions des enfants admis à l'Orphelinat Saint-Dominique, il importe de faire quelques remarques concernant l'admission des enfants. D'abord, on voit que la situation familiale des jeunes entre en ligne de compte lorsqu'il est question de les retirer de leur foyer pour les entrer à l'institution. Un système économico-social, dirigé par L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, est organisé durant le séjour de l'enfant à l'institution. Ce système permet à l'agence sociale de suivre l'état du milieu familial de l'enfant et, quand la cause de l'hospitalisation est disparue, on peut remettre l'enfant à son foyer, ce qui évite des déboursés additionnels pour les trésors publics et permet à l'enfant de rentrer à son foyer dès que la chose devient profitable.

Remarquons aussi qu'on ne fait aucune différence, au sein de l'institution, entre les enfants admis sous l'assistance publique, ou par charité, et les pensionnaires. Tous sont considérés également et personne ne bénéficie d'un traitement de faveur.

Enfin, notons qu'en général, les enfants ne sont pas tenus, sauf exception, de subir un examen d'entrée médical, scolaire ou psychologique. La sélection s'appuie sur les rapports déjà parvenus à l'institution. Lorsqu'un rapport laisse un doute, on procède alors à l'examen requis.

Cependant, tous les protégés sont soumis à un examen médical périodique et tous doivent recevoir les inoculations nécessaires.

CHAPITRE II

SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE DES PROTEGES

Un certain nombre de jeunes garçons, victimes d'une organisation familiale défectueuse, recourent chaque année aux services de l'Orphelinat Saint-Dominique pour recevoir les secours matériels dont ils sont privés et l'éducation indispensable à la préparation de leur avenir. Dès que l'enfant a satisfait aux conditions énoncées au cours du chapitre précédent, il est admis au sein de l'institution et alors, les Soeurs Dominicaines du Rosaire s'efforcent d'en prendre soin et de lui procurer les nécessités de la vie.

L'admission d'un enfant à cette maison de protection de l'enfance traduit généralement une désorganisation du milieu familial, survenue pour des causes naturelles comme la mort ou la maladie des parents, ou pour des raisons d'ordre moral, social ou économique, empêchant la famille de jouer son vrai rôle d'éducation et de protection de la jeunesse.

Afin de connaître sur quelles catégories d'enfants s'exerce l'apostolat des religieuses, le présent chapitre analyse la situation personnelle et familiale des jeunes protégés de l'institution. Une première section fournit des statistiques générales indiquant le nombre d'enfants confiés à l'Orphelinat Saint-Dominique depuis l'année 1931; en même temps, cette première partie détermine le mouvement de la population enfantine pour l'année 1946.

Les autres divisions de ce chapitre concernent l'origine géographique des jeunes enfants hospitalisés à l'institution le 31 décembre 1946,

leur âge, leur degré scolaire et la situation de leur milieu familial. Ces renseignements ont été compilés par l'auteur à la suite de l'examen des dossiers particuliers à chaque enfant.

1. Statistiques générales

L'orphelinat actuel, construit en 1931, peut normalement recevoir 275 jeunes gens. Avant cette date, c'est-à-dire de 1910 à 1931, l'édifice dont on disposait ne pouvait loger que 60 enfants. L'agrandissement des locaux était devenu réellement nécessaire puisque, depuis 1931, le nouvel orphelinat s'est rempli à la mesure de ses capacités.

Depuis 1931 jusqu'à 1946 inclusivement, 1950 jeunes garçons¹ ont dû recourir aux services de l'Orphelinat Saint-Dominique, soit une moyenne annuelle de 130 admissions. Ce chiffre ne concerne que les nouvelles admissions, car on compte habituellement une population enfantine régulière de 250 à 275.

Deux faits découlent de ces simples données: a) elles indiquent d'abord que l'institution répond à un besoin réel et pressant, toutes les places disponibles étant généralement occupées et les demandes se faisant toujours très nombreuses; b) elles font comprendre aussi l'urgente nécessité d'une action organisée pour consolider les liens familiaux. L'ampleur et la gravité du problème de la protection de l'enfance éclatent aussi, lorsqu'on considère ces chiffres qui ne concernent qu'une seule maison d'assistance et laissent deviner un état passablement grave dans tout notre pays.

¹ Voir le tableau n° II: "Enfants admis à l'Orphelinat Saint-Dominique", p. 88

TABLEAU II

Enfants admis à l'Orphelinat Saint-Dominique^a

1931 - 1945

En 1931	- - - - -	148 enfants
- 1932	- - - - -	124 -
- 1933	- - - - -	92 -
- 1934	- - - - -	105 -
- 1935	- - - - -	133 -
- 1936	- - - - -	139 -
- 1937	- - - - -	135 -
- 1938	- - - - -	131 -
- 1939	- - - - -	140 -
- 1940	- - - - -	93 -
- 1941	- - - - -	142 -
- 1942	- - - - -	150 -
- 1943	- - - - -	150 -
- 1944	- - - - -	137 -
- 1945	- - - - -	<u>131</u> -
	TOTAL	1950

a) Nouvelles admissions seulement.

L'observation des statistiques relatives à l'année 1946, nous fournit des données qui méritent notre attention. Considérons d'abord celles qui se rapportent au mouvement de la jeune population de l'orphelinat durant cette période.

Le premier janvier 1946, la maison abritait 259 jeunes garçons. Au cours de cette même année, on a enregistré 141 admissions nouvelles comparativement à 152 départs. Le nombre d'enfants négligés vivant à l'institution le 31 décembre 1946 s'établissait donc à 248. Avant de détailler plus loin les conditions de ces 248 jeunes gens, arrêtons-nous d'abord aux causes qui ont motivé la sortie de 152 enfants durant l'année 1946.

De ce groupe de jeunes retirés de l'institution durant cette période, 101 sont retournés vivre dans leur propre famille, 41 ont été transférés au Patronage Saint-Charles des Trois-Rivières, 6 furent envoyés à d'autres maisons d'hospitalisation, 2 ont pu bénéficier du placement familial en adoption et 1 seul est décédé, victime de l'ostéomyélite.

Soixante-dix pour cent des protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique ont donc pu retrouver leur milieu normal, la cause de leur hospitalisation n'existant plus. On voit par là l'efficacité du service économique-social de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien² qui, par suite des enquêtes répétées faites dans les familles, a favorisé le retour de plusieurs jeunes dans leur milieu. Ce même bureau de service social a réussi à placer deux enfants bien doués dans d'excellentes familles de la campagne.

² Le fonctionnement de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien fait le sujet de l'appendice n° I, à la page 173 de cette monographie.

Parce qu'ils avaient atteint l'âge de douze ans, 41 enfants ont été remis aux autorités du Patronage Saint-Charles. Une collaboration étroite existe entre ces deux foyers de protection de l'enfance fondés et maintenus par les Soeurs Dominicaines du Rosaire, et favorise le maintien d'un groupe homogène quant à l'âge.

Des six jeunes transférés à d'autres institutions d'assistance, deux furent conduits à l'hospice Saint-Michel-Archange de Québec, parce que les examens psychologiques et médicaux subis les rangeaient dans la catégorie des imbéciles. Les quatre autres garçons furent admis dans une école d'industrie, à cause de leur insubordination et parce qu'ils menaçaient la sécurité des autres protégés de la maison.

Il nous reste maintenant à examiner la situation personnelle et familiale des 248 enfants qui, le 31 décembre 1946, profitaient des services de l'Orphelinat Saint-Dominique. C'est ce que l'on verra au cours des deux sections qui suivent.

2. Situation personnelle des protégés

L'Orphelinat Saint-Dominique est d'abord une maison de protection de l'enfance réservée aux jeunes nécessiteux du diocèse des Trois-Rivières; cependant, lorsque des places sont disponibles, on y accepte des enfants venant de l'extérieur, pourvu toutefois qu'ils soient en mesure de répondre à toutes les autres conditions qui régissent l'entrée des enfants.

Parmi les 248 protégés de l'institution, 162 (65%) sont originaires du diocèse des Trois-Rivières, 59 de la région de Montréal, 7 de Hull, 6 de Québec, 2 d'Abitibi, 2 du Nouveau-Brunswick et 10 n'ont aucun domicile

connu. L'orphelinat remplit donc sa fonction de servir d'abord les malheureux du diocèse des Trois-Rivières; toutefois, sa charité s'étend aussi aux enfants habitant des régions étrangères, comme le démontrent ces chiffres.

Pour ce qui a trait à l'ascendance urbaine ou terrienne, l'étude des dossiers fait voir que 176 enfants viennent des centres urbains, tandis que 72 sont des fils de cultivateurs. Le problème de la protection de l'enfance ne touche donc pas uniquement les villes; ses lourdes conséquences s'étendent aussi à nos milieux ruraux.

Les enfants admis doivent être âgés d'au moins six ans et de pas plus de douze ans, afin de conserver l'homogénéité du groupe et de faciliter la tâche des autorités de l'institution. Sur les 248 enfants présents le 31 décembre 1946: 38 sont âgés de 6 ans, 32 de 7 ans, 47 de 8 ans, 39 de 9 ans, 41 de 10 ans, 33 de 11 ans et 18 de 12 ans. La proportion des jeunes considérée en fonction de leur âge se distribue donc régulièrement aux différents degrés; cependant, les enfants plus âgés, c'est-à-dire de onze et douze ans, sont relativement moins nombreux.

En considérant les jeunes par rapport à leur degré scolaire, on obtient les résultats suivants: 55 font la première année du cours primaire, 47 la deuxième année, 56 font la troisième année, 43 la quatrième année, 16 la cinquième année, et 6 la sixième année d'études. Vingt-cinq jeunes composent la classe spéciale et auxiliaire des arriérés mentaux.

En comparant l'âge des protégés de l'institution et leur avancement scolaire, on constate que, dans l'ensemble ils sont légèrement retardés dans leurs classes. En effet, 156 jeunes sont âgés de 9 ans et moins, et

183 appartiennent à la troisième année du cours primaire ou à une classe inférieure. De même, 92 enfants ont de 10 à 12 ans, tandis que 65 seulement suivent les cours de la quatrième à la sixième année, inclusivement.

Sans doute, les déficients de l'intelligence contribuent pour une bonne part à ce retard scolaire, considéré dans l'ensemble des jeunes garçons de l'orphelinat. Pour être absolument exactes, ces données devraient considérer chaque cas pris individuellement; cependant, elles montrent réellement une légère lenteur du groupe au point de vue de l'avancement scolaire.

La durée du séjour d'un enfant dans une maison de protection de l'enfance permet de comprendre davantage sa situation personnelle et ses multiples besoins. Les mêmes dossiers de ces jeunes nous disent que 117 d'entre eux sont hospitalisés à l'Orphelinat Saint-Dominique depuis moins d'un an 45 depuis 1 à 2 ans, 40 depuis 2 à 3 ans, 23 depuis 3 à 4 ans et 23 depuis 4 à 5 ans. La majorité des enfants sont donc à l'institution depuis moins d'un an, ceux-ci formant une proportion de 47% du total. Toutefois, ces statistiques font voir qu'un bon nombre d'entre eux vivent depuis plusieurs années à l'orphelinat. Le chiffre est plus élevé encore, si l'on considère que plusieurs jeunes ont dû passer par l'école maternelle: les illégitimes, au nombre de 11, y ont vécu 3 ans, 13 autres jeunes y furent hospitalisés durant 2 années et 19 durant une année.

Pour compléter l'étude de la population enfantine de l'Orphelinat Saint-Dominique, voyons maintenant, dans une troisième section de ce chapitre, la situation familiale des 248 enfants confiés aux soins des Soeurs Dominicaines du Rosaire.

3. Situation familiale des enfants

Lorsqu'un enfant est admis à l'Orphelinat Saint-Dominique, c'est que son propre foyer n'est pas en mesure de répondre à ses besoins et à ses aspirations. Le bureau de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien des Trois-Rivières vérifie chacun des cas présentés, dirige les enquêtes préalables au traitement et décide si l'enfant doit sortir de sa famille pour entrer à l'institution.

Pour étudier la situation familiale des protégés de la maison qui fait le sujet de cette monographie, analysons les statistiques recueillies au cours de l'examen des dossiers des enfants, en rapport avec les points de vue suivants: raisons de l'admission, endroit où les enfants passent leurs vacances et visites qu'ils reçoivent. D'autres observations relatives aux conditions économiques nous aideront à comprendre mieux l'état de la famille des enfants négligés qui vivent à l'orphelinat.

C o n d i t i o n s s o c i a l e s d e l a f a m i l l e .--
Toute admission à l'orphelinat est causée par la dissociation du milieu familial. La compilation des dossiers de tous les enfants indique la raison du séjour des jeunes à l'institution, avec le résultat suivant: décès du père et de la mère: 8; décès du père: 33; décès de la mère: 46; enfants naturels: 11; séparation des parents: 43; pauvreté extrême: 79; parents internés: 13; arriérés mentaux: 2. En plus, à la demande expresse des parents, les autorités ont jugé bon d'accepter 11 enfants classés comme simples pensionnaires.

Les orphelins constituent la principale catégorie de jeunes admis à l'institution; ils sont au nombre de 87, dont 8 orphelins complets. Les orphelins de père seulement, ou de mère seulement, sont acceptés afin de permettre au parent vivant de travailler pour gagner la subsistance de la famille; la pension aux mères nécessiteuses, particulièrement, ne peut suffire à l'entretien d'une mère et de ses enfants. En autant que la chose est possible, le bureau de service social cherche d'abord à placer l'enfant dans sa parenté.

Les cas de pauvreté extrême, au nombre de 79, concernent non seulement la pauvreté matérielle des parents, mais surtout la pauvreté morale et celle du milieu. Les pauvres victimes d'un milieu déformateur constituent des cas toujours tristes et reflètent des conditions morales chancelantes auxquelles il faut remédier. Si l'on réussissait à améliorer ces milieux l'enfant pourrait y vivre normalement, à son grand avantage et celui de la société tout entière.

De même, dans une région catholique, il est vraiment pénible de constater le nombre d'enfants victimes de la séparation ou de la mésentente de leurs parents. A l'Orphelinat Saint-Dominique seulement, on compte 43 pauvres petits, abandonnés de leurs parents coupables qui, dans la plupart des cas, ne s'occupent même pas de défrayer le coût de l'entretien de ceux à qui ils ont donné le jour. Cette situation apparaît vraiment lamentable et montre l'urgente nécessité de relever le niveau social de notre population et de travailler à consolider les liens familiaux.

Les autres catégories d'enfants comprennent le petit nombre, mais il faut quand même leur apporter tous les soins requis. En ce qui concer-

ne les enfants naturels hospitalisés à l'Orphelinat Saint-Dominique, nous voulons signaler qu'il s'agit de ceux qui, pour diverses raisons: maladie, déficience intellectuelle, etc., n'ont pu bénéficier du placement familial dans des foyers d'adoption.

La situation familiale des jeunes s'éclaire davantage lorsqu'on considère que 69 enfants seulement, à peine 27% du total, vont passer les vacances d'été ou d'hiver dans leur famille respective. Et quand on voit que 68 enfants, sur un total de 248, ne reçoivent pas la visite d'une seule personne durant douze mois, on comprend facilement la triste situation de ces jeunes abandonnés et l'urgente nécessité de leur venir en aide de la meilleure façon possible.

L'étude des conditions économiques nous indique aussi jusqu'à quel point les parents s'intéressent au sort de leurs petits.

C o n d i t i o n s f i n a n c i è r e s.-- L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, agence sociale chargée de l'admission des enfants à l'Orphelinat Saint-Dominique, s'efforce toujours de faire contribuer personnellement les parents à l'entretien de leurs enfants. Il faut en effet ne rien négliger pour que les parents continuent de s'occuper de leurs enfants, même lorsque ces derniers doivent être confiés à une maison de protection de l'enfance.

Malgré tous ces efforts, un grand nombre de pères et mères de famille se désintéressent de leurs petits, même du simple point de vue financier. Pour sa part, le département de l'assistance publique s'occupe de régler les frais de pension de 192 enfants. La pension de 20 jeunes garçons est entièrement payée par leurs parents, tandis que 35 bénéficient

d'une réduction de pension, les parents contribuant pour une part et l'institution pour une autre part. La pension régulière est de \$22.00 par mois; le maximum de la pension réduite atteint \$20.00 et le minimum: \$12.00, la moyenne s'établissant à \$14.37. Enfin, un enfant trouvé est admis gratuitement, aux frais des religieuses.

Cette pension, comme il a été dit plus haut, ne tient pas compte du paiement des vêtements qu'il faut procurer aux enfants. On constate que 147 enfants sont habillés par leurs parents, au moins en partie, tandis que 101 jeunes protégés doivent absolument compter sur la charité de l'institution pour obtenir les vêtements dont ils ont besoin.

Un bon nombre de pères et mères de famille s'inquiètent donc de l'entretien de leurs petits, en contribuant au paiement de la pension ou des vêtements. D'autre part, les chiffres donnés plus haut nous apprennent que plusieurs enfants ne reçoivent aucune assistance financière de leur famille. Pourtant, la plupart des protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique ont encore soit leur père, soit leur mère, ou les deux parents. Heureusement, les dons privés versés à l'institution permettent aux autorités de satisfaire aux besoins principaux des enfants les plus négligés,

4. Bref aperçu

Les statistiques générales de l'Orphelinat Saint-Dominique font voir que cette maison de protection de l'enfance répond à un réel besoin, puisque les nouvelles admissions s'y font toujours nombreuses et que, généralement, toutes les places disponibles sont occupées; Elles indiquent aussi que la maison n'est pas surpeuplée: on préfère refuser quelques enfants

plutôt que de risquer les mauvaises conditions de l'encombrement.

Les dirigeants de l'orphelinat respectent bien le but fixé par les fondateurs, à l'effet de servir d'abord les miséreux du diocèse des Trois-Rivières; cependant, lorsque la chose est possible, on se fait un devoir d'accepter les enfants abandonnés ou négligés, qui vivent dans une région étrangère. En détaillant l'origine des jeunes protégés de l'institution, on a vu aussi que le problème de la protection de l'enfance n'atteint pas que les centres urbains; il s'étend aussi à nos milieux ruraux.

On tient à observer strictement le règlement relatif à l'âge des enfants: aucun jeune de moins de six ans n'est accepté et, de même, on refuse l'entrée aux garçons âgés de plus de douze ans. Cette règle est facile d'application et ne présente aucun inconvénient, grâce à la collaboration qui existe entre les diverses maisons trifluviennes de protection de l'enfance, groupées sous l'égide de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien.

Des efforts sérieux sont faits dans le but de conserver une certaine homogénéité du groupe, la limite d'âge contribuant pour une part à la constitution d'un groupe semblable. A ce point de vue, les religieuses s'efforcent aussi de maintenir toujours une classe de jeunes dont la personnalité et le caractère permettent une adaptation raisonnable à la vie en groupe. A cause de l'organisation actuelle de la maison, où les enfants vivent par groupes considérables, il est important de recueillir surtout les jeunes qui peuvent s'adapter convenablement à la vie en groupe. Cette mesure favorise beaucoup le travail de protection et de réhabilitation.

Comme mesure d'urgence, on admettra bien quelques jeunes insubordonnés ou délinquants; mais, dès que la chose est possible, on transfère

ceux dont la conduite pourrait nuire à la vie de tout le groupe. Ils sont alors conduits dans des institutions organisées spécialement pour le traitement des problèmes de ce genre.

Quant aux jeunes qui souffrent d'arriération mentale, ils sont groupés à part et suivent les cours spéciaux d'une classe auxiliaire créée spécialement pour eux. Tous ces jeunes, malgré leur déficience intellectuelle, peuvent quand même s'adapter convenablement et vivre normalement dans l'institution.

Les causes d'hospitalisation viennent toutes de la désintégration ou de l'absence du milieu familial. Dans tous les cas présentés, sauf lorsqu'il s'agit des pensionnaires, la famille n'exerce pas comme elle le devrait sa fonction essentielle de protéger et d'éduquer la jeunesse. Très souvent, les jeunes sont simplement de pauvres et malheureuses victimes de foyers désorganisés ou brisés par l'infidélité et l'irresponsabilité des parents; souvent, aussi, les chefs de famille se désintéressent totalement du sort de ceux à qui ils ont donné le jour: ils ne rendent jamais visite à leurs enfants, ils ne s'inquiètent pas de contribuer raisonnablement à leur entretien, enfin, les enfants ne peuvent même pas passer quelques jours de vacances dans leur milieu familial.

Cette situation traduit une faiblesse grave de ces milieux familiaux; aussi, ne saurait-on trop louer et encourager le travail accompli par nos oeuvres de réhabilitation, spécialement l'Action Catholique spécialisée, qui, par tous les moyens possibles, s'efforcent de rétablir la solidité des liens familiaux, et, partant, empêchent un grand nombre de jeunes enfants de tomber sous le secours de la charité publique ou privée.

Malgré l'efficacité du service économique-social de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, on constate que certains enfants, depuis plusieurs années, ont passé tout leur temps à l'institution. Il serait avantageux que, de temps à autres, ces enfants puissent profiter d'un séjour dans une famille, durant la période des vacances par exemple, et même durant une année complète. Aussi, n'y aurait-il pas lieu de vérifier la situation de ces jeunes, afin de décider si le placement familial temporaire, s'adressant spécialement aux enfants les plus abandonnés, ne pourrait pas être établi et comporter des avantages pour ces jeunes.

Ces quelques données ont fait connaître, dans les grandes lignes, la jeune population qui recoure aux services de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières pour obtenir la satisfaction de ses besoins matériels et se préparer avantageusement à la vie en société.

Ces jeunes enfants viennent à l'institution parce que leur foyer absent ou désorganisé a failli à sa tâche: ils espèrent trouver chez les religieuses les valeurs qui manquent à leur propre foyer, en attendant que la situation de leur famille se rétablisse pour leur permettre de vivre de nouveau normalement, avec leurs parents, leurs frères et soeurs, et leurs amis.

La deuxième partie de cette monographie a fait connaître les ressources utilisées par les autorités de l'Orphelinat Saint-Dominique pour venir en aide aux enfants qui leur sont confiés. Dans quelle mesure ces ressources sont-elles employées? De quelle manière les Soeurs Dominicaines du Rosaire poursuivent-elles le but fixé de fournir les soins matériels aux

enfants et de les préparer à la vie? En fait, quel est le programme de l'institution, au point de vue soins physiques, instruction, éducation et service social?

C'est ce programme qui sera étudié dans la quatrième et dernière partie de cette monographie.

QUATRIEME PARTIE

LE PROGRAMME DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

1. Soins physiques.
2. Instruction et éducation.
3. Service social.

CHAPITRE I

SOINS PHYSIQUES

Les 248 enfants négligés, dont nous venons d'étudier les conditions désavantageuses, se rendent à l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières dans l'espérance d'y trouver la réponse à leurs nombreux besoins et à leurs multiples problèmes. Ils viennent y chercher les avantages qu'ils n'ont pu trouver dans leur propre foyer, par suite de l'absence ou de l'incapacité de leurs parents.

En fondant l'institution qui fait le sujet de la présente monographie, les Soeurs Dominicaines du Rosaire se sont fixées pour but de fournir d'abord la protection et les soins matériels aux enfants négligés ou abandonnés, et ensuite, de veiller à leur éducation complète, incluant la préparation à la vie.

En conséquence, le programme de l'institution doit être organisé en fonction des besoins précis des enfants concernés, et de façon à leur donner les soins physiques essentiels, l'instruction et l'éducation si nécessaires à la préparation de leur avenir, enfin la possibilité de régler eux-mêmes leurs problèmes personnels ou encore, de retourner le plus tôt possible dans le milieu naturel et normal de leur famille.

Quel est le programme établi par les Soeurs Dominicaines du Rosaire pour répondre à ces nécessités urgentes et remplacer, en autant que faire se peut, le milieu familial désorganisé ou perdu?

Déjà, la seconde partie de cette monographie a fait connaître les ressources physiques, humaines et financières mises à la disposition de

l'institution pour favoriser la poursuite du but fixé; de même, la troisième partie a exposé l'état actuel et les besoins de la population enfantine qui compte absolument sur les religieuses pour vivre et se développer normalement. Il reste donc à examiner le programme de l'Orphelinat Saint-Dominique, en considérant les aspects suivants: soins physiques procurés aux enfants, instruction et éducation offertes, et service social. Ces trois points de vue du programme d'une institution de protection de l'enfance font le sujet de cette dernière partie de notre travail.

Au cours de ce premier chapitre, on s'arrête précisément à l'étude des soins physiques procurés aux protégés de l'institution concernée. Après avoir analysé l'horaire quotidien suivi à l'Orphelinat Saint-Dominique, on traite ensuite de la santé et de l'hygiène, pour terminer par le problème de l'alimentation.

1. Horaire quotidien

L'analyse de l'horaire établi par les autorités de l'orphelinat éolaire plusieurs aspects de la question qui nous préoccupe; elle nous fait saisir le genre de vie que mènent les jeunes protégés de l'institution. Pour bien comprendre la discussion qui suit, on se rapportera au tableau n° III, qui figure à la page suivante. L'horaire détaillé dans ce tableau s'applique aux enfants âgés de dix à douze ans et présente quelques variantes en ce qui concerne les protégés plus jeunes.

Le matin, les aînés se lèvent régulièrement à six heures moins dix minutes, afin d'assister à la messe obligatoire. Une fois par semaine, cependant, tous les élèves restent au lit jusqu'à sept heures moins quart.

TABLEAU III

Horaire quotidien à l'Orphelinat Saint-Dominique

Lever:	5.50	A.M.
Messe:	6.15	" "
Déjeuner:	7.30	" "
Récréation:	7.50	" "
Classe:	8.30	" "
Fin de la classe:	11.20	" "
Diner:	11.30	" "
Récréation:	11.50	" "
Classe:	1.00	P.M.
Fin de la classe:	4.00	" "
Etude:	4.40	" "
Fin de l'étude:	5.20	" "
Souper:	5.30	" "
Récréation:	6.00	" "
Prière et toilette:	7.00	" "
Coucher:	8.00	" "

a) Seuls les protégés âgés de dix à douze ans se lèvent à 5.50 A.M. et sont obligés d'assister à la messe. Les plus jeunes se lèvent à 6.45 A.M. Les jeudis et dimanches, jours de congé, les jeunes sont laissés à peu près libres. Enfin, 3 fois par semaine, la récréation du soir est prolongée d'une heure, le coucher ayant lieu à 9.00 P.M.

Quant aux protégés âgés de dix ans et moins, ils dorment tous les jours jusqu'à sept heures moins quart, la messe n'étant pas obligatoire pour cette catégorie de jeunes. Toutefois, à l'occasion de certaines fêtes intimes, ils sont tenus d'assister à la messe, tout comme leurs aînés. Ces fêtes spéciales sont relativement peu nombreuses puisque les jeunes n'assistent à la messe, sur semaine, que sept ou huit fois par année.

Tous les enfants sont tenus de se présenter à la salle à manger à sept heures et demie, pour prendre leur déjeuner. Le dîner se sert chaque jour à onze heures et demie, tandis que le repas du soir commence à cinq heures et demie. Les autorités allouent vingt à vingt-cinq minutes pour les repas.

Les élèves font six heures de classe par jour: le matin de huit heures et demie à onze heures et vingt et l'après-midi, d'une heure à quatre. Le temps des classes, pour les élèves de première, de seconde année et de la classe auxiliaire, est légèrement abrégé. L'après-midi, à quatre heures et quarante minutes, les protégés sont appelés dans leurs classes respectives pour faire l'étude quotidienne durant quarante minutes.

Entre les repas et les classes, les enfants sont laissés libres: quelques-uns profite^{nt} de ce temps pour prendre un repos additionnel, les autres jouent à l'intérieur, ou dans la cour quand la température est favorable.

Le soir, à sept heures, c'est la toilette des jeunes, suivie de la prière en commun avant le coucher qui se fait à huit heures. Trois fois par semaine, la récréation du soir est prolongée d'une heure: les enfants peuvent ainsi assister à des représentations filmées ou prendre

part à des jeux organisés par des groupes choisis des Trois-Rivières.

Le congé hebdomadaire se tient le jeudi et, comme le dimanche, les élèves sont laissés absolument libres, sauf pour ce qui concerne l'étude, les repas et le coucher. Ils passent donc la majeure partie de la journée en récréation, et ceux qui ont eu une bonne conduite sont autorisés à faire quelques sorties en ville.

Après les classes du samedi après-midi, les enfants de l'institution peuvent se présenter au confessionnal: chaque semaine, la confession est facultative, mais elle devient obligatoire tous les mois. L'étude personnelle ne se fait donc pas le samedi, afin de permettre aux jeunes de se confesser s'ils le désirent.

Cet horaire quotidien fait voir que les jeunes protégés de l'orphelinat prennent régulièrement de dix à douze heures de sommeil chaque jour; ceux qui ont besoin de dormir davantage à cause de l'état de leur santé, sont autorisés à prendre quelques heures supplémentaires de sommeil durant la journée. A cet effet, on ne trouve aucune chambre privée: les enfants couchent dans leurs grands dortoirs, à la place qu'ils occupent la nuit.

Les autres sections du règlement quotidien sont analysées au cours des lignes qui suivent. Signalons immédiatement que les religieuses s'efforcent de donner une certaine flexibilité à l'horaire, de façon à favoriser les jeunes désavantagés dont la condition exige des soins particuliers.

2. Santé et hygiène

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'hygiène et du maintien de la santé, chez une jeune population comme celle de l'Orphelinat

Saint-Dominique. La santé des jeunes constitue un outil précieux pour leur avenir; plus spécialement encore, les enfants négligés requièrent des soins plus délicats, par suite de certaines déficiences constatées chez eux. A cause aussi du grand nombre d'enfants qui logent dans un même édifice, il importe de multiplier les mesures d'hygiène préventive, dans le but d'éviter la maladie et la contagion.

De multiples facteurs doivent entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de protéger la santé d'une jeunesse déjà négligée, groupée dans une institution. Pour une part, la propreté des lieux, l'éclairage et la ventilation contribuent au maintien de la santé générale et éloignent les maladies; l'alimentation, l'hygiène personnelle des enfants, les examens médicaux périodiques, y prennent aussi une importance primordiale; enfin, les loisirs sains apportent leur collaboration à l'oeuvre nécessaire qui consiste à protéger et à augmenter les ressources physiques de la jeunesse.

A l'Orphelinat Saint-Dominique, les Soeurs Dominicaines du Rosaire s'inquiètent de la santé des jeunes qu'elles reçoivent. Sous la direction d'une religieuse, infirmière diplômée, fonctionne un programme de bien-être physique susceptible d'assurer l'épanouissement de la santé des pauvres enfants abandonnés ou négligés.

L'étude des propriétés de cette oeuvre sociale a fait voir ce que l'édifice actuel offre au point de vue de la santé des jeunes¹. On y remarque une propreté plus qu'ordinaire, un éclairage naturel et artificiel

¹ Voir la seconde partie de cette monographie, chapitre I: "Les propriétés de l'Orphelinat Saint-Dominique", à la page 25.

convechable et un système adéquat de ventilation. L'infirmierie, bien que n'étant pas munie de tous les appareils requis, est en mesure de répondre aux besoins les plus urgents et offre en même temps un espace pour les malades et les convalescents. Enfin, on trouve à la pharmacie de l'institution tout ce dont on peut avoir besoin pour procurer les premiers soins aux malades et aux blessés.

De plus, l'édifice répond généralement aux standards établis pour les maisons du genre: malgré certaines lacunes que nous avons signalées, il se compare assez bien aux mêmes oeuvres. La maison est suffisamment grande par rapport au nombre des assistés, et les toilettes, lavoirs et bains s'y trouvent en nombre à peu près satisfaisant. Notons, finalement, que les précautions sont prises pour éviter les dangers du feu et d'accidents.

Chez des jeunes âgés de moins de douze ans, on conçoit facilement quels soins il faut apporter à la propreté et à l'hygiène personnelles. Signalons tout d'abord que chaque enfant possède ses propres articles de toilettes: peigne, savon, brosse à dents, serviettes, etc. Tous les matins et tous les soirs, les maitresses de division surveillent leurs protégés pour leur inculquer les habitudes de propreté. Chaque semaine, les enfants doivent prendre leur bain général et chaque soir, ils sont tenus au bain de pieds. Inutile d'ajouter qu'en cas de besoin particulier, l'enfant est instamment prié de se faire une toilette générale! Le nettoyage des dents se fait deux fois par jour et, malgré les difficultés que présentent certains récalcitrants, les religieuses rémssissent à inculquer cette bonne habitude d'hygiène à tous leurs élèves.

Sur cette question de propreté personnelle, il faut ajouter quelques remarques relatives aux vêtements que portent les pensionnaires de l'orphelinat. Cet aspect particulier de la propreté et de l'hygiène mérite en effet notre attention.

Le trousseau complet de l'enfant qui vit à l'Orphelinat Saint-Dominique comprend les articles suivants: l'habit complet pour les sorties; 3 paires de culottes; 4 blouses, dont une blanche; 3 sous-vêtements d'été et d'hiver; 5 paires de bas; 2 jaquettes; 2 salopettes; 2 chandails; 2 paires de bretelles; 3 serviettes de toilette; 12 mouchoirs; 2 paires de souliers; 2 casquettes; 2 paletots d'hiver; 2 paires de grands bas; puis les claques, foulards, etc., marqués pour chaque enfant.

Précédemment, on a constaté que sur 248 enfants assistés, 147 étaient convenablement habillés par leurs parents². Les 101 jeunes négligés par leurs parents restent-ils sans ressources? Non, car les autorités de l'institution n'établissent aucune distinction, si légère soit-elle, entre les différentes catégories d'enfants qu'elles reçoivent. Quand un enfant assisté ne possède pas un ou plusieurs des articles du trousseau qui vient d'être détaillé, les autorités s'empressent de les fournir gratuitement. Les nombreux dons en nature versés à l'institution permettent ainsi d'aider davantage les jeunes moins favorisés.

La propreté des vêtements est facilement garantie, grâce à la buanderie centralisée de l'institution. Pour ce qui est des réparations, l'ouvrier de l'orphelinat est bien organisé pour les rencontrer. Et la cordon-

² Voir la troisième partie de cette monographie, chapitre II: "Situation personnelle et familiale des protégés", à la page 96.

nerie du Patronage Saint-Charles, institution voisine de l'Orphelinat Saint-Dominique, se charge de réparer les chaussures et d'en confectionner pour l'usage des enfants les plus pauvres.

Les vêtements fournis aux protégés de la maison sont absolument semblables à ceux portés par les autres enfants de la ville; toutefois, les premiers ne choisissent pas leurs habits: ils portent ceux qu'on leur remet. Pour les ranger, ils ne possèdent pas un meuble personnel: les vêtements sont placés dans leurs cases respectives installées dans les dortoirs.

Les examens médicaux périodiques doivent aussi retenir notre attention, si l'on désire bien comprendre les soins physiques que les Soeurs Dominicaines du Rosaire procurent à leurs nombreux protégés. A l'entrée, l'examen médical n'est pas obligatoire, sauf lorsque les rapports obtenus laissent des doutes sur l'état du nouvel arrivé. Celui-ci n'est pas, non plus, soumis à un ou deux jours de quarantaine, lors de son entrée à l'institution.

Cependant, les autorités utilisent au maximum les services médicaux déjà organisés, afin de prévenir par tous les moyens possibles les mauvais effets de la maladie. En coopération avec les médecins de l'Unité Sanitaire des Trois-Rivières, tous les nouveaux venus sont vaccinés contre la coqueluche et immunisés contre la diphtérie; de plus, ceux qui ne sont pas vaccinés contre la variole le sont sur le champ. Ce sont là les seules conditions médicales que doivent remplir ceux qui entrent pour la première fois à l'Orphelinat Saint-Dominique.

Durant les mois d'automne, les élèves subissent les examens médicaux suivants: 1. au point de vue pulmonaire, ils sont radiographiés par

les médecins de la clinique anti-tuberculeuse. 2. L'épreuve à la tuberculine complète l'examen pulmonaire: ceux qui ont réagi négativement à l'épreuve par le Vollmer Test sont soumis à l'épreuve des mantoux, avec la tuberculine au millième. Les négatifs ont été ensuite vaccinés par le B.C.G., par multi-punctures. 3. Tous subissent l'épreuve de Dick, pour découvrir ceux qui sont susceptibles de contracter la scarlatine. A la suite de cet examen, les réactifs sont immunisés. 4. Enfin, tous les enfants qui reçoivent le B.C.G., sont soumis à des radiographies périodiques fréquentes.

Au point de vue dentaire, le dentiste hygiéniste fait l'examen général au début de l'année scolaire et corrige les défauts constatés. Un oculiste, durant cette même période, examine les yeux des enfants et, grâce à la collaboration gratuite d'un opticien des Trois-Rivières, les enfants pauvres qui ont besoin de verres correcteurs les reçoivent aussitôt.

S'il se présente quelques maladies graves parmi les élèves de l'orphelinat, les malheureux sont immédiatement conduits à l'hôpital de la ville pour recevoir les soins appropriés. Le médecin de l'institution se fait un devoir de traiter gratuitement les enfants pauvres. Les faits démontrent d'ailleurs l'excellence des méthodes employées pour prévenir les maladies: depuis le mois de septembre 1946, on n'a compté qu'un cas malade, souffrant de rubéole bénigne. Et, durant toute l'année 1946, un enfant est décédé, par suite d'ostéomyélite.

3. Alimentation

Une nourriture saine et fortifiante est essentielle à la santé des jeunes. Chez les enfants négligés, plus particulièrement, on saisit

facilement l'importance de donner la meilleure alimentation possible afin de réparer, chez plusieurs, les carences dont ils auraient pu souffrir à leur foyer désorganisé. Donnés en quantité suffisante, les aliments de bonne qualité protègent les enfants contre les multiples dangers de la maladie et bâtissent des corps solides, capables de fournir un effort raisonnable sans trop de fatigue.

La diète présentée aux protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique est approuvée par les diététiciens du Ministère de la Santé de la province de Québec. Disons immédiatement que ce même ministère fournit gratuitement l'huile de foie de morue pour tous les assistés de l'institution.

En analysant l'alimentation des enfants à l'aide du registre tenu à cet effet, l'auteur a constaté que, dans son ensemble, elle comprend une proportion convenable des aliments de base jugés nécessaires à la conservation de la santé des jeunes et à leur croissance physique: lait, oeufs, beurre, légumes, viande et fruits. Pour démontrer ce point, établissons la comparaison entre l'alimentation de l'enfant à l'Orphelinat Saint-Dominique et les standards établis par l'Association Médicale Canadienne.

En se basant sur les données fournies par cette association médicale⁵, un enfant âgé de cinq à dix ans devrait prendre, chaque semaine, les quantités suivantes d'aliments de base: 4 pintes de lait, $\frac{1}{4}$ de livre de fromage, $\frac{1}{2}$ livre de beurre, 3 livres de pommes de terre, $3\frac{1}{2}$ livres de légumes (frais et secs), $1\frac{1}{2}$ livre de fruits, 1 livre de viande ou de poisson, 4

⁵ Dans La Santé par les Aliments, l'Association Médicale Canadienne, Toronto, Ont., 1940, p. 17.

oeufs, 2 pains et 1 livre de céréales.

Les quantités de ces aliments de base servis aux protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique s'établissent ainsi: 5 pintes de lait (3 tasses par jour), 1/6 de livre de beurre, 5 livres de pommes de terre, 8 livres de légumes, 1 1/3 livre de viande, 2 oeufs, 4 pains et 1 1/2 livre de céréales. De plus, ils mangent chaque jour un fruit frais, au déjeuner, et le dessert contient généralement quelques fruits, particulièrement des pommes et des pruneaux. Chaque jour aussi, ils reçoivent des pâtisseries fabriquées à la boulangerie de l'institution, sous la surveillance d'un maître-boulangier.

Dans la liste qui vient d'être présentée, il faut remarquer que la quantité de lait dont il est fait mention comprend celui employé pour la préparation de certains aliments; les légumes frais sont produits à la ferme de l'institution et les oeufs proviennent de la section avicole; enfin, la viande se sert surtout hachée ou en blanquette, bien que, de temps à autres, il soit possible de la présenter autrement.

En comparant les chiffres de l'Association Médicale Canadienne et ceux de l'institution qui nous préoccupe, on remarque d'abord l'absence totale de fromage à la table des jeunes protégés. Il faut dire qu'à la suite de cette étude portant sur l'alimentation, les religieuses ont pris les mesures nécessaires pour fournir aux petits, en quantité raisonnable, cet aliment de base: le 5 mars 1947, le fromage fut donc servi aux enfants de l'orphelinat et, à l'avenir, ils pourront en manger régulièrement. Le fait illustre encore le caractère progressif des religieuses, qui s'efforcent de donner tous les soins possibles aux jeunes dont elles ont charge.

Ce n'est pas tout de donner les quantités suffisantes d'aliments de bonne qualité; encore faut-il les présenter de façon convenable pour les rendre attrayants aux enfants. En se rapportant au tableau IV, page suivante, on a une idée de la manière avec laquelle la nourriture est présentée et les variantes des menus. On voit aussi quels sont les aliments ordinaires ajoutés pour compléter les repas des jeunes.

Un autre point à signaler, c'est que les repas sont servis à des heures régulières, comme l'a démontré l'horaire quotidien dont on a parlé à la première section de ce chapitre. Ensuite, la cuisine, située à proximité des salles à manger, possède cinq tables à vapeur qui conservent la nourriture chaude, de façon à ce qu'elle n'arrive pas froide sur la table. Depuis l'ouverture des nouvelles salles à manger plus spécialement, on constate une amélioration sensible sur ce point; les ouvertures pratiquées dans les murs et par lesquelles se fait le service assurent une distribution plus rapide de la nourriture.

Lorsqu'il a été question de la situation financière de l'Orphelinat⁴, le coût de la nourriture par personne, par année, a été établi à \$74.67, exclusion faite des dons en nature. Ce prix se compare assez bien à celui de \$100.00 fixé par la Child Welfare League of America⁵, d'autant plus que tout est acheté au prix du gros et que les fournisseurs ne se gênent pas pour augmenter les quantités à titre de charité à l'institution. De

4 Voir le chapitre III de la seconde partie de cette monographie, p. 71.

5 Dans Standards of Foster Care for Children in Institutions, Child Welfare League of America, New York, 1940, p. 21.

TABLEAU IV

Exemples de menus préparés à l'Orphelinat Saint-Dominique^a

<u>MATIN</u>	<u>MIDI</u>	<u>SOIR</u>
Gruau	Soupe ou jus de tomates	Oeufs à la béchamelle
Café	Bœuf à la mode	Pommes de terre en robe des champs
Pain et beurre	Pommes de terre naturelles	Brioques aux raisins
Fruit	Roulades ou confitures	Lait
	Pain	Pain
	Thé	Fruit
<u>OU</u>	<u>OU</u>	<u>OU</u>
Céréales	Soupe aux légumes	Légumes chauds
Pain et beurre	Pâté au saumon ou fèves au lard	Pommes de terre lyonnaises
d'arachides	Pommes de terre pilées	Galettes à la farine d'avoine
Chocolat au lait	Gâteau au chocolat	Lait
Fruit	Pain	Pain
	Thé	
<u>OU</u>	<u>OU</u>	<u>OU</u>
Gruau	Soupe aux pois	Macaroni aux tomates
Pain et tête fromagée	Tranches de bœuf rôti	Pommes de terre rôties
Café	Pommes de terre françaises	Beurre
Fruit	Salade aux choux à la crème	Galettes à la crème
	Dessert aux fraises	Lait
	Pain	Pain
	Thé	
<u>OU</u>	<u>OU</u>	<u>OU</u>
Céréales	Soupe au riz, légumes	Crème aux tomates
Pain et beurre	Saucisses rôties	Pommes de terre
Chocolat au lait	Pommes de terre pilées	Légumes frais
Fruit	Tartes au sucre à la crème	Brioques ou biscuits
	Pain	Lait
	Thé	Pain
		Fruit

a) Ce tableau a été préparé à la suite de l'observation des repas durant une période de deux semaines, du 2 au 16 février 1947.

plus, le montant déterminé par la ligue américaine s'établit sur une période de douze mois; or, à l'Orphelinat Saint-Dominique, 78 enfants seulement, sur un total de 248, passent l'année entière à l'institution, les autres n'y demeurant que durant environ neuf mois⁶. C'est dire que, malgré des lacunes secondaires, les repas servis aux jeunes de l'Orphelinat Saint-Dominique se comparent bien à ceux servis dans les maisons du même genre.

4. Bref aperçu

Les soins physiques que procurent les Soeurs Dominicaines du Rosaire aux nombreux enfants négligés qui leur sont confiés répondent, dans l'ensemble, aux principaux besoins des jeunes concernés. L'exposé qui vient d'être fait a laissé voir que de nombreuses mesures sont prises, afin de leur assurer le maximum de bien-être et de confort physique.

Sans aucun doute, on n'y trouve pas la perfection: certaines lacunes ont été signalées et qui méritent une attention sérieuse. Il y a place pour des améliorations considérables au bénéfice des enfants. Mais, dans l'ensemble, la santé des assistés de l'institution se trouve bien protégée et l'on s'inquiète de leur croissance physique: ils vivent dans un milieu propre et confortable, prennent suffisamment de sommeil et de nourriture, de bons vêtements leur sont donnés et les examens médicaux préviennent chez eux la maladie et aide à la correction de leurs déficiences physiques.

⁶ Voir le chapitre II de la troisième partie de cette monographie, p. 95.

Pour être plus complet, il aurait fallu tenir compte de l'organisation des loisirs; comme cette question relève à la fois du côté physique et de l'éducation de l'enfant, l'auteur a cru bon de renvoyer cette discussion au chapitre suivant, qui traite de l'instruction et de l'éducation des élèves de la maison.

CHAPITRE II

INSTRUCTION ET EDUCATION

Le programme de l'Orphelinat Saint-Dominique, considéré en fonction des besoins physiques de l'enfance délaissée, comprend un ensemble d'efforts qui tendent à assurer les soins matériels suffisants à ces pauvres déshérités de la vie. Une alimentation convenable, des vêtements propres et confortables, des soins médicaux préventifs et curatifs de bonne qualité, une vie réglée et un logement hygiénique sont autant de facteurs qui favorisent le développement physique des jeunes et leur permettent d'acquérir la résistance corporelle nécessaire pour l'accomplissement de leur devoir de chaque jour et la préparation de leur avenir.

Sans doute, l'aspect purement matériel au problème de l'enfance abandonnée ou négligée ne doit pas échapper à l'attention des travailleurs sociaux. Cependant, on comprend facilement qu'il s'agit là d'une partie seulement de la grande oeuvre de protection de l'enfance, laquelle, pour être réellement efficace, doit tenir compte de toute la vie de l'enfant, à qui elle veut procurer les moyens de concourir sur un pied d'égalité avec les autres jeunes.

Pour être complète, l'oeuvre d'aide à l'enfance abandonnée ou négligée doit donc s'intéresser à la vie physique de l'enfant, à son développement intellectuel et à la formation de sa volonté. Elle doit tenir compte du droit qu'il a de s'instruire pour meubler son intelligence, et de recevoir l'éducation indispensable pour former son caractère et se préparer à devenir plus tard un actif pour l'Eglise et la Nation.

Ces deux aspects du programme de l'Orphelinat Saint-Dominique: l'instruction et l'éducation, sont étudiés au cours de ce chapitre. On y analyse d'abord le programme d'études destiné aux protégés de l'institution. Ensuite, l'éducation est considérée dans tous les détails de la vie quotidienne.

1. Instruction

L'âge des enfants recueillis à l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières varie entre six et douze ans. (Une section précédente¹ a fait connaître les élèves en fonction des différents groupes d'âges). C'est donc dire que normalement, cette jeunesse est à l'âge des études primaires, depuis la première année jusqu'à la sixième, inclusivement. De plus, comme on a remarqué la présence d'un certain groupe composé de jeunes déficients de l'intelligence, la nécessité de l'organisation d'une classe auxiliaire spéciale apparaît évidente.

De fait, le programme scolaire de l'institution tient compte des données précédentes puisque les enfants peuvent y commencer le cours primaire et le poursuivre jusqu'à la sixième année comprise, tandis qu'une classe auxiliaire est réservée à l'instruction de ceux qui souffrent de lenteur intellectuelle.

Les salles de classe, installées dans l'édifice où les élèves vivent régulièrement, sont pourvues du matériel nécessaire à l'enseignement. De même, elles sont organisées de façon à procurer du confort aux jeunes qui

¹ Voir la troisième partie de cette monographie, chapitre II, p. 91.

y font leurs études. Toutefois, par suite de l'absence d'une salle spécialement consacrée à l'étude, les enfants font ce travail quotidien dans leurs classes respectives².

La maîtresse des études, de concert avec les institutrices religieuses et laïques, voit à l'application du programme scolaire, pour inculquer aux jeunes les premières notions intellectuelles. Ce personnel³ détient les diplômes et certificats de compétence requis pour l'enseignement régulier: toutes les institutrices possèdent les qualifications exigées pour faire la classe dans les écoles ordinaires de la Commission des Ecoles Catholiques de la ville.

La section scolaire de l'Orphelinat Saint-Dominique se compose de neuf classes, et les groupes y sont divisés comme suit, relativement à leur degré d'avancement dans les études: (il s'y trouve une classe pour chacun de ces groupes⁴).

a) Pour 6 élèves de sixième et 16 de cinquième	Total: 22 élèves.
b) Pour 29 élèves de quatrième A.	Total: 29 -
c) Pour 14 élèves de quatrième B. et 21 de troisième A.	Total: 35 -
d) Pour 35 élèves de troisième B.	Total: 35 -
e) Pour 25 élèves de deuxième A.	Total: 25 -
f) Pour 22 élèves de deuxième B.	Total: 22 -
g) Pour 30 élèves de première A.	Total: 30 -

2 Voir la deuxième partie de cette monographie, chapitre I, p. 37.

3 Voir la deuxième partie de cette monographie, chapitre II, p. 55.

4 Ces chiffres ont été calculés d'après les inscriptions au 31 décembre 1946.

- | | |
|---|------------------|
| h) Pour 25 élèves de première B. | Total: 25 élèves |
| i) Pour 25 élèves de la classe auxiliaire | Total: 25 - |

Le total des élèves logés dans une même classe correspond, dans l'ensemble, à celui que l'on rencontre dans les écoles ordinaires des Trois-Rivières. Toutefois, l'institutrice chargée de 35 jeunes, divisés en troisième et quatrième années, a nécessairement une importante somme de travail à remplir pour mener à bien son programme scolaire. Il en est ainsi de l'institutrice chargée de faire la classe aux enfants qui souffrent de lenteur intellectuelle: avec un groupe de 25 élèves de ce genre, on conçoit facilement les difficultés qu'elle doit rencontrer. Cette classe spéciale, se compose de 11 enfants âgés de 10 ans, 8 de 9 ans et 6 de 8 ans. Ils suivent à peu près le programme de la première année du cours primaire et quelques-uns d'entre eux ne peuvent que très difficilement apprendre à lire et à compter.

Le cours d'études régulièrement suivi par les jeunes de l'orphelinat est exactement celui du Département de l'Instruction publique de la province de Québec. Cependant, comme l'école ne tombe pas sous la juridiction de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières, les élèves ne sont pas tenus de subir les examens officiels prescrits par le Département de l'Instruction publique. Toutefois, l'inspecteur régional visite l'institution chaque année, et les autorités de la maison se font un devoir de soumettre leurs élèves aux examens officiels.

Les Soeurs Dominicaines du Rosaire portent tout le poids des frais d'enseignement. Elles paient le salaire des institutrices laïques, et les religieuses enseignantes ne reçoivent aucune rémunération pour leurs

services. Un projet est actuellement à l'étude, au Conseil de l'Instruction publique, pour aider financièrement les maisons de ce genre dans leur oeuvre d'éducation.

Les étudiants de l'Orphelinat Saint-Dominique suivent donc le même programme scolaire que les autres enfants de leur âge et de leur condition, qui fréquentent les maisons d'enseignement de la province de Québec. On connaît bien le programme d'études établi par le Conseil et le Département de l'Instruction publique de cette province. En le suivant, il est impossible d'errer: il a été rédigé sous la direction du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique dont font partie les évêques de la province; de plus, il a été équilibré pour donner aux enfants toutes les connaissances essentielles à la vie d'un bon chrétien et d'un excellent citoyen.

Parce qu'ils suivent ce cours uniformisé et parce qu'ils étudient à l'aide des manuels officiellement reconnus, les assistés de l'Orphelinat Saint-Dominique, à leur sortie de l'institution, sont facilement admis dans les écoles régulières, sur présentation de leur dossier scolaire. Aussi, ceux qui ont terminé avec succès le programme de la sixième année, sont bien préparés à entrer au cours classique, à commencer leurs études scientifiques, commerciales ou techniques.

Jusqu'à quel point les élèves de l'institution réussissent-ils dans leurs classes? Pour répondre à cette question, examinons les résultats obtenus lors de deux examens annuels: celui dirigé par l'inspecteur régional au cours du mois de mars 1946, et les examens officiels du Département de l'Instruction publique subis en juin de la même année.

Lors de la visite annuelle de l'inspecteur régional des écoles, celui-ci a soumis tous les élèves à un questionnaire portant sur les matières principales: religion, français et arithmétique. Cet examen a donné les résultats suivants⁵, pour chaque classe: en sixième année, la moyenne obtenue sur les trois examens fut de 96%; en cinquième: 88,4%; en quatrième A: 88,1%; en quatrième B: 72%; en troisième A: 94,8%; en troisième B: 76,2%; en deuxième année A: 92,5%; en deuxième année B: 84%; en première année A: 91,6%; en première année B: 82,7%, pour une moyenne générale atteignant 86,7%. L'inspecteur de district visite aussi les élèves de la classe auxiliaire, sans cependant les astreindre à un examen.

Les résultats obtenus par les élèves de l'Orphelinat Saint-Dominique lors de l'examen officiel de fin d'année prescrit par le Département de l'Instruction publique, font aussi voir la valeur de l'enseignement donné à cette institution⁶. En juin 1946, les 75 élèves qui composaient les classes de quatrième, cinquième et sixième années, ont participé à ces concours officiels, obtenant le résultat suivant: les 6 élèves de sixième année ont obtenu une moyenne de 87,8% et un seul ne fut pas promu, ayant manqué quelques sujets; en cinquième année, 15 des 16 élèves réussirent les examens, avec une moyenne de classe de 85,3%; des 29 élèves composant

5 Ces chiffres sont extraits du rapport annuel de l'inspecteur Donat Lapointe, année 1946.

6 Il faut répéter que les religieuses ne sont pas obligées de faire subir cet examen car l'institution ne relève pas de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières. Cependant, elles le font chaque année pour permettre à leur élèves de profiter de cette expérience. Le Département de l'Instruction publique envoie alors les questionnaires requis, mais la surveillance et la correction se font uniquement par le personnel enseignant de l'Orphelinat Saint-Dominique.

la classe de quatrième année A, 26 subirent l'épreuve avec succès, et la moyenne de classe fut de 79,4%; enfin les élèves de quatrième B, au nombre de 26, obtenaient une moyenne de 71,3%, alors que 15 élèves seulement répondirent avec satisfaction aux questions posées.

Il s'agit donc de succès intéressants, surtout si l'on tient compte des difficultés particulières à un orphelinat, comme le mouvement de la population et les troubles de comportement de certains jeunes. Le faible résultat obtenu par les élèves de la quatrième année B ne doit pas étonner; ces enfants étudient avec des élèves de troisième année qui leur sont à peine inférieurs. A l'institution, on classe progressivement les étudiants, les plus faibles formant les classes B qui, partant, sont les moins fortes au point de vue scolaire.

Comme tous les enfants de la province de Québec, les élèves de l'Orphelinat Saint-Dominique peuvent donc bénéficier de l'enseignement régulier donné dans les écoles contrôlées par le Département de l'Instruction publique. Ce programme d'études facilite le transfèrement des élèves d'une école à une autre et ouvre la porte à toutes les branches de l'Instruction.

Les Soeurs Dominicaines du Rosaire s'efforcent d'encourager ceux qui manifestent de bonnes dispositions pour des études avancées; quelques anciens, grâce à l'obligeance des autorités de l'institution et des bienfaiteurs, peuvent commencer leurs études classiques; d'autres poursuivent des cours spécialisés; en commerce, en sciences ou dans les écoles techniques; Les anciens élèves de l'orphelinat actuellement aux études supérieures réussissent bien; un de ceux-là a terminé son cours de médecine à l'Université

de Montréal et un autre remporte un franc succès à sa seconde année de droit, à cette même université. La générosité conjugée des Soeurs Dominicaines du Rosaire et de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien a permis à ces brillants élèves de bénéficier de l'enseignement supérieur.

Après avoir étudié la situation de l'enseignement à l'institution qui nous préoccupe, monsieur Omer-Jules Désaulniers, inspecteur général des écoles pour la province de Québec, écrivait ceci:

Je comprends parfaitement la situation des classes de cette institution et je sais les prodiges de dévouement et de charité qui s'y accomplissent en permanence. Le maintien de l'institution avec d'aussi maigres ressources suffit pour nous étonner. L'efficacité de l'enseignement qui s'y donne nous surprend encore davantage⁷.

Il y a lieu d'ajouter que les protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique ne font aucun travail ni à l'institution, ni à la ferme, ni à la boulangerie. Durant la période scolaire ils s'adonnent donc exclusivement à leurs études, qui comportent aussi des exercices de culture physique et des cours de chant.

2. Education

A l'Orphelinat Saint-Dominique, l'enfant abandonné ou négligé, en plus de s'assurer une protection immédiate contre les misères matérielles, acquiert les connaissances intellectuelles nécessaires pour l'enrichissement de sa personnalité et la préparation de son avenir. Pour porter des fruits plus abondants, l'oeuvre d'éducation de l'intelligence doit s'allier d'une formation religieuse et sociale de première valeur. Pendant que l'instruc-

⁷ Dans les dossiers de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, filière "Orphelinat Saint-Dominique", section "Education".

tion développe les possibilités intellectuelles de l'enfant, l'éducation le met en position de s'adapter à son entourage actuel et de profiter de ses relations avec ses semblables, préparant ainsi son entrée dans le monde.

L'éducation est la résultante de toutes les forces qui atteignent l'enfant: famille, Eglise, école, amis, livres, radio, etc. Elle embrasse la vie totale et comprend l'usage judicieux du corps et de l'intelligence, la formation du caractère et de la volonté, l'adaptation à la vie en société et l'appréciation des valeurs spirituelles. Considérée dans ce sens, l'éducation rend apte à participer avantageusement à la vie de l'Eglise et de la communauté.

Quel genre de vie les protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique mènent-ils? De quelle manière les événements quotidiens agissent-ils sur l'enfant assisté, pour contribuer à son éducation totale? Faisons une brève revue des méthodes éducationnelles, nous limitant à trois points particuliers: religion, formation générale et loisirs. Les autres éléments de l'éducation: habitudes de propreté et d'hygiène, instruction, etc., ont été analysés au cours des sections précédentes de ce travail.

A s p e c t r e l i g i e u x.-- La religion, source de paix et de confiance, constitue le point principal sur lequel doit porter l'éducation de la jeunesse. Un passage du rapport final présenté par Whitehouse Conference on Children in a Democracy insiste sur l'importance et la nécessité d'insculper aux jeunes d'excellents principes religieux:

The child, whether in the family, the school, the church, or engaged in leisure-time activities, needs to have personal appreciation of the

higher spiritual values. Any program of child development that fall short of this level not only is superficial from an educational point of view, but is not consonant with the ideals of democracy. It would be possible to provide the child with adequate economic support, proper housing, the best of medical or dental care, and equalized opportunity for formal education and still provide no more than totalitarian states are able to provide⁸.

Les protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique ont l'avantage de vivre dans un milieu profondément chrétien, qui favorise la pénétration dans les âmes des sages principes religieux et leur fait sentir les bienfaits incalculables de la religion. L'influence morale et moralisatrice de l'aumônier, des religieuses, du régime de vie, de l'ambiance, pénètre lentement ces jeunes et les imprègne de la charité du Christ.

Chaque jour, les assistés causent de leurs multiples problèmes avec l'aumônier qui les connaît, les comprend, les aime. A tout instant, ils rencontrent une religieuse qui leur apprend tout le bien que procure la pratique des vertus chrétiennes. Par toute la maison, les signes de la religion se multiplient: c'est un crucifix, une statuette, une image, une pensée choisie, qui appelle l'âme vers le Créateur. Ces caractères religieux impriment une marque dans l'âme des petits et c'est ainsi qu'ils apprennent à aimer la religion, à respecter le prêtre, à apprécier le dévouement des religieuses et des bienfaiteurs.

De plus, on habitue les enfants à la pratique constante des exercices de piété. Sans doute, la participation à certaines prières n'indique très souvent qu'une obéissance aux règlements de la maison; par contre, en plusieurs circonstances, les enfants jouissent d'une liberté souhaitable, qui leur apprend à agir par eux-mêmes.

8 Dans Whitehouse Conference on Children in a Democracy, rapport final, Children's Bureau, Washington, E.U., 1940, p. 184.

Généralement, les prières se font en groupe: celle du matin se récite en classe et celle du soir, au dortoir. Avant et après chaque repas, les enfants adressent au Ciel les grâces d'usage. Les protégés âgés de dix à douze ans ont l'obligation d'assister à la messe sur semaine, à l'exception d'une journée où on leur permet de rester au lit. Les enfants plus jeunes vont à la messe sur semaine à l'occasion des fêtes spéciales seulement⁹. Chaque matin, trois ou quatre de ces benjamins assistent librement au saint sacrifice.

Les élèves ne se rendent jamais en rang pour recevoir la sainte communion. Ainsi, ceux qui jugent n'être pas en état de participer au banquet eucharistique ne sont pas gênés de rester à leur place et leur abstention passe à peu près inaperçue.

De toutes manières, les religieuses favorisent l'accès au confessionnal: chaque mois, tous les élèves sont priés de se présenter au tribunal de la pénitence et le samedi de chaque semaine, ceux qui désirent se confesser peuvent le faire, alors qu'un prêtre demeure à leur disposition.

On pourrait peut-être considérer ces habitudes de piété comme une routine. Toutefois, on est surpris de constater comment elles s'implantent chez les jeunes. Par exemple, il arrive souvent que les religieuses recommandent une intention spéciale aux enfants; alors qu'ils demeurent libres de prier ou non, plusieurs se rendent d'eux-mêmes à la chapelle. Ainsi à l'occasion de la fête de Saint-Joseph, les aînés seulement ont payé cinquante lampions, pour placer devant l'autel qu'ils avaient eux-mêmes décoré.

⁹ Voir l'horaire quotidien, tableau n° III, p. 104.

Et l'on était édifié de voir ces petits quitter la cour de récréation pour "aller visiter Saint-Joseph"!

L'enseignement de la religion a aussi une place d'honneur à l'institution. Chaque jour, dans toutes les classes, l'institutrice donne une leçon de catéchisme; une fois par semaine, un prêtre du Séminaire présente une instruction spéciale, portant sur les vertus chrétiennes et les bonnes habitudes de conduite personnelle; l'aumônier et la mère directrice entretiennent aussi les enfants groupés, pour les aider à améliorer leur esprit chrétien; enfin, on sait que tous ceux qui rencontrent les enfants profitent de toutes les circonstances qui se présentent, pour enseigner aux jeunes les beautés de la religion.

Malgré l'âge peu avancé de leurs protégés, les religieuses s'inquiètent de les préparer sérieusement à l'apostolat laïc, à la collaboration à la grande oeuvre du prêtre. En effet, elles invitent tous les élèves des classes de troisième année et plus à participer activement au mouvement de la Croisade eucharistique. Quant aux plus jeunes, ils prennent part aux activités des Croisillons.

Actuellement, la section des Croisés comprend trois apôtres et quarante-trois membres actifs. L'admission est absolument libre, toutefois l'aspirant doit prouver, par des efforts personnels, qu'il mérite réellement de devenir Croisé. Les quarante-six membres reçoivent la revue mensuelle: "Vouloir", utilisée comme bulletin d'études lors des réunions. Tous possèdent le manuel officiel de la Croisade.

On connaît les activités et la devise du mouvement de la Croisade eucharistique, cernerétisées dans ces quatre mots: "Prie, Communie, Sacrifie-

toi, Sois Apôtre"! A leur réunion hebdomadaire dirigée par les apôtres et surveillée par la Mère assistante-directrice, les Croisés étudient ensemble le bulletin mensuel qui leur indique la façon de réaliser, dans leur vie, le magnifique programme de la Croisade.

En plus de développer l'initiative, ces cercles d'études favorisent la bonne conduite des enfants, puisque les surveillantes notent une différence entre les Croisés et ceux qui ne le sont pas: les premiers font preuve d'une plus grande piété, d'une plus parfaite observance du règlement sont toujours les premiers à rendre service aux autres et s'efforcent d'apaiser les querelles parmi les jeunes.

Une autre oeuvre s'ajoute, pour aider à la formation religieuse des enfants: la Garde d'Honneur, dont font partie tous ceux qui savent lire. Etre "Garde d'Honneur" consiste à offrir une heure complète de sa journée au Sacré-Coeur et à s'appliquer à observer un mot d'ordre déterminé.

Tous les quinze jours, les surveillantes des dortoirs placent à la tête du lit de chaque enfant une carte mot-d'ordre. Comme il y a trente-trois séries différentes, les mots d'ordre varient pour chaque enfant. Le matin, au lever, on leur rappelle la "Garde d'Honneur" et les enfants s'empressent de lire leur carte. Dans un cas, on demande d'être silencieux pour réparer les blasphèmes commis dans le monde, dans un autre, on invite l'enfant à être soigneux, à prendre soin de ses effets, et ainsi de suite.

Pour les enfants, il s'agit de s'appliquer à la pratique du point particulier mentionné comme mot d'ordre. Ils s'intéressent énormément à la Garde d'Honneur, qui les aide réellement à vivre mieux. Pour sa part, l'auteur a l'habitude de demander leur mot d'ordre aux enfants qu'il rencontre; jusqu'ici, personne ne fut pris en défaut!

Les Soeurs Dominicaines du Rosaire s'efforcent donc, par tous les moyens, de bien former l'âme des enfants qui leur sont confiés. Les jeunes vivent dans un milieu très formateur et bénéficient d'un exemple et d'un enseignement religieux de première valeur.

F o r m a t i o n g é n é r a l e.-- De toutes manières, les autorités de l'Orphelinat Saint-Dominique préparent bien leurs élèves à remplir leurs devoirs religieux, lorsqu'ils feront plus tard leur entrée dans le monde. Voyons maintenant ce qui se fait pour discipliner leur volonté et les préparer à la vie en société.

La discipline constitue un entraînement éducationnel, destiné à stimuler la croissance et le développement, à amener l'individu à se contrôler par lui-même et à lui apprendre à toujours agir en vue du bien commun. Evidemment, une institution comme l'Orphelinat Saint-Dominique, où 248 enfants vivent en trois groupes séparés seulement, doit nécessairement appliquer un règlement assez sévère pour empêcher le désordre et sauvegarder les intérêts communs.

Une section précédente¹⁰ a fait connaître l'horaire quotidien, qui fixe des limites à l'initiative individuelle; avec le règlement, qui est celui établi dans des maisons semblables, il constitue un premier facteur de formation du caractère et de discipline préventive. Répétons que les religieuses s'efforcent d'assouplir le règlement, pour l'adapter, en autant que faire se peut, aux besoins individuels.

¹⁰ Voir la figure n° III, qui apparaît à la page 104 de cette monographie.

Le règlement prévient de nombreuses difficultés et aide à la formation de l'enfant: il habitue les jeunes à la régularité, à la politesse, à la propreté, au respect du bien d'autrui et à la bonne conduite. Ensuite, un système d'honneur ou d'émulation, comme la Croisade eucharistique ou la Garde d'Honneur, gagne la confiance des jeunes et, partant, contribue à l'éducation sociale des assistés.

Une autre mesure favorise l'éducation: c'est le système des "Bons Points", établi à l'Orphelinat Saint-Dominique et qui rend d'éminents services. D'après ce système, les surveillantes accordent un certain nombre de bons points à chaque enfant, au début de la journée. Lorsqu'il manque au règlement, à cause de malpropreté excessive, de querelle, d'impolitesse, de désordre, etc., l'enfant se voit forcé de payer son inconduite par des bons points. Celui qui a réussi à conserver des jetons peut les utiliser plus tard pour assister à des soirées récréatives, à des représentations filmées, ou encore pour faire une sortie en ville. Un système semblable existe pour habituer les enfants à bien parler et cette méthode facilite beaucoup la tâche de l'éducation.

Malgré ces mesures préventives, plusieurs enfants ne réussissent pas à maintenir une conduite raisonnable. Alors, il faut bien sévir, d'abord dans l'intérêt de l'enfant concerné, ensuite pour empêcher la mauvaise influence sur le groupe. Lorsqu'il y a manquement au règlement, trois sanctions peuvent être employées: raisonner l'enfant et lui faire comprendre sa faute -- le punir, soit par la privation d'un plaisir ou par une sanction corporelle -- faire venir les parents qui se chargent eux-mêmes de corriger l'enfant. La punition corporelle n'est employée que dans les cas graves

et lorsque les autres moyens disciplinaires ont été épuisés. C'est la Mère assistante-directrice qui l'applique, et toujours en présence du professeur ou de la surveillante concernée. Généralement, la conduite des enfants ne présente pas de difficultés graves, car les incorrigibles ne demeurent pas longtemps à l'institution;

La discipline forme l'individu et le prépare à vivre convenablement en société. D'autres éléments de formation doivent nécessairement entrer en jeu, pour arriver à développer des hommes complets, capables de vivre normalement dans le monde. Evidemment, à cause de la division des appartements, il est très difficile d'individualiser les cas, de trouver exactement le problème de chacun et d'appliquer un traitement spécial à chaque enfant. Toutefois, il est quand même possible d'aider à l'adaptation sociale des jeunes, en déterminant un programme collectif susceptible de profiter au groupe en général.

Les contacts des enfants avec les gens de l'extérieur ne sont pas très nombreux. Les parents peuvent visiter leur enfant une fois par mois, ce qui semble nettement insuffisant, même si ce règlement admet des exceptions. A plusieurs reprises, des groupes choisis de jeunes viennent à l'orphelinat pour rencontrer les protégés et s'amuser avec eux. Ces événements produisent toujours un heureux effet sur la personnalité des jeunes qui, dans ces circonstances, manifestent une joie bien évidente.

Les sorties en dehors de l'institution se font aussi assez rares. En guise de récompense, on envoie parfois en ville ceux qui font preuve d'un bon esprit; de temps à autres, les jeunes sortent en groupe pour assister à des événements sportifs, visiter des expositions, voir des films intéressants, etc.; deux fois par année, ils participent à un

pique-nique à l'extérieur de la maison.

Les contacts des élèves se limitent à peu près aux points qui viennent d'être signalés. Conséquemment, les jeunes développent une certaine mentalité de pensionnaires. Aussi importerait-il de forcer leur initiative, de multiplier leurs expériences sociales, de les entraîner à la confiance en soi, afin de compenser pour la vie plutôt fermée de l'institution.

Malheureusement, la construction actuelle ne favorise pas une organisation rationnelle de la vie des jeunes, conduisant à leur procurer tous ces avantages. On n'y trouve aucune pièce réservée où les enfants causeraient librement entre eux ou avec les religieuses; de même, on déplore l'absence d'un local vraiment propice à l'organisation des loisirs des jeunes, à l'intérieur de la maison. Enfin, grâce aux efforts vraiment extraordinaires des religieuses, on peut réussir à leur donner un peu de cette affection qu'exigent leur âge et leurs conditions particulières.

Les autorités de l'institution sont les premières à déplorer ces inconvénients. Aussi, elles ont tenu à considérer les besoins spécifiques de leurs protégés, lors du tracé des plans de l'édifice qui se construit présentement. Dans ce nouvel orphelinat¹¹, les groupes seront beaucoup plus restreints, les appartements mieux divisés et décorés, les salles de jeux bien organisées; de même, chaque groupe d'enfants vivra continuellement avec les mêmes surveillantes qui pourront ainsi connaître davantage leurs sujets. De la sorte, il sera plus facile de tenir compte des besoins individuels, de pousser l'initiative, de multiplier les contacts extérieurs,

11 Voir l'appendice II de cette monographie, p. 177.

de créer une atmosphère se rapprochant de plus près de la famille, en un mot, d'augmenter la valeur des services rendus à ceux qui vivront à l'institution.

L o i s i r s .-- Les enfants qui occupent une grande partie de leur journée au travail scolaire ont absolument besoin de récréations saines et fortifiantes, pour prendre une détente bien méritée et renouveler les énergies perdues. En organisant sagement leurs loisirs, on contribue non seulement à leur bien-être physique, mais on leur fournit aussi un excellent moyen de former leur caractère.

La vie de toute personne ne saurait être complète si, en tenant compte de la hiérarchie des valeurs, on n'accorde pas un temps convenable pour le travail, les récréations et le repos. La perfection réside en effet dans cet équilibre entre le devoir quotidien, la détente active et le repos.

La lecture, les passe-temps, et surtout le jeu, favorisent le bien-être physique des jeunes et le développement de leur personnalité. Les récréations conservent et améliorent la santé des enfants, enrichissent leur expérience scolaire, développent chez eux de belles qualités comme la franchise, l'honneur, la bonne volonté, l'esprit de corps, et leur donnent la confiance si nécessaire pour réussir dans la vie.

Lorsqu'on parle de l'éducation de la jeunesse, il faut nécessairement considérer cette école d'énergie et de discipline, qui démontre de façon pratique que le succès doit se mériter par des efforts personnels.

Précédemment, on a noté la difficulté d'organiser des jeux formateurs, à l'intérieur de l'Orphelinat Saint-Dominique. Malgré cet incon-

vénient, les religieuses réussissent quand même à occuper convenablement les loisirs de leurs protégés.

Chaque semaine, les autorités organisent deux soirées récréatives: la première est consacrée à la représentation de films, tandis que l'autre consiste en des amusements variés. Souvent, un prêtre se charge du programme de la veillée; en d'autres occasions, ce sont les Scouts qui dirigent les jeux. Evidemment, les enfants doivent "payer" leur entrée à l'aide de bons points, mais les religieuses trouvent fréquemment une raison pour préparer une soirée à laquelle tous les élèves peuvent être admis sans frais!

Les jeunes occupent aussi leurs temps libres en suivant des cours de chant; quelques-uns participent à des pièces de théâtre, enfin, plusieurs prennent part aux réunions des Croisés. L'institution compte aussi une magnifique bibliothèque enfantine et plusieurs élèves en font usage régulièrement. Une fois par semaine, les aînés se réunissent dans la grande salle pour écouter certains programmes radiophoniques spécialement dédiés à la jeunesse.

Lorsque la température le permet, les enfants jouent librement dans la grande cour de récréation. L'été, ceux qui demeurent à l'institution s'amuse dans les tournettes mécaniques, jouent à la balle au camp, au ballon et au drapeau. En hiver, on fournit gratuitement des patins à tous les enfants qui, ainsi, s'adonnent à un exercice bien salutaire. Quelques équipes de gouret se forment, pour entraîner les jeunes au jeu d'ensemble; les plus habiles joueurs constituent le groupe des étoiles et jouent des parties avec des équipes de l'extérieur. On dispose aussi d'une glissoire qui connaît une grande vogue, surtout chez les benjamins.

Dans la cour de récréation, les enfants se débrouillent facilement et donnent libre cours à leur initiative; aussi, les surveillantes se font-elles un devoir d'encourager les meneurs qui font preuve d'un bel esprit et d'un bon talent pour l'organisation.

Ceux qui bénéficient du séjour de deux mois au centre de loisirs du Lac Roberge sont vraiment privilégiés: ils jouissent d'une magnifique vacance à la campagne et profitent d'une excellente organisation des loisirs. Un programme choisi et varié répond aux aspirations des jeunes qui désirent beaucoup d'activité et de nouveauté: excursions en montagne, bain et natation, promenades en chaloupe et en yacht, jeux divers, chant, veillées au coin du feu, etc.

Une activité annuelle du camp de vacance mérite d'être mentionnée plus spécialement: la guerre entre les Français et les Allemands. Ce tournoi donne une magnifique occasion de former les jeunes à la discipline, de développer leur initiative et de les entraîner à l'honneur. On en a tiré un film en couleurs vraiment remarquable.

Les prêtres qui dirigent le camp savent bien comment il faut amuser et occuper la jeunesse; ils organisent à son intention de saines récréations profitables tant pour le corps que pour l'esprit. Ainsi, les protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique acquièrent une belle expérience, qui contribue énormément à leur formation.

Dans cette question de l'utilisation des loisirs, ajoutons que certains enfants vont, de temps à autres, faire un séjour dans leur propre famille; d'autres sont reçus chez des étrangers qui veulent ainsi aider à l'oeuvre de réhabilitation des enfants sans soutien.

Les pages précédentes ont fait connaître l'oeuvre des Soeurs Dominicaines du Rosaire, relativement à l'instruction et à l'éducation des enfants négligés confiés à leurs soins. On a souligné certaines lacunes : auxquelles il faut apporter une attention sérieuse, si l'on désire multiplier le rendement de cette oeuvre sociale d'assistance aux enfants délaissés. On remarque toutefois que les religieuses mettent tout en oeuvre pour développer au maximum les possibilités de leurs protégés et il faut bien admettre que les résultats obtenus, considérés dans l'ensemble, sont beaucoup plus que satisfaisants. Son Excellence Monseigneur Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa, en parlant des institutions de la province de Québec, écrivait ces lignes qui disent la valeur des services rendus aux jeunes nécessiteux :

Dans les écoles où l'on recueille les enfants abandonnés de la province de Québec, on respecte les droits de l'enfant. Les personnes choisies qui se dévouent à cette mission ont pour les petits une affection désintéressée et leur accordent tous les soins physiques et spirituels que de bons parents donnent à leurs enfants. Elles s'occupent de leur bien-être physique, de leur santé, de leur développement corporel, en autant que leur permettent les ressources mises à leurs dispositions. Et s'il y a des lacunes dans ce domaine, c'est dû à peu près toujours au manque de revenu...

... L'instruction humaine n'y est point négligée, loin de là, car on en connaît la grande utilité, sinon la nécessité absolue pour la vie de ce monde. Et la vérité seule est servie en nourriture à l'esprit de l'enfant, car on comprend que le mensonge ou l'erreur est un poison qui corrompt le coeur et la corruption du coeur est la source de tous les maux.

Mais il faut à l'enfant la science de Dieu et de soi-même; il lui faut des principes sûrs, des croyances religieuses vraies, des règles de morale certaines, claires, autorisées, embrassant tous ses devoirs. Et nos institutions remplissent cette mission¹².

12 S.E. Mgr Alexandre Vachon, dans la lettre-préface du volume *Une Richesse à Sauver - L'Enfant sans Soutien*, par l'abbé C.E. Bourgeois, Les Editions du Bien Public, Les Trois-Rivières, 1947, p. 9.

Le prochain chapitre complète l'étude du programme de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières, en examinant la technique du service social appliquée à cette institution de protection de l'enfance.

CHAPITRE III

LE SERVICE SOCIAL A L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

Dès les premiers temps de l'ère chrétienne, l'Eglise, par ses institutions charitables, s'est intéressée aux multiples problèmes des classes désavantagées. Déjà, on se faisait un devoir de recueillir les enfants trouvés et les pauvres, pour leur fournir les nécessités de la vie: nourriture, logement, vêtement, éducation, etc. Plus tard, l'expérience des années, le développement toujours plus considérable des initiatives privées et l'augmentation des besoins des miséreux, ont amené un changement de base à la philosophie de la charité.

Un premier élément de progrès s'est fait sentir lorsqu'on a commencé à dépister, parmi tous ceux qui demandaient des secours, les vrais pauvres qui méritaient réellement d'être aidés. Par la suite, au lieu de s'appliquer uniquement à soulager les misères corporelles, les apôtres sociaux ont considéré les difficultés de comportement, les troubles moraux, les mésadaptations des gens avec leur milieu.

Les travailleurs sociaux et les oeuvres charitables ayant reconnu l'universalité et la diversité des besoins humains, de même que l'urgence de les soulager tous, nos écoles de haut-savoir ont concurremment poussé plus à fond l'étude des sciences sociales et psychologiques et, finalement, on a vu naître la profession des travailleurs du service social.

Par essence, le service social est une technique mise au service de la charité. Cette science, qui a subi avec succès les phases de l'expérimentation, s'offre à toutes les oeuvres charitables, par conséquent

aux institutions d'assistance, pour augmenter l'efficacité de leur action et leur faciliter l'obtention du maximum de rendement.

Les enfants qui vivent à l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières sont privés de la protection et du secours de leur famille; ils présentent des problèmes multiples et complexes qui méritent l'attention des travailleurs sociaux. Aussi, les autorités d'une institution de ce genre doivent-elles se préoccuper de trouver une solution à ces problèmes de la jeunesse désavantagée et favoriser ainsi son développement. La technique du service social moderne doit être mise à profit, au bénéfice des enfants et de toute la société.

Dans ce chapitre, on étudie d'abord la technique du service social et les fonctions qu'elle est appelée à remplir au sein d'une institution de protection de l'enfance. Ensuite, on voit jusqu'à quel point cette science est utilisée à l'Orphelinat Saint-Dominique, pour venir en aide aux jeunes désemparés de cette institution.

1. Le service social institutionnel

Le service social est à la fois une vocation et une science ayant pour objet de servir les oeuvres qui tentent, dans un secteur déterminé, de prévenir et de corriger les malheurs sociaux si nombreux et si différents. Sans aucun doute, les institutions de protection de l'enfance peuvent retirer de grands avantages, par suite de l'établissement, chez elles, de cette organisation méthodique de la charité.

Dans une brochure publiée sous les auspices de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, le R.P. G.H. Lévesque définissait ainsi le service social:

Le service social est l'ensemble des efforts rationnels et vertueux, qui visent à aider la société, en protégeant les individus et les familles contre les misères matérielles et spirituelles qui les affligent ou les menacent¹.

Le service social est donc un ensemble d'efforts, c'est-à-dire qu'il veut effectuer une coordination des initiatives publiques et privées s'occupant de charité sociale. Le Révérend Père Lévesque souligne aussi que ces efforts, pour être vraiment productifs, doivent à la fois être vertueux et rationnels. Ces deux qualificatifs précisent les éléments constitutifs du service social, indiquant qu'il est à la fois charité et science.

De toute évidence la charité est le principal élément du service social; sans cette idée de charité, il ne saurait donner le rendement qu'il se propose. Mais il est aussi une science; lorsque la charité peut s'allier d'une forte technique, d'une science théorique et expérimentale éprouvée, elle produit nécessairement des fruits plus abondants et de meilleure qualité.

Appliquée à nos institutions, le service social veut utiliser méthodiquement les données des sciences sociales, médicales, psychologiques, éducationnelles et administratives, pour que le maximum de rendement soit obtenu dans ces oeuvres. Il apporte sa technique spéciale, concrétisée dans ces mots: enquête, diagnostic, traitement, organisation, pour solutionner plus efficacement les problèmes de nos jeunes malheureux. Voyons quels avantages cette science prétent apporter à nos oeuvres de protection de la jeunesse.

1 G.H. Lévesque, o.p., dans Service Social et Charité, Université Laval, Québec, 1940, p. 4.

De toute évidence, les problèmes présentés par les enfants abandonnés ou négligés sont fort complexes, et leur solution exige une connaissance et un doigté reconnus. S'agit-il simplement de nourrir un enfant, de le loger, de le vêtir? Evidemment non, car la charité doit dépasser ces limites matérielles. Le plus important peut-être de toute l'assistance aux enfants, c'est de les préparer à la grande lutte de la vie, en leur facilitant l'adaptation aux circonstances présentes, de façon à ce que plus tard, lorsqu'ils aurent atteint la maturité, ils puissent résoudre eux-mêmes leurs problèmes personnels et s'adapter convenablement aux diverses conditions de leur milieu. Le service social ne vaut pas tout régler seul: d'abord et avant tout, il tente d'aider celui qui souffre à trouver lui-même la solution à ses difficultés.

Cela revient à dire que le service social devant être pratiqué dans les institutions aura pour objet de s'intéresser aux trois étapes suivantes de la vie de l'enfant: service avant l'entrée, service pendant le stage de l'enfant à l'institution, et service à la sortie, durant l'adaptation au nouveau milieu de l'enfant.

Les fonctions du bureau de service social commencent dès qu'une demande lui est faite, à l'effet d'hospitaliser un enfant. On connaît déjà les principales causes qui conduisent un jeune désemparé à une maison de protection de l'enfance: décès des parents, maladie, mésentente au foyer, pauvreté extrême, difficultés de comportement, internement des parents, etc.

Avant de confier un enfant à une institution ou à tout autre genre de placement, il faut une enquête approfondie qui fera connaître s'il y a vraiment nécessité de sortir l'enfant de son foyer. Le milieu normal dans

lequel peut s'épanouir la personnalité de l'enfant, c'est sa famille. Lorsque la chose est possible, il faut donc secourir l'enfant dans son propre foyer, avant de tenter toute autre solution.

L'enquête sociale analyse les conditions familiales, la vie personnelle de l'enfant, son adaptation, ses besoins, et fournit les données sur lesquelles s'appuyer pour décider si l'enfant doit être traité en dehors de son foyer. De même, elle fera connaître quel genre de placement peut le mieux convenir à l'enfant, en tenant compte de toutes les contingences de sa situation personnelle et familiale.

Lorsque l'enfant doit entrer à l'institution, le travailleur social se fait un devoir de le préparer à accepter le changement de milieu et à éviter le plus possible les occasions de friction. Au moment de l'entrée, il est nécessaire aussi de considérer la question délicate de la responsabilité des parents, de déterminer si ceux-ci sont en mesure de contribuer à l'entretien de l'enfant. Chaque fois que le praticien social voit la possibilité des parents de contribuer à l'entretien de leur enfant, il les fait participer afin qu'ils continuent de s'intéresser au petit. En même temps, durant le séjour de l'enfant à l'institution, un travail doit se faire auprès des parents, pour les encourager à aider leur enfant et surveiller les développements qui pourraient se produire au foyer.

L'auxiliaire social voit aussi à prendre toutes les précautions qui s'imposent, en vue de sauvegarder la valeur familiale: la famille est la cellule vitale de notre ordre social; aussi, le service social doit-il mettre tout en oeuvre pour la préserver de la désintégration et lui faciliter son noble rôle d'éducation et de protection de la jeunesse.

Le service social veut donc assurer le meilleur placement à l'enfant et le bien préparer à s'adapter à son milieu. Déjà, les autorités connaissent bien l'enfant, grâce à l'enquête sociale, qui leur fournit tous les renseignements dont elles auront besoin pour réhabiliter le jeune malheureux. Aussi, peuvent-elles comprendre davantage les besoins de l'enfant et appliquer plus efficacement le traitement exigé.

Durant le stage de l'enfant à l'institution, le personnel du bureau de service social, de concert avec celui de l'institution, continue de suivre son développement et, en même temps, les praticiens sociaux s'appliquent à surveiller la famille, à l'aider dans ses difficultés et à la préparer à recevoir de nouveau l'enfant lorsque la cause de l'hospitalisation n'existera plus.

Si le jeune présente certaines difficultés, le service social joue encore un rôle essentiel, en lui interprétant ses troubles et en l'aidant à les surmonter. Cette phase d'interprétation rend un grand service puisqu'elle permet de gagner la confiance de l'enfant.

D'autres responsabilités se présentent aussi aux travailleurs sociaux. Il arrive souvent qu'il faille résumer l'histoire sociale d'un enfant, qu'on doive l'orienter, etc.; le service social bien compris est alors en mesure de faciliter la tâche, tout en améliorant de façon sensible le comportement de l'enfant.

Un excellent organisme de service social s'inquiétera aussi du sort des jeunes, même après leur sortie de l'institution. Au moment de la sortie, d'abord, l'observation des dossiers et les témoignages des professeurs et auxiliaires sociaux serviront de point d'appui pour déterminer l'opportunité

de la sortie de l'enfant. Cette organisation est aussi en mesure de dire si l'assisté doit être conduit dans son foyer ou ailleurs, en se basant sur les circonstances particulières notées et observées par les travailleurs du service social.

Dans une institution d'aide aux enfants, les fonctions d'un bureau de service social consistent donc à régler l'entrée des jeunes, à préparer leur adaptation au nouveau milieu institutionnel, à suivre étroitement leur développement personnel et la situation de leur famille, enfin, à mettre tout en oeuvre pour que l'assisté retourne le plus tôt possible dans le milieu naturel de sa famille.

Une autre fonction, et non moins importante, découle de l'exposé déjà fait. Il s'agit de la tenue des dossiers personnels à chaque enfant, qui revient généralement aux praticiens sociaux bien préparés à remplir cette tâche délicate. Les dossiers particuliers permettent de photographier, pour ainsi dire, tous les actes de l'enfant et de sa famille; de la sorte, ils deviennent de précieux auxiliaires dont on ne saurait se désintéresser.

Telle est la technique spéciale du service social, appliquée à l'assistance aux enfants dans les institutions. Elle contribue à augmenter le rendement de ces oeuvres et à faciliter leur tâche de réhabiliter les jeunes négligés. Dans une prochaine section, examinons dans quelle mesure cette science se pratique à l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières.

2. Application du service social à l'Orphelinat Saint-Dominique

Les données précédentes ont fait connaître le champ d'activité du service social, au sein d'une institution de protection de l'enfance; plus

particulièrement, elles ont déterminé trois périodes où cette science mise au service de la charité veut procurer certains avantages aux jeunes protégés et à l'institution. Il reste à constater de quelle manière elle est utilisée à l'Orphelinat Saint-Dominique, en regard de ces trois périodes: avant l'entrée de l'enfant, durant son stage, et au moment de sa sortie de la maison d'assistance. Enfin, on étudie les dossiers personnels de chaque enfant.

S e r v i c e a v a n t l ' e n t r é e d e l ' e n f a n t .--

La première fonction du service social moderne, par rapport à l'assistance institutionnelle, c'est de réglementer l'entrée des jeunes, en leur assurant le meilleur placement possible, en fonction de leurs besoins spéciaux. Ce travail délicat, pour ce qui concerne l'admission à l'Orphelinat Saint-Dominique, est confié à L'Assistance à l'Enfant sans Soutien², la centrale trifluvienne des maisons de protection de l'enfance.

Toutes les demandes à l'effet de placer un enfant sont présentées à cette dernière agence sociale, qui fait elle-même le placement de l'enfant dans l'institution de son choix. Généralement, les demandes parviennent par l'entremise des officiers des bureaux municipaux d'assistance, des curés des paroisses ou des parents eux-mêmes. Le personnel de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien vérifie alors les cas présentés, étudie les motifs d'admission et fait le placement de l'enfant, à la suite de l'enquête préalable au traitement.

² L'appendice n° I, p. 173, fournit des détails supplémentaires relatifs à L'Assistance à l'Enfant sans Soutien.

Chaque cas présenté au bureau fait l'objet d'une enquête conduite dans la famille concernée et auprès des personnes susceptibles d'aider à la solution du problème: officiers municipaux, curés, médecin, etc. Une auxiliaire sociale professionnelle et une praticienne ayant dix années d'expérience se chargent des enquêtes conduisant au diagnostic. Lorsque les demandes viennent de régions éloignées, l'enquête sociale n'a pas lieu, le bureau de direction se fiant aux rapports envoyés par les personnes qui soumettent le cas. Le manque de personnel, dû aux ressources financières insuffisantes empêche L'Assistance à l'Enfant sans Soutien de conduire les enquêtes à de grandes distances.

Le bureau de direction de la centrale trifluviennne s'appuie sur les enquêtes sociales faites pour déterminer le traitement. Comme il n'existe pas un système de placement familial des enfants dans des foyers en pension, les jeunes qui doivent nécessairement être traités en dehors de leur propre foyer entrent à l'institution. Certains cas spéciaux font cependant exception à cette règle générale. Ainsi, les enfants menacés de tuberculose par suite de l'état de leur entourage immédiat, sont dirigés vers L'Oeuvre du Placement Familial, organisme provincial qui place ces jeunes dans des foyers de pension, à la campagne. De même, lorsque le placement de l'enfant peut se faire dans sa parenté, on choisit d'abord cette forme de secours, de préférence à l'assistance institutionnelle. Dans tous les autres cas, les assistés sont conduits vers une institution, et, lorsqu'il s'agit des garçons âgés de 6 à 12 ans, ceux-ci sont reçus à L'Orphelinat Saint-Dominique.

Les travailleurs sociaux de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien s'occupent aussi de faire contribuer les parents à l'entretien de leurs enfants, chaque fois qu'ils jugent la chose possible et avantageuse. Les parents, ainsi appelés à payer la pension ou les vêtements de leurs petits, continuent de s'intéresser à leur sort, même lorsque ceux-ci vivent en dehors de leur propre foyer. Enfin, il faut noter que, toujours, L'Assistance à l'Enfant sans Soutien se fait un devoir de laisser l'enfant dans son propre foyer, quand il n'y a pas vraiment nécessité d'agir autrement. Il importe, en effet, de sauvegarder la valeur du milieu familial; les praticiens sociaux prennent donc toutes les mesures à leur disposition pour atteindre ce but éminemment social.

Jusqu'à présent, le praticien social de la centrale ne se préoccupe pas de préparer l'enfant à son nouveau milieu. Ce dernier est confié à la directrice de l'Orphelinat qui voit à lui expliquer le règlement de la maison, lui attribue une place et tente de faciliter son adaptation à l'institution.

Dans certains cas exceptionnels, on fait subir à l'enfant des examens psychologiques, pour juger ses possibilités d'adaptation à la vie en groupe. De même, si la santé de l'enfant laisse soupçonner quelque doute, on s'empresse de le faire examiner par le médecin de la maison.

S e r v i c e d u r a n t l e s t a g e d e l ' e n f a n t .--
L'enquête sociale étant terminée, l'enfant fait son entrée à l'Orphelinat Saint-Dominique. Déjà, les autorités connaissent l'enfant et sa famille,

grâce au dossier personnel qui leur a été transmis par L'Assistance à l'Enfant sans Soutien et qui leur donne des renseignements fort utiles pour le traitement de l'enfant.

Sauf de rares exceptions, l'enfant est alors entièrement confié aux soins des religieuses; le bureau de service social conserve cependant son droit de garde et de surveillance auprès des protégés de l'institution. Parce que trop peu nombreux, les auxiliaires sociaux ne peuvent suivre le développement de l'enfant à l'intérieur de l'institution. Les autorités de l'orphelinat ont donc toute liberté d'agir comme elles l'entendent, sauf lorsqu'il est question de cas extrêmement difficiles rapportés à la centrale.

Durant son stage à l'institution, l'enfant abandonné ou négligé est donc suivi par les religieuses, sous la surveillance de la directrice. Les Soeurs Dominicaines du Rosaire se donnent totalement à cette oeuvre de réhabilitation de la jeunesse et, utilisant les ressources dont elles disposent, elles font l'impossible pour favoriser le complet développement des protégés.

Quand un enfant présente des difficultés de comportement, la directrice de l'orphelinat et son assistante reçoivent le jeune malheureux, s'efforcent de lui interpréter son problème et essaient, par tous les moyens possibles, de l'aider à résoudre lui-même ses difficultés. Cependant, comme le personnel de l'orphelinat ne compte aucun praticien social diplômé, la science du service social n'y est pas appliquée méthodiquement. Ainsi, par exemple, seules les dérogations au règlement permettent de dépister les cas-problèmes qui nécessitent une attention spéciale. On a bien des dossiers personnels établis par L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, mais l'absence d'auxiliaires sociaux empêche l'application d'un système préventif organisé scientifiquement, pour répondre aux besoins de la jeunesse.

Les religieuses de l'Orphelinat Saint-Dominique établissent aussi des contacts avec les parents, spécialement en favorisant l'envoi de lettres par les enfants. De même, au parloir, elles s'inquiètent de causer avec les parents de leurs protégés, de les mettre au courant des développements survenus, des difficultés rencontrées et, partant, elles les incitent à s'occuper davantage du sort de leurs petits.

Quant à la famille, c'est le bureau de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien qui s'occupe de la surveiller durant le stage de l'enfant à la maison de protection de l'enfance. Le service économique-social de la centrale, par suite des enquêtes répétées faites dans les familles, permet de localiser à temps les familles qui sont en mesure de recevoir de nouveau l'enfant. De la sorte, plusieurs jeunes peuvent réintégrer rapidement leur milieu naturel.

Malheureusement, le personnel insuffisant et les ressources financières trop maigres ne permettent pas à la centrale, sauf pour quelques exceptions, de faire l'important travail social qui consiste à agir directement sur et avec la famille, pour l'aider à surmonter ses difficultés et hâter le retour de l'enfant au foyer. L'enquête préalable au traitement fait connaître la cause de l'hospitalisation, les raisons qui motivent le traitement de l'enfant en dehors de son foyer; une organisation sociale suivie pourrait s'occuper de supprimer ces causes, l'auxiliaire social travaillant de concert avec les parents, afin d'améliorer la situation familiale et permettre à ces derniers de continuer à élever eux-mêmes leurs enfants, dans un foyer devenu normal.

Enfin, quand l'enfant assisté présente des difficultés majeures: mésentente à la vie en groupe, comportement personnel, retard scolaire grave, etc., L'Assistance à l'enfant sans Soutien prend charge du cas-problème. Les travailleurs sociaux de la centrale analysent alors les dossiers de l'enfant, lui font subir les examens additionnels utiles à la solution du problème et prennent la décision qui s'impose pour assurer son avenir dans les meilleures conditions possibles.

S e r v i c e à l a s o r t i e d e l' e n f a n t.--
La décision à l'effet d'autoriser un enfant à quitter l'Orphelinat Saint-Dominique est remise entre les mains de L'Assistance à l'enfant sans Soutien. La direction de ce bureau, après avoir pris connaissance des faits, fait part de sa décision aux autorités de la maison.

Le service économique-social, dont nous avons parlé précédemment, détermine, du moins pour un certain nombre d'assistés, le moment où il est avantageux de retourner l'enfant à son foyer, avec ses parents. De cette façon, on empêche certains parents d'abuser de l'hospitalité de l'institution et de la charité publique. En d'autres circonstances, les parents eux-mêmes viennent demander le retour de l'enfant au foyer. Dans ce dernier cas, aucune enquête n'est faite, les parents ayant toujours le droit de placer leurs enfants où ils le désirent. Enfin, quand les assistés ont atteint l'âge de douze ans, ils sont automatiquement transférés au Patronage Saint-Charles, pour poursuivre leurs études et leur formation générale.

Dès que l'enfant a cessé d'habiter une institution de protection de l'enfance, son cas est définitivement classé; sans doute, on conserve à la

centrale le dossier de l'enfant, mais ce dernier n'est pas suivi, sauf exception, après sa sortie de l'institution. La cause de cet état de choses demeure toujours la même: personnel insuffisant dû aux maigres ressources financières.

T e n u e d e s d o s s i e r s .-- Par l'enquête, le praticien social désire analyser les fondements du problème présenté par l'enfant et obtenir les données sur lesquelles il s'appuiera pour indiquer un traitement convenable. Cette technique spéciale du service social, à base d'enquête, de diagnostic et de traitement, conduit à la nécessité d'une organisation méthodique dont le facteur le plus important est la constitution de dossiers individuels à chaque assisté.

Depuis l'année 1940, L'Assistance à l'Enfant sans Soutien a établi un système de dossiers individuels à l'intention de tous les enfants placés sous son contrôle; ainsi, l'Orphelinat Saint-Dominique bénéficie de cet avantage pour ses jeunes protégés. La fiche de chaque enfant de l'orphelinat est conservée dans les filières de la centrale, tandis que l'institution garde une copie des fiches maîtresses.

Les principaux dossiers ainsi conservés sont les suivants: résumé sommaire de cas, fiche maîtresse et individuelle d'hospitalisation, service d'enquête économico-sociale et chemises complètes pour chaque cas. Etudions rapidement chacune de ces formules.

Le rapport sommaire de cas sert à enregistrer toutes les demandes présentées au bureau de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, en indiquant les principaux renseignements dont on peut avoir besoin pour l'étude appro-

fondie du problème: nom et adresse de celui qui fait la demande, exposé de la situation, autres informations utiles, solution proposée et solution définitive. Cette fiche prend une grande importance, surtout en fonction de l'administration: elle remplace, en effet, les bouts de papier qu'on trouve dans certaines organisations... Elle offre, en plus, un résumé sommaire du cas, empêche les oublis, constitue un record permanent de tous les problèmes présentés et s'utilise facilement pour fins de statistiques. Chaque carte est numérotée et pour ce qui concerne l'hospitalisation des enfants, ce numéro correspond à celui de la fiche maîtresse et du dossier complet.

On constate que la formule est très large; c'est qu'elle est utilisée pour l'enregistrement d'un grand nombre de problèmes sociaux, comme le montre la légende: A: adoption; H: hospitalisation; P: pauvreté; PM: problème de ménage; FM: fille-mère et NC: non classifié. Les cas qui concernent la présente étude sont rangés sous le titre général d'Hospitalisation.

Avec le rapport sommaire de cas, on a donc la fiche administrative, clé du dossier complet et qui permet en même temps de suivre l'évolution du problème, avant l'entrée de l'enfant à l'institution. Il importe ensuite de vérifier et de compléter, par l'enquête sociale, les données contenues dans le rapport sommaire, afin d'être en mesure d'appliquer un traitement efficace. Une formule spéciale est utilisée par le service d'enquêtes économique-sociales de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien. Cette formule sert d'abord comme résumé de l'enquête préalable au traitement, et ensuite pour les enquêtes répétées faites dans la famille, afin de localiser immédiatement celles qui sont en position de recevoir de nouveau l'enfant. Lorsque complétée, la

formule est conservée au dossier individuel de l'enfant, au bureau de la centrale trifluviennne.

Quand l'étude du problème de l'enfant conduit à la nécessité de le traiter hors de son foyer, immédiatement l'assisté est inscrit à la fiche maîtresse d'hospitalisation, où sont consignées toutes les informations qui le concernent personnellement, de même que sa famille.

Cette fiche maîtresse, dont le numéro correspond à la chemise complète et au rapport sommaire du cas, prévoit les renseignements suivants, relatifs à l'assisté et à sa famille: nom et prénoms de l'enfant, date et lieu de naissance; nom et adresse du père, sa profession; nom de la mère; dossier scolaire résumé; qualifications, aptitudes et goûts de l'assisté; situation familiale et ascendance, etc. En somme, la fiche maîtresse contient un excellent résumé des enquêtes faites et de l'histoire sociale du sujet. L'institution à qui l'enfant est confié conserve une copie de ce résumé de dossier.

L'examen des fiches maîtresses actuellement conservées nous apprend, malheureusement, qu'un certain nombre de renseignements fort utiles ne sont pas inscrits au dossier. Ainsi, par exemple, les informations se rapportant au développement de l'enfant, à ses goûts et à ses aptitudes, n'y apparaissent généralement pas. La cause de cette déficience, c'est que le service social méthodique n'est pas organisé au sein de l'Orphelinat Saint-Dominique; étant donnée l'importance de recueillir ces informations et de les inscrire régulièrement, il y a lieu de souhaiter qu'on arrive bientôt à l'établissement d'un système permettant de compléter les fiches maîtresses, afin qu'elles puissent rendre le service qu'on attendait d'elles.

Enfin, une chemise individuelle complète le dossier de l'enfant assisté. Ce dossier particulier contient les rapports complets des enquêtes faites, toute la correspondance échangée relativement à l'enfant et à ses parents, l'inscription des appels téléphoniques et visites reçus au sujet du cas concerné, en un mot, on y trouve l'histoire sociale complète du sujet, excepté la partie ayant trait au développement et à l'évolution du traitement durant le stage de l'enfant, comme on l'a d'ailleurs noté plus haut. De même, l'enfant n'étant pas généralement suivi après sa sortie de l'institution, son histoire sociale, au point de vue des dossiers, se termine dès son départ de la maison de protection de l'enfance.

Parmi tous les dossiers mentionnés précédemment, les religieuses de l'Orphelinat Saint-Dominique ne conservent que la fiche maîtresse d'hospitalisation. Lorsqu'elles désirent des renseignements supplémentaires, elles les obtiennent en s'adressant à la centrale. En plus de ce résumé de dossier, l'institution tient un registre des admissions servant à l'identification des protégés, le rapport des résultats scolaires et celui des examens médicaux. Ces deux derniers rapports ne sont malheureusement pas inscrits à la fiche individuelle des enfants assistés.

3. Observations générales

L'importance de la technique du service social appliquée à l'institution ne saurait être niée; alliée à la belle vertu de charité, elle est en mesure de rendre d'éminents services tant à l'institution qu'aux enfants négligés. Grâce à sa méthode éprouvée, basée sur l'enquête sociale et le traitement individuel suivi régulièrement, elle facilite

l'obtention du maximum de rendement de nos oeuvres sociales, et tient compte des multiples aspects du problème à résoudre.

Jusqu'à un certain point, les protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique bénéficient de la technique du service social: l'entrée se trouve réglementée convenablement, ils sont aidés dans leurs difficultés, des enquêtes favorisent leur prompt retour dans leur milieu normal et certains dossiers individuels sont établis. Cependant, il faut bien signaler d'importantes lacunes: l'assistance individuelle n'est pas organisée méthodiquement à l'intérieur de l'institution, une partie très utile de certains dossiers est négligée, les secours nécessaires à la réhabilitation de la famille ne se donnent pas régulièrement et l'assisté, après son départ de la maison, ne profite pas des services que pourrait lui procurer le travailleur social.

Il ne s'agit donc pas de tout refaire à neuf, car le service social existe, pour une part, à cette maison de protection de l'enfance. Il importe cependant de développer l'oeuvre, d'actualiser toutes les possibilités afin d'obtenir un rendement supérieur. Sans doute, la technique seule ne peut pas tout remplacer; d'un autre côté, l'utilisation de la science du service social sagement appliquée contribuerait fortement à améliorer les positions de l'Orphelinat Saint-Dominique et rendrait des services de première valeur aux autorités et à la jeune population qui profite de leurs largesses.

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

La question sociale, dans son immensité et sa complexité, suppose une multitude de problèmes, affiliés, dont celui de la protection de l'enfance abandonnée et négligée n'est pas le moindre. L'avenir de milliers d'enfants étant en jeu, tous nos sociologues s'accordent pour réclamer la solution chrétienne, susceptible d'empêcher cette jeunesse de devenir plus tard un lourd fardeau social.

En offrant à l'enfance délaissée le secours d'une organisation méthodique de la charité, on la met en position de surmonter ses misères actuelles, de regarder l'avenir avec confiance et sérénité, enfin, de constituer un capital humain fort précieux pour l'Eglise et la société.

Les besoins multiples des enfants nécessiteux et l'importance primordiale du problème qu'ils posent n'ont pas échappé à l'attention de l'Eglise, de l'Etat et de l'initiative privée. Les efforts conjugués de ces trois secteurs ont édifié le vaste système de la protection de l'enfance qui veut assurer, aux malheureuses victimes de la désintégration des foyers, le bien-être dans le présent et les motifs d'espoir en l'avenir.

En plus de cette organisation créée pour venir en aide à la jeunesse désemparée, nous devons nous réjouir de voir s'amplifier l'oeuvre de nos mouvements d'Action Catholique qui s'appliquent plus particulièrement à sauvegarder l'intégrité de cette pierre d'assise de l'ordre social chrétien: la famille. Leur action préventive contribue fortement à amoindrir les causes de dissociation des liens familiaux et, partant, à diminuer le nombre des enfants qui échoient à la charité publique et privée.

Dans la province de Québec, il faut d'abord tourner le regard vers l'Eglise pour constater le bien immense qui s'accomplit en faveur des enfants nécessiteux. Durant des siècles, elle fut à peu près seule à s'inquiéter du sort de ces malheureux; et aujourd'hui, par ses prêtres et ses communautés religieuses, l'Eglise demeure la principale responsable des réalisations actuellement en cours dans le domaine de la protection de l'enfance.

La présente monographie a étudié précisément l'oeuvre d'une de ces institutions religieuses, fondée en 1910 et dirigée depuis par les Soeurs Dominicaines du Rosaire: l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières. Depuis trente-six ans, ces apôtres obscures de la charité poursuivent avec un zèle remarquable le but fixé, qui consiste à secourir les jeunes garçons abandonnés et négligés, en leur procurant les soins matériels et l'éducation indispensables à leur futur métier de citoyens complets.

Avec des ressources trop souvent insuffisantes, les autorités de l'Orphelinat Saint-Dominique ont bâti une oeuvre solide qu'elles ont constamment améliorée afin de procurer des soins de meilleure qualité à leurs protégés. Sans doute, au cours des premières années de sa fondation, on a dû souffrir de nombreuses lacunes, traverser d'importantes difficultés, par suite de ressources financières vraiment déplorable.

Cependant, personne ne saurait nier l'esprit progressif des Soeurs Dominicaines du Rosaire et leur ferme volonté d'améliorer constamment la valeur des services rendus aux enfants. L'étude rapide que nous avons faite de l'histoire de l'Orphelinat Saint-Dominique a fait ressortir ce caractère de progrès, en montrant que les protégés furent toujours les

premiers à bénéficier des octrois additionnels versés à l'institution. Ce désir de toujours faire plus et mieux apparaît bien évident, et il démontre que Son Eminence le regretté Cardinal Villeneuve avait bien raison d'écrire les lignes suivantes:

Car je demeure persuadé que la plupart de ceux qui croient de bon ton de couvrir de leurs approbes nos institutions d'orphelinats, ne les ont guère vues de leurs propres yeux, et seraient fort étonnés de constater les progrès qui s'y sont réalisés, depuis, disons, une période de dix ans. J'ai sous les yeux l'exemple de plusieurs d'entre elles qui pourraient défier les pires inquisiteurs¹.

L'analyse détaillée des ressources de l'Orphelinat Saint-Dominique a fait connaître les propriétés, le personnel et la situation financière de cette oeuvre de protection de l'enfance. Ensuite, en étudiant la population infantine, on a noté le champ d'action de l'institution et les conditions des pauvres enfants qui se trouvent bien heureux de profiter de toutes les ressources mises à leur disposition pour les aider à vivre normalement. Enfin, l'exposé du programme établi par les religieuses a mis en lumière les services offerts aux protégés, soulignant spécialement les points de vue suivants: soins physiques, instruction et éducation, puis service social.

Cette vue d'ensemble a voulu donner une première idée de la valeur de l'oeuvre étudiée dans cette thèse. Sans aucun doute, comme toutes les institutions humaines, l'Orphelinat Saint-Dominique n'a pas encore atteint la plénitude de son développement. Pour multiplier le rendement de cette oeuvre de charité, il importe d'apporter une attention sérieuse aux quelques

1 S.E. le Cardinal Villeneuve, dans la lettre-préface de Témoignages sur nos Orphelinats, volume de monsieur Arthur Saint-Pierre, Les Éditions Fides, Montréal, 1946, p. 11.

lacunes signalées au cours de la présente étude. Il faut bien comprendre surtout que, dans l'ensemble, l'Orphelinat Saint-Dominique répond de façon plus que satisfaisante à un besoin réel et urgent, et qu'il rend d'éminents services aux enfants délaissés.

Les plus importantes lacunes signalées dans cette étude concernent la difficulté d'individualiser les cas, l'organisation incomplète du service social durant le stage de l'enfant, l'absence de pièces présentant l'aspect d'un intérieur familial, le manque de récréations formatrices à l'intérieur de l'institution et, finalement, la rareté des contacts des jeunes avec l'extérieur. Tels sont, en résumé les principaux problèmes que les dirigeants de l'Orphelinat Saint-Dominique doivent résoudre pour développer davantage le rendement de leur oeuvre d'assistance aux enfants sans soutien.

Il existe deux causes principales à ces difficultés, du moins pour la majeure partie: a) la division actuelle de l'orphelinat oblige les enfants à vivre dans des groupes trop considérables; b) les ressources financières de l'oeuvre ne sauraient assurer l'opération efficace des services qu'il faudrait créer pour surmonter ces difficultés.

Un octroi substantiel obtenu récemment des autorités provinciales permettra bientôt la suppression de la première cause mentionnée. L'appendice II de cette monographie² expose brièvement le plan de construction actuellement en cours à l'Orphelinat Saint-Dominique, pour diviser la maison en plusieurs appartements réservés à six groupes distincts de protégés. Par suite de cette nouvelle division de l'orphelinat, les religieuses

2 Voir à la page 177, de cette thèse.

remédieront à plusieurs inconvénients notés précédemment. Ainsi, les surveillantes pourront apporter une attention individuelle à chaque protégé le personnel chargé des enfants sera en mesure de fournir un rendement supérieur, il sera plus facile d'organiser des loisirs formateurs à l'intérieur de l'institution, enfin les jeunes verront leurs sorties se multiplier à l'extérieur. En plus de ces avantages, le nouvel orphelinat aidera à procurer plus de bonheur aux enfants, grâce aux appartements familiaux où ils vivront un peu comme en famille. L'institution sera dotée aussi d'une grande piscine intérieure et d'une infirmerie tout à fait moderne.

Quant à la question financière, le département de l'assistance publique pourrait y remédier en augmentant la subvention quotidienne allouée pour chaque enfant. Actuellement, il contribue pour environ la moitié des frais qu'exige l'entretien d'un enfant; une allocation plus élevée servirait à défrayer le coût des services additionnels susceptibles de rehausser le niveau de vie des enfants délaissés.

Une décision récente de la Commission des Allocations familiales canadiennes contribuera aussi à donner plus de bonheur aux enfants les plus nécessiteux de l'Orphelinat Saint-Dominique. En effet, à compter du premier décembre 1946, le bureau de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien a été déclaré éligible aux fins de recevoir l'allocation familiale pour les enfants qu'il place dans des institutions. Ces argents, aux termes de la loi, doivent être dépensés individuellement en faveur des enfants concernés, et de façon à leur procurer un surplus de bien-être. Comme il s'agit des cas les plus tristes, l'allocation familiale leur rendra un immense service en leur permettant d'obtenir des douceurs qu'ils n'avaient pas jusqu'ici.

Souhaitons aussi que bientôt la technique du service social, incluant la tenue complète des dossiers, soit davantage appliquée à l'intérieur de l'institution. L'application constante des données de la science sociale et psychologique faciliterait l'individualisation de chaque cas-problème et le traitement individuel basé sur les besoins particuliers de chaque enfant.

L'esprit progressif qui caractérise les Soeurs Dominicaines du Rosaire, leur pleine conscience des quelques faiblesses de l'oeuvre qu'elles dirigent, enfin leur ardent désir d'améliorer constamment leurs services constituent une source riche d'espoir en l'avenir. Mais déjà, dans le présent, elles rendent des services inappréciables à l'enfance abandonnée et négligée, et leur oeuvre produit au-delà de toute espérance.

Le souci de bien former l'âme des jeunes prime tous les autres. Et l'on sait combien il importe, en notre monde où la jeunesse passe par une sérieuse crise d'autorité, de lui inculquer de solides principes religieux. A l'Orphelinat Saint-Dominique, les enfants vivent dans milieu où la religion prédomine, ils subissent l'influence moralisatrice des personnes qui ont fait le sacrifice de leur vie pour assurer celle des enfants sans soutien. Les jeunes profitent sûrement de l'exemple de cette vie débordante de charité qui donne une supériorité bien évidente à cette oeuvre, comme le disait si bien monsieur l'abbé J.B. Desrosiers, directeur de l'Institut Pie XI de Montréal;

La plupart de nos institutions sont des chefs-d'oeuvre et des miracles de charité divine. Elles ont été fondées et développées et elles sont encore maintenues, non par des personnes en quête d'une situation sociale, mais par des personnes qui ont renoncé au monde par

amour de Dieu et du prochain. Voilà ce qui fait leur très grande supériorité sur toutes les institutions analogues des autres provinces et des autres pays³.

Les autorités de l'Orphelinat Saint-Dominique ne se contentent pas uniquement de pousser les jeunes à l'accomplissement de leurs devoirs religieux; elles comprennent que l'oeuvre de protection de la jeunesse désavantagée doit embrasser tous les aspects de la vie de l'enfant afin de l'aider à vivre normalement en société. Les pages précédentes ont analysé la valeur des soins que reçoivent les enfants admis à l'Orphelinat Saint-Dominique et l'ensemble des services rendus aux jeunes délaissés démontre, en effet, que l'institution répond de façon plus que satisfaisante à leurs multiples besoins.

Au point de vue physique d'abord, ils ont l'avantage de vivre dans un logement confortable et hygiénique, de se nourrir convenablement, d'être proprement vêtus et de bénéficier de soins médicaux appropriés. Ensuite, les religieuses se soucient de l'éducation complète des enfants qu'on leur confie: le cours d'études régulier du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec leur donne les notions intellectuelles indispensables à leur formation, tandis que la vie même de l'institution, malgré quelques déficiences, tend à faire d'eux des hommes au plein sens du mot, c'est-à-dire des personnes capables de se rendre utiles à l'Eglise et à la société.

Ces avantages très importants compensent bien pour les quelques inconvénients présentés, surtout si l'on considère le caractère progressif de l'oeuvre, qui permet d'espérer des réalisations encore plus généreuses à l'endroit de l'enfance délaissée. En somme, l'Orphelinat Saint-Dominique

³ Abbé J.B. Desrosiers dans L'Enfance malheureuse, Nos Cours, l'Institut Pie XI, Montréal, février 1947, p. 12.

des Trois-Rivières remplit bien son rôle dans le secteur trifluvien des oeuvres de protection de l'enfance et on peut lui appliquer, avec beaucoup de vérité, le jugement que portait Son Excellence Monseigneur Alexandre Vachon, en parlant des institutions de la province de Québec:

Voilà ... ce que sont nos maisons d'enfants abandonnés. Les voilà avec leurs amusements et récréations sains, avec leur programme où rien de capital ne manque, avec leurs livres bien choisis, leurs leçons toujours prudentes et sages, leur respect pour les droits sacrés de Dieu et de Jésus-Christ, leur respect aussi des droits de l'enfant homme et chrétien, tout ensemble, avec leur sollicitude pour tous les besoins de son esprit et de son coeur, avec leur zèle pour l'entraîner et le fixer dans la voie qui lui est la plus propice. Les voilà avec les beaux services qu'elles rendent à l'enfance malheureuse, mais aussi à la religion et à la patrie; car en trempant fortement les jeunes âmes dans la foi, elles préparent à la religion des disciples convaincus et à la patrie des citoyens dévoués, pacifiques, vertueux⁴.

⁴ S.E. Mgr Alexandre Vachon, dans la lettre-préface de Une Richesse à Sauver - L'Enfant sans Soutien, Les Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1947, p. 10

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Bishepp, Grace I., The Rôle of Case Work In Institutional Service for Adolescents, Child Welfare League of America Inc., New York, 1943, 34 pages.

Exposé du service social individuel appliqué à une institution pour jeunes filles: Bethesda Children's Christian Home. Dans ce cas, le praticien social fait partie du personnel de l'institution et agit comme agent, au sens le plus complet du mot.

Boisvert, Napoléon, Le Patronage Saint-Charles, thèse (non publiée) présentée à la Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, Québec 1946, 99 pages.

Monographie d'une institution réservée à la protection des jeunes garçons négligés âgés de douze à dix-huit ans. A l'âge de douze ans, les protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique sont immédiatement transférés à ce patronage, aussi contrôlé par la centrale trifluvienne: L'Assistance à l'Enfant sans Soutien.

Bourgeois, Charles-Edouard, prêtre, Une Richesse à Sauver - L'Enfant sans Soutien, Les Editions du Bien Public, Les Trois-Rivières, 1947, 262 pages.

Publication d'une thèse présentée pour l'obtention du doctorat en sciences sociales. L'auteur y étudie le problème de la protection de l'enfance dans la province de Québec. Préface de S.E. Monseigneur Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa.

Bourgeois, Charles-Edouard, prêtre, L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Les Trois-Rivières), l'Ecole Sociale Populaire, Montréal, publication n° 339, avril 1942, 32 pages.

Exposé de l'oeuvre de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, qui est chargée du service social individuel des cas, pour le bénéfice des protégés de l'Orphelinat Saint-Dominique.

Desrosiers, J.B., prêtre, L'Enfance malheureuse, dans Nos Cours, l'Institut Pie XI, Montréal, vol. 8, n° 15, février 1947, pages 11 et 12.

Brève revue du problème de la protection de l'enfance, tel qu'il existe dans la province de Québec. L'article s'appuie sur les données du volume écrit par l'abbé Charles-Edouard Bourgeois, Une Richesse à Sauver - L'Enfant sans Soutien.

Dillon, Edmonia B., Case Work in a Children's Institution when provided by a Separate Child Placing Agency, Child Welfare League of America Inc., New York, 1943, IV - 25 pages.

Exposé d'une expérience faite, en 1938, par St. Louis Protestant Orphans Home, pour procurer le service social individuel aux enfants assistés. Cette expérience a produit d'excellents résultats, grâce à la coopération de St. Louis Children's Aid Society, qui s'est chargé de l'application du service social au sein de l'institution.

Douville, S.E. Mgr Arthur, Droits de la famille et de l'Eglise en éducation, dans L'Action Catholique, Québec, 39^{ème} année, n° 12,217, livraison du 28 septembre 1946, p. 4.

Résumé de l'allocution prononcée à la séance d'ouverture de la Semaine Sociale de Saint-Hyacinthe, en septembre 1946. L'auteur détermine les droits respectifs de l'Eglise et de la famille, en ce qui concerne l'éducation de la jeunesse.

Fortin, Robert, S.S.S., Notre Jeunesse, dans Le Devoir, Montréal, vol. 37, n° 223, livraison du 27 septembre 1946, p. 9.

Magnifique plaidoyer prononcé à l'occasion de la Semaine Sociale de Saint-Hyacinthe, en septembre 1946. L'auteur y détermine les besoins de la jeunesse, au point de vue de l'éducation.

Gilbert, Louise, Foster Home Care in Rural Areas, dans Journal of Social Casework, Albany, N.Y. February 1947, p. 67 - 73.

Texte d'une causerie prononcée à National Conference of Social Work, en 1946. L'auteur indique les quatre données essentielles pour le fonctionnement efficace d'un bon système de placement dans des foyers nourriciers: a) agence sociale responsable; b) personnel qualifié; c) ressources financières suffisantes; d) sage interprétation des besoins.

Hopkirk, Howard W., Institutions Serving Children, Russell Sage Foundation, New York, 1944, XIV - 244 pages.

La principale source de notre monographie. Il s'agit d'une étude détaillée du système institutionnel d'aide à l'enfance abandonnée et négligée. On y trouve aussi une discussion nuancée, relative au placement institutionnel et au placement dans les familles.

Huguenin, Elisabeth, Les Enfants moralement abandonnés, Les Editions du Cerf, Juvisy, Seine-et-Oise, 1936, 222 pages.

A l'aide de cas pratiques, l'auteur expose les éléments du problème de l'enfance abandonnée et indique quelques méthodes de réadaptation sociale.

King, Elisabeth, Private Home Care for Children in Need, Le Conseil Canadien du Bien-Etre social, Ottawa, 1936, 16 pages.

Intéressante étude portant sur divers aspects du placement des enfants abandonnés ou négligés, tant dans des foyers nourriciers que dans des institutions.

La Santé par les Aliments, compilé par l'Association Médicale Canadienne, Toronto, 1940, 19 pages.

Petite brochure concernant l'alimentation. L'Association canadienne de diététique a collaboré à la préparation des listes d'aliments présentés, qui ont été mises à l'essai par des familles canadiennes, sous la surveillance de l'Association des Ménagères canadiennes.

L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, rapport annuel des activités de ce bureau pour l'année 1946, 24 pages (non publié).

Un résumé des activités de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien des Trois-Rivières. L'auteur explique le fonctionnement de la centrale de protection de l'enfance et l'œuvre d'assistance familiale de cet organisme.

Levesque, Georges-Henri. O.P., Service Social et Charité, Cahiers de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, Québec, vol. 3, n° 2, 1944, 24 pages.

Cette brochure donne d'abord une définition du service social, en précisant ensuite qu'il est une technique mise au service de la charité en même temps qu'une charité mise au service de la société.

Plante, Albert, S.J., Placements familial et institutionnel, dans Relations, l'Ecole Sociale Populaire, Montréal, VIIème année, n°s 73 - 74, janvier et février 1947, p. 9 - 12 et 35 - 38.

Une analyse historique du problème relatif au placement des enfants nécessaires. Le premier article étudie les recommandations de la Commission des Assurances Sociales de Québec (1933) et le second concerne le rapport de la Commission d'Assurance - Maladie (1944), pour ce qui a trait au problème de la protection de l'enfance.

Protection des Enfants et des jeunes travailleurs, première discussion, le Bureau International du Travail, Montréal, 1945, VIII - 205 pages.

Rapport de la troisième question à l'ordre du jour de la 27ème session de la Conférence internationale du Travail, tenue à Paris, en 1945. On y analyse, en général, les problèmes concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs: principes, éducation, emploi, etc.

St-Martin, Marcelle, Le Service Social et l'Orientation Professionnelle, dans Orientation, L'Institut Canadien d'Orientation Professionnelle. Inc., Montréal, vol. 5, n° 1, avril 1945, p. 3 - 31.

Mémoire traitant des relations entre le service social et l'orientation professionnelle. L'auteur étudie la nature, l'histoire, les exigences et la technique du service social professionnel. L'exposé des cas-problèmes fait comprendre la valeur scientifique de cette profession.

St-Pierre, Arthur, Témoignages sur nos Orphelinats, publication de l'Institut de Sociologie, Université de Montréal, Les Éditions Fides, Montréal, 1946, 158 pages.

Résultats d'une enquête conduite par correspondance, auprès de 144 anciens pensionnaires des orphelinats de la province de Québec. Lettre-préface de Son Eminence le Cardinal J.M.R. Villeneuve, O.M.I.

Standards of Foster Care for Children in Institutions, Child Welfare League of America Inc., New York 1937, 41 pages.

Manuel pratique qui contient les standards adoptés par le bureau de direction de la ligue américaine, en novembre 1936, relativement à l'organisation et au fonctionnement des institutions de protection de l'enfance. Les données de cette brochure ont beaucoup servi à l'élaboration de notre travail.

Stern, Edith M., (en collaboration avec Hopkirk, Howard W.), The Housemother's Guide, The Commonwealth Fund, New York, 1946, XIV - 91 pages.

L'auteur, dans ce guide des mères nourricières, donne d'excellents conseils sur la manière de traiter les enfants qui vivent dans des institutions. La brochure concerne tous les aspects de la vie de l'enfant.

Understanding Children: A Study Outline for Children's Institutions, Child Welfare League of America Inc., New York, 1942, 47 pages.

Une autre publication pratique de Child Welfare League of America Inc., qui constitue un excellent guide d'étude à l'usage des parents nourriciers. Elle contient une liste intéressante de volumes se rapportant à l'éducation des jeunes.

Whitehouse Conference on Children in a Democracy, rapport final, Children's Bureau, Washington, 1940, XXII - 392 pages.

Rapport détaillé des conditions générales des enfants, aux États-Unis. Il touche tous les aspects du problème de l'éducation de la jeunesse. Volume très pratique, source d'intéressants renseignements.

APPENDICE I

L'ASSISTANCE A L'ENFANT SANS SOUTIEN DES TROIS-RIVIERES

APPENDICE I

L'ASSISTANCE A L'ENFANT SANS SOUTIEN DES TROIS-RIVIERES

A plusieurs reprises au cours de cette monographie, il a été question de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, qui prend une part active à l'oeuvre de l'Orphelinat Saint-Dominique. A cause de cette relation étroite qui existe entre ce bureau trifluvien de service social et l'institution étudiée, l'auteur a jugé bon d'ajouter quelques détails pour illustrer le rôle de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien et faire connaître davantage son action auprès de l'enfance délaissée.

L'Assistance à l'Enfant sans Soutien est un bureau de service social fondé en 1931 pour venir en aide à l'enfance nécessiteuse du diocèse des Trois-Rivières. Malgré des débuts forcément modestes et une évolution plutôt lente, l'oeuvre a grandi graduellement pour atteindre son développement actuel. Aujourd'hui, cette agence sociale assure la solution des problèmes de toute l'enfance abandonnée et négligée, quels qu'en soient l'âge et le sexe et, en même temps, offre un service d'assistance familiale qui évolue constamment et s'implante peu à peu dans le monde du service social.

Le rapport annuel présenté en 1946 par le bureau de direction de L'Assistance à l'Enfant sans Soutien explique ainsi le rôle de cet organisme de centralisation des efforts tentés pour soulager l'enfance malheureuse:

La centrale est un organisme professionnel et administratif, ayant pour but d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, soit l'admission de l'enfant dans une institution placée sous son contrôle, soit le retour de ce jeune dans le milieu naturel de sa famille, soit son adoption (légale ou non) dans une famille qui participe au feu de la charité que le Christ, notre Maître et Modèle à tous, est venu

allumer sur la terre et qu'il ne veut pas voir s'éteindre d'ici la consommation des siècles.

Cette centrale, bien que complémentaire et auxiliaire à l'oeuvre principale de nos maisons catholiques s'occupant d'orphelins, est tout de même une roue d'engrenage indispensable à leur fonctionnement. En centrant au coeur même de notre hiérarchie administrative les différentes institutions de notre diocèse, elle en est devenue, en quelque sorte, le couronnement. Elle est aussi l'agent de liaison indispensable, au moyen duquel s'effectuent les enquêtes faites en vue du classement des orphelins, de leur retour dans leur famille, de leur adoption, etc. La centrale est donc le centre de gravité sur lequel s'appuient les activités et les réalisations qui font mouvoir harmonieusement tout l'ensemble, aussi bien que les détails de l'organisation trifluvienne de protection de l'enfance¹.

L'Assistance à l'Enfant sans Soutien contrôle sept institutions qui accueillent les enfants abandonnés et négligés, depuis leur naissance jusqu'à dix-huit ans. Ces maisons reçoivent tous les enfants, garçons et filles qui, par suite de la désintégration de leur milieu familial, doivent nécessairement être traités en dehors de leur foyer. L'Assistance à l'Enfant sans Soutien effectue donc, dans le diocèse des Trois-Rivières, la coordination si nécessaire au progrès des oeuvres de protection de l'enfance.

En plus de ce service complet d'aide à l'enfant délaissé, ce bureau de service social a développé un service d'assistance familiale qui, dans la mesure des possibilités, voit à la sauvegarde des valeurs familiales, à l'aide aux pauvres, à la réhabilitation des filles-mères, au placement des enfants dans des foyers d'adoption, enfin, à la solution de tous les problèmes que confronte la famille

Pour réaliser ces buts: protéger l'enfance et aider la famille, L'Assistance à l'Enfant sans Soutien compte sur un personnel composé de

¹ L'Assistance à l'Enfant sans Soutien des Trois-Rivières, rapport annuel, non publié, Les Trois-Rivières, 1946, p. 4.

onze personnes: deux prêtres, (un directeur et un directeur-adjoint), un secrétaire général, un avocat, un médecin, deux auxiliaires sociales et quatre employés de bureau. Ses bureaux sont établis dans un édifice moderne appartenant à l'Orphelinat Saint-Dominique. Ses revenus proviennent uniquement du département de l'assistance publique, qui lui verse une subvention de \$90.00 pour chaque enfant placé dans un foyer d'adoption.

L'Assistance à l'Enfant sans Soutien collabore activement à l'oeuvre de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières. En effet, ce bureau contrôle l'admission et la sortie des enfants, conduit les enquêtes auprès des familles concernées, reçoit le montant de la pension, tient tous les dossiers individuels et administre l'allocation familiale de plusieurs protégés.

Le premier décembre 1946, à la suite d'une visite du directeur national adjoint de la Commission des Allocations familiales canadiennes, L'Assistance à l'Enfant sans Soutien était officiellement reconnu aux fins de recevoir l'allocation en faveur des enfants dont le bureau a charge. Cette agence a été la première de tout le Canada à recevoir l'allocation familiale pour des enfants placés dans des institutions. Ce fait démontre l'efficacité des méthodes employées pour soulager la misère des enfants délaissés.

APPENDICE II

ORGANISATION NOUVELLE DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE

APPENDICE II

ORGANISATION NOUVELLE DE L'ORPHELINAT SAINT-DOMINIQUE¹

L'histoire de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières nous a appris que les ressources financières ont considérablement influencé le développement de cette institution. Chaque fois que les pouvoirs publics ont accordé un octroi supplémentaire aux Soeurs Dominicaines du Rosaire, elles en ont profité pour multiplier le rendement de leur oeuvre par l'addition de services plus adéquats. C'est ainsi qu'on a vu naître l'édifice actuel, la ferme-école, la boulangerie-école, et toutes ces améliorations destinées à augmenter le bien-être des enfants assistés.

Une fois de plus, la généreuse attention du gouvernement provincial permet à l'Orphelinat Saint-Dominique d'effectuer une amélioration considérable qui profitera sûrement à tous les protégés. En effet, par suite d'un arrêté-en-conseil adopté en juillet 1946, le trésor provincial accordait à cette maison d'assistance un octroi de \$510,000.00, payable en vingt versements annuels, pour défrayer le coût de la réfection de l'édifice actuel et de la construction de deux ailes neuves.

Le but n'est pas précisément d'augmenter la capacité présente de l'orphelinat, mais bien d'établir un plan nouveau d'organisation qui favorisera davantage le soin et l'éducation des enfants.

Actuellement, l'institution appartient au type collectif puisque les jeunes y vivent en trois groupes composés d'environ quatre-vingt-dix

¹ Les données présentées ont été tirées du plan préparé par les architectes Gascon et Parant, en date du 15 mars 1946.

protégés. Une seule salle est utilisée pour les récréation de toute cette jeunesse et, jusqu'à ces derniers temps, elle prenait ses repas dans un seul refectoire très vaste. On voit immédiatement les inconvénients d'une telle organisation, surtout lorsqu'il s'agit d'appliquer un traitement individuel à plus de 250 enfants vivant presque en un seul groupe. Les surveillantes ont ainsi beaucoup de difficultés à connaître intimement leurs sujets et, nécessairement, elles ne peuvent que très difficilement répondre aux besoins particuliers de chacun.

Par suite de l'obtention de l'octroi substantiel dont nous venons de parler, un plan de construction est actuellement en cours pour diviser l'édifice en plusieurs appartements destinés à six groupes distincts d'enfants. A cet effet, on élèvera deux ailes neuves de trois étages chacune². Lorsque l'édifice sera complété, l'orphelinat comprendra la maison actuelle, au complet, et une aile neuve, le tout formant une construction en forme de "U".

Les deux ailes logeront les protégés de l'institution et un étage sera réservé à chaque groupe d'enfants. Sur chacun de ces étages, on trouvera un dortoir, quelques chambres, une salle de jeux, un vivoir, une salle d'études ainsi que les vestiaires et toilettes. La partie de la maison actuellement occupée par les enfants comprendra les salles à manger, les classes, les services généraux, l'infirmerie et un appartement pour les réunions générales. La construction d'une magnifique piscine intérieure est aussi prévue dans ce plan.

² Voir le plan d'ensemble, figure I, p. 27 de cette thèse. Les constructions nouvelles sont indiquées par les lignes pointillées.

Par suite de cette nouvelle division des appartements, les autorités reviseront l'organisation du personnel chargé du soin des enfants. Les surveillantes s'occuperont d'un seul groupe et, de la sorte, elles pourront connaître davantage les besoins particuliers de chacun.

Cette nouvelle organisation de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières constitue un progrès remarquable qui améliorera sensiblement les conditions de vie de tous les protégés. Elle favorisera beaucoup l'individualisation des cas particuliers, permettra un règlement plus flexible, facilitera les sorties à l'extérieur de l'institution et fournira des récréations plus appropriées aux besoins des jeunes. Les religieuses pourront aussi mieux connaître les enfants et seront en mesure de leur procurer plus de bonheur.

Organisé de cette façon, l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières, pourrait servir à une expérience pratique et productive, en rapport avec le service social institutionnel.

APPENDICE III

AN ABSTRACT OF

Monographie de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières

APPENDICE III

AN ABSTRACT OF

Monographie de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières¹

In this monography, the author is studying the different aspects of a childhood protecting institution in Trois-Rivières: L'Orphelinat Saint-Dominique, which is taking care of either abandoned or neglected boys aged from six to twelve. In order to analyse the activities of this institution, the present thesis is divided into four sections: a) L'Orphelinat Saint-Dominique and the protection of childhood. b) The resources of L'Orphelinat Saint-Dominique. c) The child population of the same institution. d) The program of this institution. Further details on a few aspects of the present thesis are given in appendix I and II.

The first section consists in two chapters. In the first chapter, the principles regarding childhood protection are given. The author studies the needs common to every child and gives an idea of the critical situation of the abandoned or neglected child, when he has to face those numerous needs. The author also indicates the methods used by public or private charity to help out the children belonging to disintegrated homes.

In the second chapter, it is question of the L'Orphelinat Saint-Dominique; its development and the goals this institution is aiming at.

¹ Jules Perron, Monographie de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières, thèse présentée à l'École des Sciences politiques de l'Université d'Ottawa, 1947, 184 pages.

The study of the resources of the institution, which is made in section two of this monography refers especially to the properties, the staff and the financial situation.

The main building, situated in the outskirts of the city, is modern and spacious. It includes the family services, the classes, the infirmary, the recreation hall, etc. It is a Congregate Institution in which there are 248 children divided into three different sections. All the services, kitchen, laundry and workshop, etc., are centralized. Appendix II, points out that a plan is now being studied to divide the house into apartments, then the children will be able to live in six different groups numbering about forty-five each. To the properties, are added a summer camp, out in the country and a large agricultural field. The latter is used to provide the institution with the farm products and besides it serves for the agricultural training given to the elder orphans of the Patronage Saint-Charles.

A religious order of women: Les Soeurs Dominicaines du Rosaire has founded the institution in 1910 and has been directing it ever since. The nuns are assisted in their work by lay people. A priest assumes the spiritual direction of the institution. There is no professional social worker attached directly to the staff, the casework being reserved to the office of social service: L'Assistance à l'Enfant sans Soutien.

The financial resources of this orphanage come from private or public charities. The Department of Public Assistance contributes for about the half of the annual expenses. The annual financial report shows that every year, the assets allow a regular diminution of the \$270,000.00

debt, made when the present building was erected.

The study of the child population is divided into two chapters.

1) How are children admitted in the institution. 2) The personal and family situation of those children.

The admission of the children is entirely controlled by L'Assistance à l'Enfant sans Soutien, office of social service, the activities of which are studied in appendix I. The social workers of this agency make the inquiry work before admitting the children in the orphanage. The second chapter, through statistics give an outlook on the personal and family conditions of the 248 children, who were living in this institution in December 1946. A few items are studied: geographical origin, age, school advancement, cause of their coming to the institution, financial help received from their parents.

The last section concerns the program of the orphanage in regard to: physical care, instruction and education and social service.

As far as physical care is concerned, daily schedule, hygiene, health and food are considered.

The instruction and education aspects deal with the studies followed by those children and the methods used in character, will and moral conscience training. The section connected with social service points out the casework study in the institution, and to what extent it is used. Three phases are especially given attention to: time preceding the admission, the stay in the institution, the leaving of the institution. This section is brought to a close by the study of individual records.

The author concludes in asserting that the institution is necessary and carries on satisfactorily the work for which it was organized. Deficiencies have been pointed out which deserve serious consideration in order to improve constantly the welfare of the unfortunate childhood which, every year, relies on the assistance of the institution, because of the desorganization of their families.

That is why the author gives suggestions apt to improve the institution: a more complete application of the modern method of social service in casework, a more elaborate organisation for leisure time, more money granted by Public Assistance to enable the authorities of the institution to provide for the improvements it requires.

J. M. J.